



years
of emotions



EUR 116,1
Million de ventes
en 2018

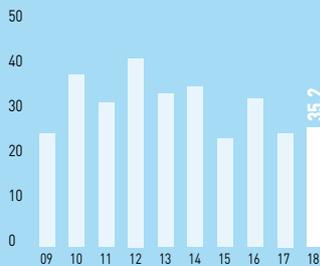
24,2%
Marge d'exploitation
en 2018

4,3%
de rendement de
dividende en 2018

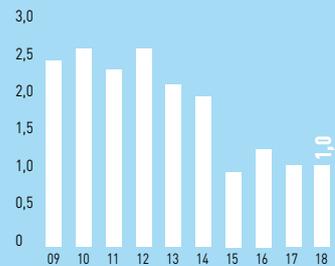
CHIFFRE D'AFFAIRES
(EUR MILLIONS)



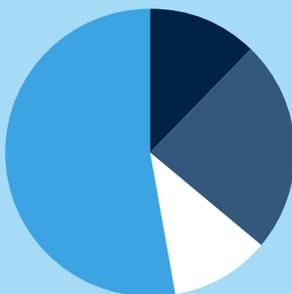
RÉSULTAT NET
(EUR MILLIONS)



DIVIDENDE BRUT
PAR ACTION (EUR)



RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR
DÉPARTEMENT (AU 31 DÉCEMBRE 2018) (%)



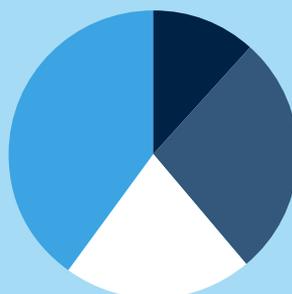
12,2
VENTES &
MARKETING

23,7
ASSEMBLAGE
& SERVICES

11,1
SERVICES
CORPORATE

53
R&D

RÉPARTITION DES VENTES 2018
PAR RÉGION (%)



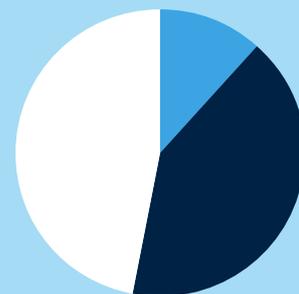
11,5
LOCATIONS POUR LES
GRANDS ÉVÉNEMENTS
SPORTIFS

27,2
APAC

21,2
NALÀ

40,1
EMEA

RÉPARTITION DES VENTES
EN 2018 (%)



11,5
LOCATIONS POUR LES
GRANDS ÉVÉNEMENTS
SPORTIFS

41,5
STUDIOS &
AUTRES

47,0
CARS
DE RÉGIE TV

Qui sommes-nous ?

EVS est une société belge dont le siège est basé à Liège, et qui possède une vingtaine de bureaux répartis à travers le monde.

Fondée en 1994, la société a révolutionné le monde du direct sportif grâce à son système de ralenti reposant sur une technologie ultra-performante, et a rapidement pris une place importante sur le marché du broadcast. Avec ses quelques 500 employés et ses 5 centres de développements répartis entre la Belgique, l'Allemagne et la France, EVS est aujourd'hui un acteur clé du marché des technologies broadcast et média, et commercialise ses différents produits et solutions dans plus de 100 pays dans le monde. Sa politique de proximité au client a permis à EVS et à ses équipes de développer une expertise unique en matière de technologie du direct, une capacité d'innovation rapide répondant aux besoins du terrain, mais également un niveau de support inégalé.

Ses outils de production en direct ultra réactifs se combinent à une gamme de serveurs XT et XS qui offrent des niveaux de fiabilité et de performance uniques sur le marché. Ces solutions permettent aux producteurs et réalisateurs de transformer en direct des flux d'images en un contenu éditorial riche et émotionnel pour les téléspectateurs du monde entier.

Depuis quelques années, EVS a commencé à diversifier

ses sources de revenus, et lance de nouvelles solutions innovantes sur le marché, profitant entre autres de l'accélération de l'adoption des technologies de réseau IP sur le marché du broadcast et des médias, de l'augmentation des workflows intégrant des éléments d'intelligence artificielle, ainsi que de la multiplication des plateformes de diffusions de contenu vers les consommateurs.

Tous les nouveaux produits reposent sur une plateforme modulaire de microservices qui se trouve au cœur du futur écosystème de la proposition de valeur de la société, et qui offrira une nouvelle expérience à l'utilisateur, de nouvelles possibilités pour plus de créativité et de nouveaux portails de services.

Sommaire

P01

Profil

P02

2018 : une année d'émotions !

P04

Succès-clés en 2018

P06

25 ans d'émotions

P08

Où allons-nous?

P12

Nos produits-clés

P14

Le monde d'EVS

P18

Notre responsabilité sociale d'entreprise

P21

Informations pour les actionnaires



2018: une année d'émotions !

Je suis très heureux de vous présenter cette édition très spéciale de notre rapport annuel, intitulée : "25 ans d'émotions".

En effet, en 2019, nous célébrons les 25 ans d'EVS !

La petite start-up belge qui a révolutionné le secteur de la télédiffusion et a révolutionné les retransmissions de sport en direct, alimentée par des technologies uniques, est devenue une société mature, avec une empreinte véritablement internationale et une équipe de près de 500 personnes.

C'est le moment de célébrer et d'être fiers de ce que les équipes d'EVS ont accompli. Mais l'avenir est ce qui compte le plus et nous allons également souligner dans ce rapport nos orientations pour le futur.

Lorsque j'ai rejoint EVS en tant que Président du Conseil d'Administration en janvier 2018, je savais qu'il y aurait des défis à relever, mais je ne m'attendais pas à une telle année. Ce fut vraiment une année d'émotions avec des difficultés inattendues et des actions très spéciales prises pour améliorer la situation.

Revenons sur les événements marquants de 2018 et examinons toutes les initiatives que nous avons prises pour renforcer l'entreprise et la positionner pour l'avenir.

Un premier semestre très faible

Premièrement, l'industrie de la télévision a continué à faire face à des défis en 2018. Les six premiers mois ont été particulièrement faibles pour EVS. En fait, ce fut le pire semestre des 5 dernières années, avec une combinaison d'une demande modérée et de quelques commandes postposées. Nous expliquons la demande modérée, tout d'abord par des cycles d'investissement plus longs du côté des clients dans un environnement dans lequel leur chiffre d'affaires et leur positionnement concurrentiel continuent à être sous pression avec l'arrivée de nouveaux entrants dans le paysage vidéo. Il existe également des incertitudes quant au meilleur moment pour passer aux nouvelles technologies, y compris la 4K et les technologies de réseau IP. Enfin, certains clients ont postposé des commandes en attendant la sortie de la nouvelle plate-forme XT-VIA qui a eu lieu en été dernier. En conséquence, EVS a enregistré un chiffre d'affaires faible de EUR 44,1 millions au premier semestre et un bénéfice opérationnel de EUR 2,3 millions pour la même période.

Départ de la CEO en juillet 2018

Au cours de la même période, nous avons connu des tensions importantes au sein du management, qui auraient pu affecter négativement la stabilité et l'efficacité de notre équipe de direction. Après une analyse détaillée et professionnelle de la situation, le Conseil d'administration et Muriel De Lathouwer (représentant Much sprl) ont convenu de mettre fin aux mandats et fonctions de

Mme De Lathouwer, Administrateur déléguée et CEO de la société. Nous pensions tous que c'était le meilleur moyen d'améliorer l'esprit d'équipe et l'efficacité de la société.

Suite à cette décision, le Conseil d'Administration m'a nommé CEO ad interim d'EVS, sur la base d'un plan d'action clair et avec la mission d'aider l'équipe de management en place à améliorer encore le positionnement d'EVS pour l'avenir. Au cours de cette mission intérimaire de CEO, Vincent Werbroeck, Secrétaire Général, m'a aidé au quotidien.

Nous avons dû agir rapidement et avec leadership pour améliorer la situation difficile du premier semestre 2018.

Plan Fight-Back

L'une de nos missions a bien sûr consisté à mettre en place un plan spécial pour réaliser un solide second semestre. Ce plan, approuvé par le Conseil d'Administration, a été appelé "Fight-Back plan" (gagnons la seconde mi-temps). Il s'agissait d'un catalogue d'actions de bon sens visant à minimiser les dépenses d'exploitation et à augmenter les revenus au-delà du plan commercial déjà en place.

Grâce à un engagement fort et au soutien des équipes d'EVS, ce plan a été mis en œuvre de manière efficace et professionnelle. Du côté des charges d'exploitation, c'était un exercice réfléchi par lequel nous avons mieux hiérarchisé nos investissements dans les projets et les processus, et nous sommes convaincus que les mesures que nous avons prises ne compromettent pas l'avenir de la société.

Meilleur second semestre depuis 10 ans

Suite à ce plan, nous sommes heureux d'annoncer que nous avons réalisé le meilleur second semestre depuis 10 ans en termes de chiffres d'affaires (EUR 72,0 millions) et profits (EUR 25,7 millions), dont un excellent quatrième trimestre. C'est un beau résultat compte tenu de la faiblesse du premier semestre, mais, dans le contexte d'une grande année d'événements, nous ne pouvons pas être pleinement satisfaits de cette performance. En excluant les locations pour les grands événements, notre chiffre d'affaires a diminué de 11,8% en 2018, ce qui met en lumière les défis auxquels notre secteur et nos clients sont confrontés. Nos nouveaux produits ont fortement progressé et généré un chiffre d'affaires de EUR 5,2 millions (+ 51% par rapport à l'année précédente), mais n'apportent toujours qu'une faible contribution au total et n'ont pas encore compensé la faiblesse de l'activité serveurs.



”
**CONTINUONS ENSEMBLE
À RENDRE EVS PLUS FORT
ET À POSITIONNER NOTRE
ENTREPRISE DE LA MEILLEURE
FAÇON POSSIBLE POUR
MAINTENIR ET DÉVELOPPER
NOTRE BUSINESS**

Plus d'informations en ligne
WWW.EVS.COM >

Dr. Pierre De Muelenaere

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CEO AD INTERIM

Situation financière très solide

Grâce à nos efforts et actions visant à minimiser les charges d'exploitation au second semestre, nous avons été en mesure de limiter en 2018 la hausse des charges d'exploitation à seulement 0,5% par rapport à 2017, ce qui est beaucoup mieux que ce qui avait été annoncé en début d'année (+6-8%). En conséquence, la marge EBIT a été maintenue à un niveau élevé de 24,2%. En 2018, nous avons commencé à tirer parti du régime de déductions pour revenus d'innovation en Belgique (avec effet rétroactif jusqu'en juillet 2016), qui permet aux entreprises belges de déduire des impôts sur les revenus provenant de l'innovation. Compte tenu du caractère hautement innovant des activités d'EVS en Belgique, plus de EUR 10 millions de déductions fiscales (impact inclus à partir de juillet 2016) ont été comptabilisés en 2018 dans notre compte de résultat. En 2018, EVS a également vendu son dernier grand et ancien bâtiment du parc scientifique de Liège.

Compte tenu de cette performance financière solide (dans un environnement difficile) et de la position de trésorerie nette élevée qui en résulte à la fin de l'année, le Conseil d'administration est heureux de confirmer qu'il proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2019 le versement d'un montant total de dividende brut de EUR 1,00 par action (dividende brut final de EUR 0,50 par action, après le paiement de l'acompte sur dividende de EUR 0,50 EUR versé en novembre 2018).

Nouvelle politique de dividende

Le conseil d'administration a décidé de modifier la politique en matière de dividendes. Pour la période 2018-2021, le conseil d'administration a l'intention de verser des dividendes stables. Cette décision a été prise pour donner plus de clarté aux investisseurs lors de l'examen de leur investissement dans EVS. Le dividende continuera à être payé en deux parties : un acompte sur dividende à la fin du mois de novembre et le dividende final en mai après l'approbation de l'Assemblée Générale. Le dividende devrait s'élever à EUR 1,00 pour les années 2019, 2020 et 2021, sous réserve de conditions de marché raisonnables.

Mouvements de capital

Les faibles résultats du premier semestre ont entraîné à l'automne une forte baisse du cours de nos actions. Dans la foulée, le Conseil a décidé de lancer un programme de rachat d'actions, ce qui confirme sa confiance en l'avenir de la société. C'est en octobre qu'EVS a reçu une notification de transparence d'Evertz Technologies, une société globale spécialisée dans les solutions technologiques pour les médias et le divertissement, qui nous a informés qu'ils avaient franchi le seuil des 3% dans notre capital. Comme pour chaque nouvel actionnaire déclaré, des contacts ont eu lieu entre Evertz et EVS et le conseil continuera de surveiller activement la situation.

Enfin, en décembre 2018, nous avons annoncé qu'Ackermans & van Haaren et Belfius Insurance avaient acquis une participation de 2,45% dans EVS. Ces deux institutions renommées renforcent clairement la structure de l'actionariat d'EVS. Ils seront également représentés au niveau du Conseil d'Administration et apporteront leur expertise pour renforcer encore notre Conseil.

Préparer 2019 et au-delà

En regardant le futur, nous savons que 2019 ne sera pas un exercice facile, car il n'y a pas de grand événement sportif cette année et nous avons toujours une analyse prudente de l'industrie. Les ventes de nos nouveaux produits devraient continuer à croître et nous prendrons des mesures pour maintenir nos activités sur le marché autour des serveurs.

Compte tenu de ce qui précède, notre budget pour 2019 a été élaboré avec beaucoup de discipline et nous nous attendons à ce que la croissance de nos charges d'exploitation soit inférieure à 2% par rapport à 2018.

Avec tout cela à l'esprit, je voudrais encore une fois remercier tous les partenaires de notre entreprise qui nous font confiance et nous encouragent à poursuivre nos efforts malgré les défis auxquels notre secteur et notre entreprise sont confrontés. Un tout grand merci aux équipes d'EVS qui se sont battues en 2018; continuons ensemble à rendre EVS plus fort et à positionner notre entreprise de la meilleure façon possible pour maintenir et développer notre business.

Cordialement

Dr. Pierre De Muelenaere

Succès-clés en 2018



Turtle Entertainment - ESL

Quoi : des serveurs de production XT4K et XT3, MultiReview, IPDirector, XFile3 et le mélangeur vidéo Dyvi.

Important dans ce contrat :

- Premiers ralentis en direct pour cette industrie
- Rapidité de production
- Simplicité de la configuration grâce au mélangeur Dyvi
- Contenu de très haute qualité

Client :

« Le contenu de nos programmes en direct et à destination des réseaux sociaux est très important pour nos fans. Par conséquent, nous devons être réactifs, créer et délivrer ces contenus complémentaires le plus rapidement possible. »



New Jersey Devils Prudential Center (US)

Quoi : un serveur XT3 12 canaux, 2 boîtiers de contrôle LSM, un mélangeur Dyvi

Important dans ce contrat : Le concept « Unified Stadium », articulé autour du mélangeur Dyvi et qui intègre des technologies d'autres fournisseurs.

Client :

« Le hockey sur glace est un sport rapide et très énergétique. Donc le contenu vidéo diffuse dans la salle doit refléter cela. Avec le Dyvi en place, cela nous permet de créer plus de contenu personnalisé, et plus rapidement, que précédemment. »

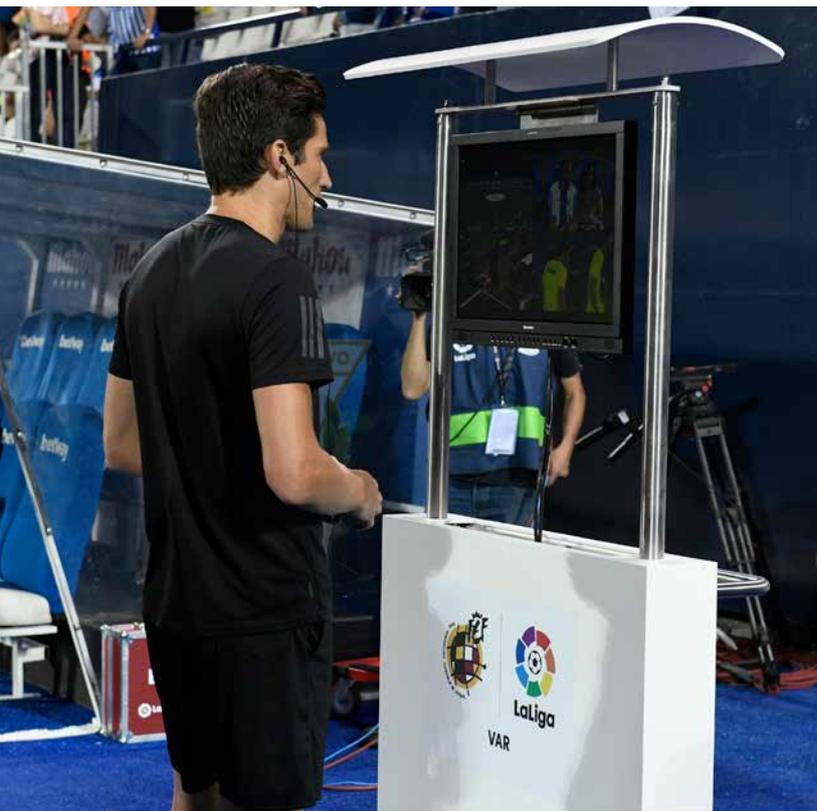
Grands événements sportifs

Quoi : EVS était au cœur de la production en direct des grands événements sportifs de 2018

Important dans ces contrats :

- Une relation durable et forte entre EVS et les grandes fédérations sportives
 - Une occasion pour EVS de démontrer sa capacité d'innovation
 - Les nouvelles technologies en 2018 incluaient des productions 4K/UHD, de la production à distances, des interactions entre les stades et les centres de production, etc
- Cette activité a généré EUR 13,4 millions de revenus de locations cette année.





LaLiga (Espagne)

Quoi : Xeebra (système d'assistance vidéo pour l'arbitrage - VAR)

Important dans ce contrat :

- La sélection d'EVS par une ligue prestigieuse renforce la position d'EVS comme leader dans la fourniture de technologie VAR
- La reconnaissance automatique des lignes du terrain (grâce à l'apport de l'intelligence artificielle) pour la création de la ligne de hors-jeu
- Mediapro comme partenaire-clé dans ce contrat, ouvrant la voie vers d'autres marchés.

Client :

« Nous avons choisi le système Xeebra d'EVS pour tous ces déploiements, parce qu'il offre la fiabilité et la rapidité d'utilisation dont vous avez besoin pour assister l'arbitrage en football. »



NEP/Fox Sports (Australie)

Quoi : équipement de deux sites de production (Sydney et Melbourne), y compris des serveurs XT4K

Important dans ce contrat :

- Contrat qui montre l'adoption croissante des infrastructures IP pour la production des événements sportifs majeurs de demain
 - Production à distance de plus de 500 événements chaque année, dans une trentaine de stades différents en Australie
 - Contrôle en direct de presque 100 canaux ingérés dans les deux sites pour un total de 36 canaux pour les ralentis
- Les premières productions à distance en direct ont débuté avec succès au premier semestre 2018.

La Chaîne Météo (France)

Quoi : le mélangeur vidéo Dyvi, tout à fait approprié pour la production de contenu pour des plateformes multiples.

Client :

« L'efficacité importante de Dyvi a permis aux opérateurs dans l'équipe de production de laisser de côté les défis techniques. Ils peuvent donc apporter plus de créativité dans leur façon de travailler, améliorant ainsi la qualité générale de nos programmes. »



NHK (Japon)

Quoi : 3 serveurs XT-VIA dans un nouveau car de production mobile.

Important dans ce contrat : La flexibilité de la plate-forme XT-VIA pour produire du contenu dans différentes résolutions et dans différents environnements d'exploitation. Le serveur XT-VIA représente la mise à jour la plus importante de la gamme de serveurs XT. Il dispose de six canaux en UHD/4K facilement configurables et 12 canaux en format 1080p (HD). Et avec la prise en charge des opérations HDR en direct et la possibilité de fonctionner dans des environnements 12G SDI ou IP, le XT-VIA est le serveur idéal pour les utilisateurs qui souhaitent adopter de nouvelles méthodes de fonctionnement pour des résolutions plus élevées.



25 ans d'émotions

1994

Pierre L'Hoest et Laurent Minguet **fondent EVS**, avec Michel Counson comme fournisseur-clé (et ensuite actionnaire de la société). Après deux faillites, le risque était toujours là, mais la persévérance a été plus forte !

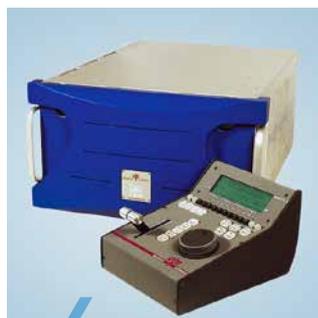


1997-1999

Nous **ouvrons des bureaux** à Hong-Kong, aux États-Unis, en France, en Italie et au Royaume-Uni, afin de nous rapprocher de nos clients.

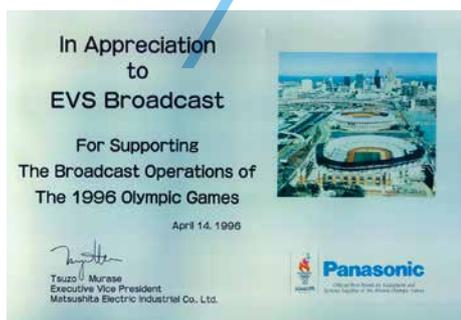
2002

Nous déployons pour la première fois notre **nouvelle plate-forme XT** lors de la Coupe du monde de football, mettant en réseau plus de 80 serveurs.



2008-2009

Les extrêmes, avec l'exposition massive d'EVS lors des Jeux olympiques de Beijing, suivies de l'explosion de la crise financière, qui a évidemment nui au secteur de la télédiffusion en 2009.



1996

Nous étions à Atlanta avec notre **nouvel enregistreur à disque dur numérique** développé en partenariat avec Panasonic, qui avait lancé la première caméra Super Motion (3 fois plus d'images qu'une caméra traditionnelle) pour les Jeux olympiques d'Atlanta.



1998

En octobre de la même année, EVS est coté à la **bourse de Bruxelles**.



2005

Notre **nouvelle plate-forme XT[2]** permet une transition efficace de la SD à la HD. En 10 ans, nous sommes devenus le leader du segment clé des cars de production mobile utilisés pour les productions en direct. Nous commençons à nous diversifier dans les studios de télévision en permettant des productions en quasi-direct.



2016

Pour la première fois depuis de nombreuses années, nous lançons un tout nouveau produit sur le marché : le **mélangeur vidéo DYVI**, basé sur une puissante combinaison d'équipements IT, de logiciels créatifs et d'une interface utilisateur très intuitive. Nous lançons également le XT4K, nouvelle évolution de la plate-forme XT avec davantage de capacités 4K.

2013

« Même entreprise, mêmes valeurs, nouvelle image » : EVS rafraîchit son identité visuelle et se positionne comme un « **partenaire de transformation** ».



2017

Nous entrons sur le marché de l'assistance vidéo pour l'arbitrage en 2017 avec le lancement de **Xeebra**, une solution qui fournit tout ce dont les arbitres ont besoin pour prendre la bonne décision.

2018

Nous **lançons VIA**, une nouvelle plate-forme proposant des services et des modules au cœur de tous les produits et solutions EVS. Le XT-VIA est le dernier-né de la série des serveurs, également lancée en 2018.



2015

Nous étions jusque là situés dans 6 bâtiments différents et commençons à avoir des problèmes d'efficacité et de places. Le déménagement dans le **nouveau siège social** est une excellente occasion de rassembler tous les employés sous un même toit : R&D, assemblage, vente, support, fonctions corporate, etc.

2018

X-ONE est notre nouvelle solution "tout-en-un" pour des productions simples.

SCORE MASTER, un système visant à monitorer en direct les flux IP, complète la gamme de nouveaux produits lancés récemment par EVS.



2019

25 ans d'émotions derrière nous. Prêt pour 25 nouvelles années !

Où allons-nous ?

La vision d'EVS est de délivrer le cœur de l'écosystème de la production en direct, en réinventant le processus de création du récit grâce à des résumés plus rapide, une créativité plus grande et une efficacité plus forte.

Notre analyse du marché

Le secteur de la diffusion a changé. Une meilleure qualité d'image, les technologies de réseau IP, les réseaux sociaux, les plates-formes OTT : il s'agit de quelques-uns des changements qui sont en train de remodeler le secteur et de créer des opportunités de croissance future.

Technologies de réseau IP

La plus importante transition technologique que connaît le secteur de la diffusion est aujourd'hui l'adoption de technologies de réseau IP, qui permettent de rendre les flux de travail plus agiles, en ce compris l'utilisation plus large de solutions basées sur le cloud, les productions à distance et la virtualisation dans le cloud privé ou public.

Les principaux avantages de l'IP dans la production en direct sont maintenant concrets et comprennent une évolutivité

accrue, une intégration plus simple, une plus grande flexibilité, une optimisation des coûts ou l'uniformité à travers différents flux de travail grâce à l'utilisation de normes ouvertes.

De nouveaux arrivants

L'émergence de nouveaux acteurs, notamment les plateformes OTT, comme Netflix, Amazon, DAZN ou Apple, met sous pression les flux de revenus des chaînes de télévision traditionnelles. Les abonnés disposent d'un plus grand choix que jamais pour regarder du contenu intéressant sur différentes plates-formes qui sont accessibles sur tous les types d'appareils. Le nouveau contenu, comme les compétitions de E-Sport, est distribué via des plateformes OTT pour avoir un accès plus direct aux jeunes générations, et les annonceurs doivent équilibrer leurs dépenses entre un plus grand nombre de canaux. Les chaînes de télévision traditionnelles ont commencé à se réinventer et à adapter leurs stratégies pour offrir du contenu complémentaire sur les





seconds écrans. Et pour eux, le contenu en direct est et restera un facteur-clé de différenciation. Et le contenu en direct se compose principalement de sport (37 sur les 50 programmes de télévision en direct vus aux États-Unis en 2017), de bulletins d'informations et d'émissions de divertissement, qui sont au cœur des compétences d'EVS.

Qualité d'image - caméras

Il y a de nombreuses technologies qui augmentent encore la qualité des images. Alors que le déploiement de la haute définition (HD) n'est pas encore terminé, le secteur commence déjà à passer à l'ultra haute définition (UHD). En plus de la UHD, la plage hautement dynamique (HDR : technique utilisée pour reproduire une plus grande plage dynamique de luminosité qu'avec des techniques standard) et la fréquence d'images plus élevée (HFR : augmentation du nombre d'images par



seconde pour amplifier l'effet UHD) nécessiteront aussi des évolutions technologiques dans le secteur de la diffusion, et pourraient conduire à d'autres mises à niveau des équipements. Cependant, la direction d'EVS considère ces mises à niveau comme partie intégrante des cycles de mise à niveau habituels. En effet, la différence de qualité entre la UHD et la HD (inférieure à celle qui a marqué le passage de la SD à la HD) et les contraintes budgétaires ne poussent pas les clients à accélérer leurs investissements.

Réseaux sociaux - mobilisation des fans

Aujourd'hui, les jeunes générations ne regardent pas seulement la télévision. Les smartphones ont envahi notre vie quotidienne, et plus de la moitié des téléspectateurs disent aimer suivre les émissions de télé pour participer aux conversations sur les médias sociaux (source : Nielsen). Les diffuseurs cherchent de nouvelles façons de prolonger la présence du public sur les « seconds écrans » (smartphones et tablettes) afin de capter les flux de revenus qui se déplacent vers l'Internet.

Ceci nécessite de nouveaux outils, plus intégré en plateforme commune, et de nouvelles façons de travailler dans les studios télévisés. Cela permettra de développer différentes histoires pour les différents écrans sans avoir à refaire une production digitale en parallèle.

De la même manière, les propriétaires de stades cherchent à améliorer davantage l'expérience des fans au moyen d'infrastructures et d'applis adéquates pour mobiliser davantage les fans.

Enfin, de nouveaux types de shows en direct, comme les compétitions de e-sport, distribuent d'abord le contenu via les réseaux sociaux et des applications de streaming, qui créent clairement plus d'engagement avec les fans.



**LA PLUS IMPORTANTE
TRANSITION TECHNOLOGIQUE
QUE CONNAÎT LE SECTEUR DE
LA DIFFUSION EST AUJOURD'HUI
L'ADOPTION DE TECHNOLOGIES
DE RÉSEAU IP**

Nos priorités stratégiques

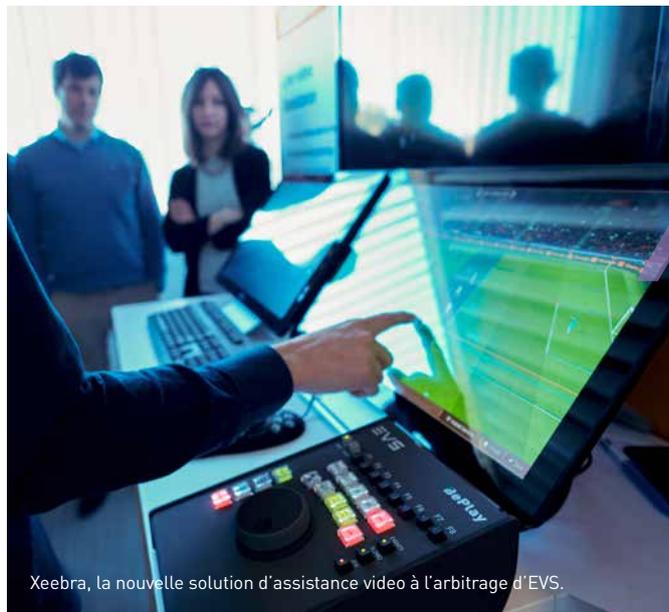
Un accent sur l'innovation

Maintenir le leadership dans les serveurs de production

Depuis la création de l'entreprise, la plateforme hardware XT (y compris le serveur XS) est au cœur des solutions d'EVS. Cette plate-forme s'est imposée comme l'outil de diffusion le plus rapide, le plus fiable et le plus utilisé pour la production en direct. Les partenariats étroits développés entre les équipes d'EVS à travers le monde et les plus grands diffuseurs du monde ont conduit à des développements importants autour de cette plateforme. Le renforcement de cette plateforme au moyen d'une multitude d'applications logicielles a donné aux diffuseurs la capacité de gérer, contrôler, parcourir, éditer et orchestrer les médias à travers un réseau complet de technologies interconnectées. Les technologies IP sont désormais pleinement intégrées dans les plateformes XT et XS, et EVS a mis au point une approche hybride pour aider les clients dans leur adoption progressive de cette nouvelle méthode de travail.

Extension de la gamme de produits (vidéo en direct) et des marchés

En plus de l'écosystème XT, EVS a développé une nouvelle gamme de produits autour de la production en direct afin d'adresser d'un côté des nouveaux besoins dans les workflow live en IP avec le S-CORE MASTER (solution de contrôle, d'organisation et de surveillance de l'infrastructure IP), et d'autre part des nouveaux marchés où EVS n'était pas présent mais entend grâce à son approche innovante, jouer à terme un rôle. EVS a ainsi récemment introduit des innovations comme le DYVI, un mélangeur vidéo de production complémentaire au serveur vidéo, qui grâce à une architecture IT permet plus d'effets graphiques et une meilleure évolutivité. EVS a également lancé le produit Xeebra, une solution pour aider les arbitres dans leurs décisions qui permet à EVS d'adresser le nouveau marché de l'arbitrage et de nouveaux clients en dehors de l'industrie de la télévision, comme les fédérations sportives ou les ligues. Finalement, le X-ONE, solution tout-en-un, permet de réaliser de petites productions simples en direct à cout réduit, tout en gardant un très haut standard de qualité.



Xeebra, la nouvelle solution d'assistance vidéo à l'arbitrage d'EVS.

Intelligence artificielle : EVS joue un rôle de pionnier

L'intelligence artificielle et l'apprentissage profond gagnent du terrain dans de nombreux secteurs technologiques. EVS utilise en partie l'intelligence artificielle dans ses produits comme un catalyseur pour répondre aux nouveaux besoins de ses clients. Le système d'intelligence artificielle permet d'automatiser certaines tâches pour permettre à nos clients de faire plus, plus rapidement et de laisser les opérateurs se concentrer sur la créativité. L'Intelligence artificielle va par exemple aider les opérateurs à préparer leur travail qu'il leur suffira ensuite de valider et/ou ajuster. Ceci pourra se traduire en une plus grande réactivité et rapidité de mise à l'antenne tout en optimisant les coûts.



Différentes solutions pour différents contextes

Productions en direct

Depuis plus de 20 ans, EVS fait œuvre de pionnier en matière de progrès technologiques dans le domaine de la diffusion, avec des solutions spécifiquement conçues pour la production en direct. En 1994, nous avons été les premiers à lancer un système numérique de ralentis, révolutionnant ainsi véritablement les retransmissions sportives. Nos solutions sont basées sur les technologies les plus fiables et les plus éprouvées et elles fournissent aux utilisateurs la possibilité de profiter d'une grande rapidité d'exécution, d'un enregistrement en temps réel, de solutions de montage ou d'enrichissement. L'engagement d'EVS à fournir des solutions pérennes signifie que les utilisateurs peuvent facilement adopter les technologies 1080p et UHD 4K, et bénéficier de notre approche pragmatique pour la mise en place de workflows IP. Reconnu comme un partenaire de confiance par les chaînes de télévision et les producteurs de contenu à l'échelle mondiale, EVS continue de miser sur sa réputation de qualité et de fiabilité. Nous permettons à nos partenaires d'améliorer la production en direct des sports, des divertissements, des festivals de musique et d'événements culturels majeurs. EVS connaît l'importance du direct. C'est dans son ADN.

Centres de diffusion

EVS offre une efficacité maximale pour des productions exigeantes où les délais sont extrêmement serrés. Nos solutions intégrées offrent un moyen rapide et robuste pour enregistrer, éditer et rejouer d'innombrables heures de contenu pour les productions de sports et de bulletins d'informations. Des outils intuitifs permettent d'identifier, étiqueter et stocker tout le contenu, offrant à tout producteur ou éditeur, un accès instantané à tous les médias grâce à des outils de recherche et de navigation. Les systèmes EVS peuvent être adaptés à des besoins spécifiques, en intégrant d'autres départements pour le reconditionnement ou le montage de tout type de contenu à n'importe quel moment. En outre, les contenus multimédias destinés aux seconds écrans peuvent être créés et distribués efficacement aux téléspectateurs connectés.



Production multicam en studio

La croissance des shows de télévision et de télé-réalité exige une interactivité en temps quasi réel et des délais de production ultracourts, tels que développés initialement pour le sport en direct et les bulletins d'information. Les productions en studio ou sur site adoptent rapidement des processus ouverts et personnalisés, appréciés pour leur flexibilité. Nos solutions, basées sur le serveur, permettent un enregistrement et une relecture ultra-fiable des concerts, des spectacles sur scène, de la télé-réalité, des talkshows, des jeux et des séries TV. Elles mettent également à disposition des outils pour permettre, de manière efficace, l'enregistrement, l'édition et l'enrichissement de contenu dans un environnement très collaboratif et intégré.

Distribution multimédia

Les fans de sports et de divertissement veulent en avoir toujours plus. Ils veulent voir les actions sous tous les angles disponibles, être en mesure de les analyser eux-mêmes, ainsi que d'entendre les avis d'experts, et ils veulent des statistiques pour confirmer leurs avis. Introduire les réseaux sociaux dans la couverture médiatique du sport, et permettre aux téléspectateurs d'être connectés où qu'ils soient (à la maison, au stade ou ailleurs) et sur n'importe quel appareil; tout cela est devenu la norme. Cela augmente la loyauté et ouvre de nouvelles sources de revenus pour les détenteurs de droits. L'approche d'EVS par plateforme permet de créer des histoires différentes pour des écrans différents, à partir d'une plateforme unique, et sans avoir besoin d'équipes différentes qui travaillent sur des outils différents.



NOTRE APPROCHE DU MARCHÉ

CLIENTS



CARS DE PRODUCTION MOBILES



CHAÎNES DE TÉLÉVISION



SOCIÉTÉS DE POST-PRODUCTION



FÉDÉRATIONS SPORTIVES



STADES

TYPES DE CONTENU



NEWS



SPORT



DIVERTISSEMENT

PLATEFORMES DE DIFFUSION



Nos produits-clés

Notre portefeuille de produits de base

Bâtir des processus de production en direct autour de la plateforme XT



Ralentis et effets

Des outils conçus pour enrichir le contenu de la production en direct et faciliter l'échange, l'édition, le transcodage, le graphisme et la collaboration.



Gestion du contenu

Des outils de workflow avancés permettent aux équipes d'enregistrer, de créer et de gérer du contenu amélioré avec la gamme croissante d'actifs au fur et à mesure des productions.

VIA. EMPOWERING SMART LIVE CREATION



Les serveurs de production

Le nouveau XT-VIA d'EVS dispose de six canaux configurables en UHD-4K ou plus de 12 canaux en Full HD 1080p, et est compatible HDR. Tout en continuant à prendre en charge les environnements SDI, XT-VIA offre une prise en charge native de SMPTE 2110, permettant une transition en douceur vers les flux de production en IP et posant les bases des futures productions.



Stockage partagé

La haute performance et la fiabilité sont l'épine dorsale d'une puissante solution de stockage adaptée aux multiples flux de production.

Extension du portefeuille de produit

Construire autour de la production vidéo en direct



DYVI

Mélangeur vidéo pour la production en direct

Le mélangeur de production en direct DYVI permet de mettre en œuvre un système de commutation qui va bien au-delà des limites traditionnelles de la conception des mélangeurs classiques. La plate-forme GPU de DYVI ouvre un nouveau monde de créativité et de flexibilité, tandis que sa série de modules de traitement (sur 2RU) s'adapte aux besoins des clients et leur permet d'utiliser leur infrastructure de commutation à leur maximum, ce qui la rend idéale pour tous les types de studios. Le panneau de commande de DYVI est totalement personnalisable, afin de correspondre aux besoins des opérateurs pour différentes productions.



XEEBRA

L'assistance vidéo en direct

En utilisant un écran tactile intuitif, les arbitres peuvent examiner chaque angle en détail (rapidement, efficacement et en synchronisation complète). Avec l'écran tactile ou un contrôleur dédié en face d'eux, les utilisateurs peuvent piloter la navigation dynamique, zoomer directement (de 16 à 4 et 2 vues), et marquer et étiqueter les situations les plus importantes pour les réexaminer et les exporter plus tard. Un moteur d'intelligence artificielle qui calibre automatiquement le terrain assure la plus grande fiabilité pour des graphiques précis tels qu'une ligne de hors-jeu pour le football.

VIA est une nouvelle plate-forme qui propose des services et des modules au cœur de tous les nouveaux produits et solutions EVS. Conçu pour un monde des médias en mutation, VIA illustre l'engagement d'EVS à permettre l'évolution vers une architecture modulaire puissante de microservices.



S-CORE

Live IP flow routing system

S-CORE MASTER est un système de routage de flux IP en direct pour le déploiement dans les workflows de production de médias basés sur IP. Le système utilise des méthodes de contrôle SDN (software defined network) afin que les utilisateurs puissent gérer plus facilement les médias en direct sensibles à la latence. S-CORE MASTER offre aux ingénieurs une meilleure visibilité sur le réseau ainsi que la possibilité de communiquer simultanément avec des infrastructures IP complètes.



X-ONE

Solution tout-en-un pour des productions simples en direct

X-ONE est un système tout-en-un qui combine la vitesse et la fiabilité de la technologie EVS avec une base de technologie définie par software pour fournir un système intelligent pour les productions en direct, pour des événements de petite et moyenne taille. Le système permet à un seul opérateur de créer des ralentis, de contrôler l'audio, de mixer un flux en direct avec un mélangeur vidéo intégré et même d'ajouter des graphiques à une programmation en direct, tout cela avec la qualité de diffusion la plus élevée.

Le monde d'EVS

En 2019, nous célébrons 25 années d'émotions.

Ces années ont été jalonnées de nombreux succès, et c'est aussi cela que nous célébrons cette année.

Ces succès, nous les devons à toutes les personnes qui ont joué un rôle dans notre histoire. Mais c'est surtout à nos employés que nous voulons rendre hommage ici. Ce sont eux qui, depuis 25 ans, ont fait d'EVS un acteur incontournable dans l'industrie de la production vidéo en direct; des gens passionnés et fiers de ce qu'ils réalisent tous les jours pour leurs clients à travers le monde.

Ils vous saluent, prêts à relever de nouveaux défis pour les prochaines années.



Hardware Integration Team



R&D Team



EVS Iberica



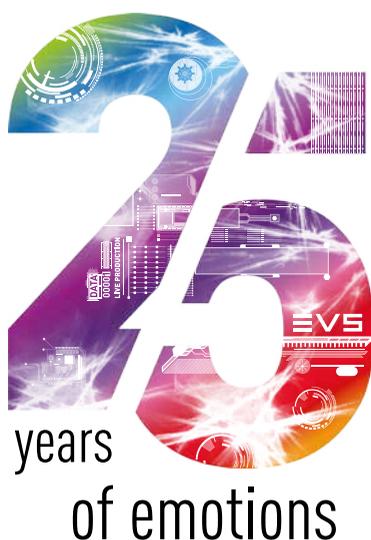
Vincent, Kristel, Pierre



Project QC Team



EVS Management Team (EMT)





EVS Toulouse



Delivery Team



EVS Darmstadt



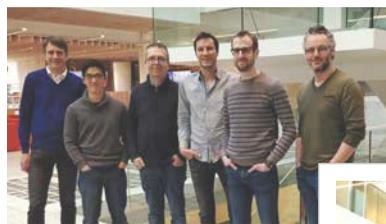
EVS Deutschland



EVS Italy



EVS INC



R&D Team



Facility & Procurement Team



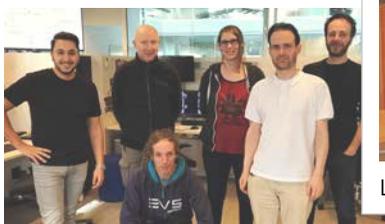
EVS Mexico



Platform Team



HR Team



System Team



Legal Team



EVS Australia

Los Angeles

Mexico

New-York

Londres

Liege

Paris

Madrid

São Paulo



EVS UK



Tier 3 Support Team



Project Team



EVS Dubai



EVS Beijing



Product Management Team



Tier 2 Support Team



R&D Team



EVS Hong Kong



Innovation Team



R&D Team



Marketing & Training Team



EVS Paris



Agile Coaching Team



EVS Brussels



Assembling Team



R&D Team



Production Team



R&D Team



System Integration Team



Sales Team



R&D Team



R&D Team



Finance Team



Warehouse Team



Shipping Team



IT Team



Production Team



Delivery Team



EVS Russia



R&D Team



R&D Team



EVS Singapore

Notre responsabilité sociale d'entreprise

Il existe de nombreuses façons pour une entreprise de mettre ses valeurs en pratique et de démontrer son engagement envers l'environnement, ses employés et la communauté au sein de laquelle elle exerce ses activités. Cet engagement à long terme fait partie intégrante de la culture et des valeurs d'EVS depuis la création de l'entreprise.

Les employés

Les employés constituent le principal actif d'EVS. Ils développent des solutions de haute qualité, les offrent à nos clients du monde entier, les installent, dispensent les formations et assurent le suivi.

Par conséquent, la direction de l'entreprise veille particulièrement à offrir aux employés un environnement de travail inspiré, du développement personnel et du respect de la personne.

Un lieu de travail attrayant

Le siège de la société est situé à proximité de Liège (Belgique), dans un environnement boisé proche de l'université de Liège, au milieu de nombreuses autres sociétés technologiques. Le bâtiment, qui accueille actuellement environ 350 personnes, est une construction moderne et récente, ouverte et lumineuse, qui a été conçue pour accueillir toutes les activités nécessaires de l'entreprise, avec des espaces ouverts, qui permettent aux équipes de développement ou de projet d'avoir des discussions rapides et efficaces, un grand nombre de salles de réunion pour répondre aux besoins croissants de réunions courtes et interactives ou de salles de formation et de démonstration pour servir les clients actuels ou futurs d'EVS, les opérateurs et les autres parties intéressées. Le sous-sol comprend les lignes d'assemblage des différents produits, l'emballage et le quai de chargement, point de départ du transport du savoir-faire d'EVS aux clients du monde entier.

Le bâtiment comprend également toutes sortes d'installations qui font le bonheur des employés d'EVS au travail : une cafétéria accueillante, agrémentée d'une terrasse ensoleillée, des vestiaires pour les personnes qui pratiquent du sport dans les environs à l'heure du déjeuner, des lieux sociaux (coins café, tennis de table, baby-foot, etc.), ainsi qu'une salle de repos avec quelques sièges de détente.

Agile et bien plus encore

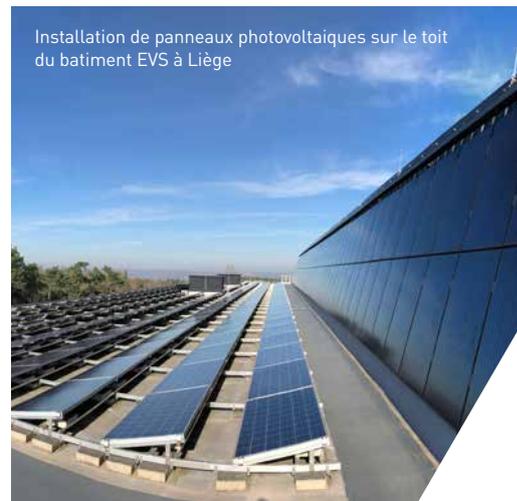
EVS a commencé à mettre en œuvre des méthodes Agile (principalement le framework SCRUM) voici plus de 4 ans, mais l'adoption par un plus grand nombre d'équipes a accéléré le rythme des bons résultats depuis deux ans. Les méthodes Agile sont des outils de gestion et de pratiques de pilotage de projets. Elles reposent sur un cycle de développement itératif, progressif et adaptatif et doivent respecter quatre valeurs fondamentales, divisées en douze principes, qui forment la base de pratiques communes ou complémentaires. Grâce aux méthodes Agile, le demandeur obtient une meilleure visibilité de la gestion du travail qu'avec une méthode conventionnelle. Une meilleure implication du client dans le processus permet aussi aux équipes d'obtenir un feedback régulier afin que les modifications nécessaires puissent être appliquées directement.

Scrum est le framework Agile le plus populaire et l'un des plus reconnus. Il s'agit d'un cadre de travail holistique itératif qui se concentre sur les buts communs en livrant de manière productive et créative des produits de la plus grande valeur possible. Cette méthode vise à accélérer le développement d'un logiciel. De plus, il assure la réalisation d'un logiciel fonctionnel tout au long de la durée de sa création.

Aujourd'hui, la plupart des équipes de développement d'EVS travaille déjà selon ces méthodes.



Démo aux différents stakeholders



Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment EVS à Liège

Gestion dynamique du personnel

Au fil des ans, EVS a développé différentes stratégies pour attirer et retenir des talents. La gestion du personnel passe par un très large éventail d'initiatives et de politiques, notamment :

- **Accueil** des nouveaux collaborateurs avec un programme complet de formations internes ;
- **Communication interne** : utiliser chaque occasion et outil pour renforcer la communication entre les collaborateurs au sein de l'organisation. Depuis deux ans, « Les Midis de l'arena » (sessions d'information ouvertes) regroupent des employés en vue du partage de connaissances sur toutes sortes de sujets. Yammer (solution de réseau social professionnel de Microsoft) est déployé depuis 2017 et est rapidement devenue la plateforme idéale pour partager les réussites et les actualités de clients et de personnes de terrain. Il s'agit d'une « fenêtre ouverte sur le monde » pour un grand nombre d'employés et elle confère un aspect pratique à leur travail quotidien.
- **Bien-être/famille** : de nombreuses activités organisées par un groupe d'employés («Ed-Force One») pour les employés visant à renforcer l'esprit d'équipe, comme les incentives des départements, divers événements d'entreprise (dont une St-Nicolas pour les enfants du personnel) ou des incitants pour pratiquer un sport dans le voisinage ;
- Un **package** de rémunération global compétitif en rapport avec les aptitudes et l'expérience de chaque personne, assorti de programmes de partage des bénéfices de l'entreprise.

Cette politique est importante et permet de renforcer le sentiment d'appartenance à l'entreprise.

L'âge moyen des employés de l'entreprise est jeune (36 ans).

L'environnement

Depuis sa création en 1994, EVS est consciente de son impact sur l'environnement. Au fil des ans, l'entreprise a pris des décisions pour renforcer son engagement dans le domaine de l'environnement. Le siège et centre d'innovation, situé dans un environnement boisé proche de Liège, réunit, depuis 2015, tous les employés qui étaient disséminés, dans le passé, dans six bâtiments différents dans la même zone. Cet unique bâtiment leur offre un meilleur environnement de travail, accroît leur efficacité et améliore la communication interne. Il utilise de nombreuses méthodes d'économie d'énergie, comme le « free cooling », pour refroidir des locaux soumis à des variations importantes de température, l'éclairage à basse énergie, les systèmes activés thermiquement (eau froide circulant dans la dalle, à la base du système de climatisation), la récupération de la chaleur produite par les serveurs (à la base du chauffage), des panneaux photovoltaïques ou les stores extérieurs (assurant une meilleure protection contre la chaleur du soleil).

”

ENTRE 2016 ET 2018, EVS A DIMINUÉ LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DU SIÈGE SOCIAL À LIÈGE DE 16% ET UN NOUVEAU PLAN D'ÉCONOMIE A ÉTÉ MIS EN PLACE POUR 2019



HBS (le 'host broadcaster' de la coupe du monde de football) a organisé une session de formation réservée aux femmes sur la production live sport.

Par ses activités, EVS contribue aussi davantage à réduire l'empreinte environnementale du secteur de la diffusion. Par exemple, EVS développe des solutions pour permettre à ses clients de produire du contenu vidéo ou d'y accéder à partir d'un emplacement distant, ce qui permet aux opérateurs de réduire considérablement leurs déplacements. Par exemple, à l'occasion de grands événements sportifs, des outils de production de diffusion favorisent le partage d'images entre le lieu de l'événement et la chaîne de télévision. Cela réduit fortement les déplacements en avion pour un grand nombre de personnes.

La communauté

Il existe de nombreuses façons pour une entreprise de mettre ses valeurs en pratique et de faire la preuve de son engagement en faveur de l'environnement, de ses employés et de la communauté au sein de laquelle elle exerce ses activités. Cet engagement à long terme fait partie intégrante de la culture et des valeurs d'EVS depuis la création de l'entreprise. EVS présente un fort ancrage régional et s'efforce de participer au développement des communautés où se trouvent ses bureaux. La société concentre ses efforts sur quelques domaines qu'elle a clairement identifiés.

Établir des partenariats locaux

EVS s'efforce d'établir des partenariats, autant que possible avec des fournisseurs locaux, pour renforcer son ancrage local. Ces partenariats couvrent divers aspects des activités d'EVS, comme toutes les questions relatives à la gestion des installations, les consultants et partenaires commerciaux, mais assurent aussi un rôle actif dans le développement d'un réseau entre les entreprises du parc scientifique de Liège.

Soutien à l'engagement des employés au sein de leurs communautés

Par le biais d'un « programme de parrainage » unique, dont le budget est alloué par ses employés, EVS soutient activement plus de 80 projets sociaux ou culturels par an et encourage ses employés à se faire les ambassadeurs de l'entreprise dans leurs communautés respectives.

Soutien à des initiatives ciblées dans trois domaines : le sport, l'éducation à la technologie et la diversité

Depuis quelques années, EVS a identifié trois domaines dans lesquels l'entreprise soutient différentes initiatives : le sport, l'éducation à la technologie et la diversité, parmi lesquels :

- EVS soutient la plate-forme de crowdfunding **Risingtrack**, qui vise à soutenir financièrement des athlètes dans le cadre de projets ponctuels.
- EVS soutient aussi activement la Broadcast Academy de **HBS** (Host Broadcast Services SAS), qui offre des programmes de formation aux professionnels de la télévision dans plus de 20 pays dans le monde afin de partager la connaissance et l'expérience des meilleures pratiques de l'industrie. EVS met à leur disposition un simulateur TV en direct (un outil de formation à la diffusion en direct unique et itinérante qui forme les professionnels de la diffusion de terrain).
- Depuis de nombreuses années, EVS soutient la production vidéo des Jeux **Paralympiques**. En 2019, EVS collaborera également à la production d'un ouvrage consacré à l'histoire personnelle d'athlètes paralympiques du monde entier.
- **CoderDojo** est un mouvement global gratuit de clubs de programmation pour des jeunes, animés par de volontaires. EVS et ses employés soutiennent activement cette initiative et son développement dans la partie francophone de la Belgique.
- EVS soutient également la **Fondation pour les Générations Futures** en Belgique et ses HERA (Higher Education & Research Awards for Future Generations) awards - « l'informatique durable ». Cette initiative vise à soutenir celles et ceux - étudiants et chercheurs - qui intègrent l'approche transversale d'un développement durable dans leur thèse les encourage à penser et agir à 360° en prenant en compte les personnes, la planète, la prospérité et la participation.

Informations pour les actionnaires

L'action EVS

Le capital d'EVS est représenté par 14.327.024 actions sans valeur nominale. Depuis le 15 décembre 2011, les actions d'EVS sont soit nominatives, soit dématérialisées (et doivent donc être inscrites en compte titres).

Marché et cotation

L'action EVS est cotée sur le marché continu d'EURONEXT Bruxelles sous le code ISIN BE0003820371. Elle a été introduite en bourse en octobre 1998 au prix de EUR 7,44 (EUR 37,20 avant la division du titre). Le titre a été divisé par 5 en juin 2005. EVS fait partie des indices Next150 et BelMid.

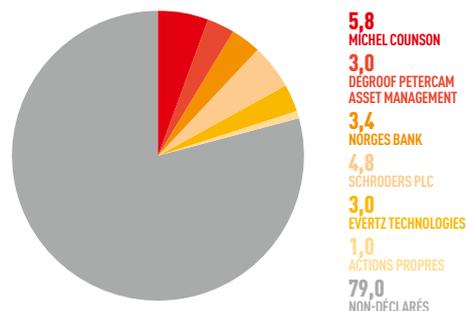
EVS est également éligible, au 31 décembre 2018, pour le Plan d'Épargne en Actions pour Petites et Moyennes Entreprises en France (plan PEA-PME).

En 2018, la valeur maximum atteinte par le cours a été de EUR 33,15 le 16 janvier et la valeur minimum de EUR 15,44 le 24 octobre. EVS avait une capitalisation boursière de

EUR 332,4 millions au 31 décembre 2018 sur base d'un cours de EUR 23,20. En 2018, l'action EVS a diminué de 21,9%.

Au cours de l'année 2018, la vélocité standard a été de 86,0%. En moyenne, 45.645 titres ont été échangés quotidiennement sur Euronext et les autres plateformes, ce qui représente EUR 1,1 million. Ajustée pour un flottant moyen de 93,9%, la vélocité d'EVS en 2018 était de 91,6%.

ACTIONNARIAT D'EVS (EN %)



THE EVS SHARE OVER THE LAST 10 YEARS

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Nombre de titres émis (moyen)	13 636 540	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 736 111
Nombre de titres émis (31/12)	14 327 024	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000
Nombre moyen d'actions, hormis les actions propres	13 531 196	13 514 301	13 501 815	13 490 812	13 513 053	13 480 715	13 449 081	13 465 244	13 511 048	13 554 643
Free float moyen	93,9%	93,9%	93,5%	93,5%	93,5%	93,5%	93,5%	88,5%	82,8%	80,9%
Volume annuel échangé ⁽¹⁾	11 730 794	8 017 152	10 191 122	11 809 385	17 242 611	14 884 293	8 758 751	16 614 717	13 166 859	15 990 689
Volume moyen quotidien ⁽¹⁾	45 645	31 195	39 654	46 130	66 574	58 600	34 348	63 904	51 034	62 463
Volume moyen quotidien [EUR] ⁽¹⁾	1 053 033	1 040 358	1 228 090	1 326 711	2 459 901	2 888 959	1 383 196	2 726 774	2 154 676	2 318 011
Vélocité standard ⁽²⁾	86,0%	58,8%	74,8%	86,7%	126,6%	109,2%	64,3%	121,9%	96,6%	116,4%
Vélocité ajustée ⁽³⁾ - FF moyen	91,6%	62,7%	80,0%	92,7%	135,3%	116,8%	68,8%	137,8%	116,8%	144,0%
Cours moyen annuel [EUR]	23,07	33,35	30,97	28,76	36,95	49,30	40,27	42,67	42,22	37,11
Cours de clôture [EUR]	23,20	29,71	33,20	29,00	29,89	46,99	44,40	39,49	47,90	44,80
Cours le plus haut	33,15	38,75	36,50	36,40	47,97	57,19	46,00	48,30	49,49	53,24
Cours le plus bas	15,44	26,75	24,89	21,06	23,52	39,88	34,97	34,10	31,97	21,22
Capitalisation boursière (moyenne, EUR millions)	314,6	454,4	422,0	391,9	503,4	671,7	548,7	581,4	575,2	509,7
Capitalisation boursière (au 31/12, EUR millions)	332,4	404,8	452,4	395,1	407,3	640,2	605,0	538,1	652,6	610,4
Dividende brut [EUR]	1,00	1,00	1,30	1,00	2,00	2,16	2,64	2,36	2,64	2,48
Dividende net [EUR]	0,70	0,70	0,93	0,74	1,50	1,62	1,98	1,77	1,98	1,86
Rendement du dividende (brut sur cours moyen)	4,3%	3,0%	4,2%	3,5%	5,4%	4,4%	6,6%	5,5%	6,3%	6,7%
Rachat d'actions propres/action	0,11	0,00	0,00	0,00	0,36	0,00	0,00	0,17	0,27	0,05
BPA (reported) [EUR]	2,60	1,77	2,43	1,76	2,63	2,52	3,10	2,38	2,82	1,88
Ratio de pay out (brut sur BPA de base)	38,5%	56,5%	53,5%	56,8%	76,0%	85,7%	85,2%	99,2%	93,6%	131,9%
Ratio Cours/Bénéfice (moyen sur BPA de base) ⁽⁴⁾	8,9	18,8	12,7	16,3	14,0	19,6	13,0	17,9	15,0	19,7

⁽¹⁾ Source : volumes selon NYSE-Euronext jusque 2008; à partir de 2009, la source est Fidessa, qui inclut également les échanges réalisés sur les plateformes alternatives

⁽²⁾ La vélocité standard correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en pourcentage du nombre de titres émis par la société.

⁽³⁾ La vélocité ajustée correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en % du flottant moyen.

⁽⁴⁾ Le ratio cours/bénéfice divise le cours de bourse moyen de l'année par le bénéfice net courant de la même année.

Dividende

Depuis son introduction en bourse en 1998, EVS a toujours payé un dividende à ses actionnaires. Pour la période 2018-2021, le Conseil a l'intention de verser un dividende stable. Cette décision a été prise pour donner plus de clarté aux investisseurs regardant un investissement dans EVS. Le dividende continuera à être payé en deux parties : un acompte sur dividende à la fin du mois de novembre et le dividende final en mai après l'approbation de l'Assemblée Générale. Le dividende devrait s'élever à EUR 1,00 pour les années 2019, 2020 et 2021, sous réserve de conditions de marché raisonnables. Pour l'exercice fiscal 2018, le Conseil d'Administration proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2019, d'approuver la distribution d'un dividende brut par action de EUR 1,00, dont EUR 0,50 a déjà été payé à titre de dividende intérimaire brut en novembre 2018. En cas d'approbation de ce dividende par l'Assemblée Générale, le solde de EUR 0,50 brut (soit EUR 0,35 net du précompte mobilier belge de 30%) sera payé le 29 mai 2019 contre remise du coupon n° 28 (date de détachement de coupon : le 27 mai 2019; date d'enregistrement : le 28 mai 2019). La proposition du Conseil pour l'exercice 2018 représente un ratio de distribution de 38,5% et un rendement de 4,3% (sur le cours moyen de 2018).

Actionnariat

Les actionnaires ont l'obligation de déclarer le pourcentage d'actions EVS qu'ils détiennent dès que celui-ci passe au-dessus ou en-dessous du seuil des 3% (condition imposée par les Statuts de la société) ainsi que pour tout multiple de 5% (condition requise par la loi belge). Le pourcentage d'actions détenues doit être calculé sur base du nombre d'actions en circulation (14.327.024 actions fin 2018).

Au 31 décembre 2018, l'actionnariat d'EVS Broadcast Equipment se présente comme dans le graphique à la page 21 (tel qu'il résulte des dernières déclarations de transparence reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2018).

Pour plus de détails sur l'actionnariat, vous pouvez également consulter la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise dans la seconde partie du rapport annuel.

Assemblées générales

EVS tient son Assemblée Générale Ordinaire le troisième mardi du mois de mai. Les actionnaires sont invités à y participer;

toutes les modalités pratiques sont publiées un mois avant cette assemblée.

Afin de favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires finaux, mais aussi de mieux les connaître pour mieux les servir, EVS exige, selon l'article 24 de ses Statuts, que les procurations pour participer à ses Assemblées Générales soient signées par le bénéficiaire économique effectif final.

Les procurations signées par un dépositaire ou sous-dépositaire doivent dès lors être accompagnées par une autre procuration dûment signée par le bénéficiaire économique effectif final qui lui permet d'exercer ses droits. Dans l'intérêt de la bonne gouvernance, cette disposition est appliquée strictement et donne lieu, lors de chaque assemblée, à quelques rejets de procurations non conformes, notamment issues de dépositaires.

Service financier

Les dividendes sont payables auprès de la BANQUE ING SA, qui est l'agent payeur unique dans le système dématérialisé E.S.E.S. » d'Euroclear Belgium.

ING BANK SA
Avenue Marnix, 24
1000 Bruxelles
Belgique

Accessibilité de l'information

Le site web du groupe (www.evs.com) permet d'avoir accès aux informations générales sur la société et ses produits, mais aussi aux informations financières, aux règles de Gouvernement d'Entreprise ou aux rapports annuels.

Une page indique également les analystes financiers qui suivent la valeur.

Tous les documents légaux peuvent être consultés au siège de la société ou sur notre site internet.

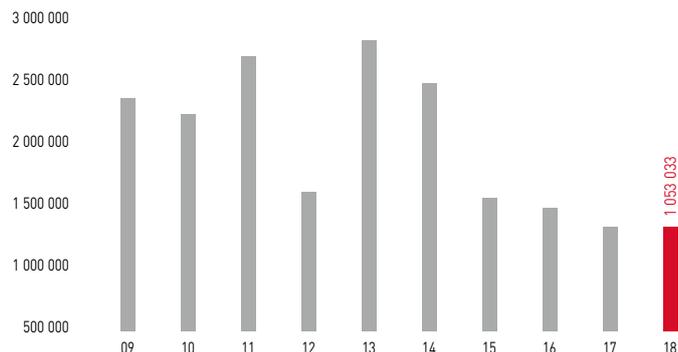
EVS a adopté une politique de « période silencieuse », qui, pendant les périodes sensibles, limite la communication avec les investisseurs à des informations de base, historiques et non liées au présent. Cette période calme débute un mois avant la publication des résultats et se termine le jour des résultats.

EVS apprécie l'intérêt que ses actionnaires portent à la société, et est convaincue que cette politique permet à la société de bien équilibrer les besoins liés à l'activité tout en communiquant avec les actionnaires existants ou potentiels de la société.

COURS DE BOURSE ET VOLUME



LIQUIDITÉ - VOLUME MOYEN QUOTIDIEN ÉCHANGÉ EN BOURSE (EUR)



Calendrier financier

9 mai 2019

trading update du 1T19

21 mai 2019

assemblée générale ordinaire

27 mai 2019

dividende final : date de détachement

28 mai 2019

dividende final : date d'enregistrement

29 mai 2019

dividende final : date de paiement

29 août 2019

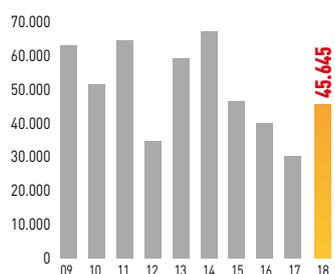
résultats du 2T19

14 novembre 2019

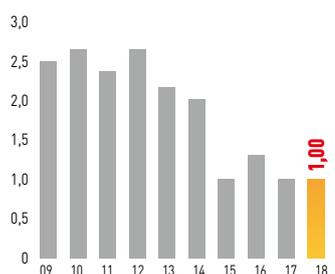
trading update du 3T19



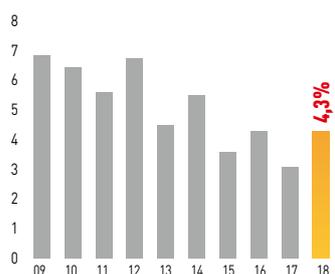
LIQUIDITÉ – VOLUME MOYEN QUOTIDIEN ÉCHANGÉ EN BOURSE (NOMBRE DE TITRES)



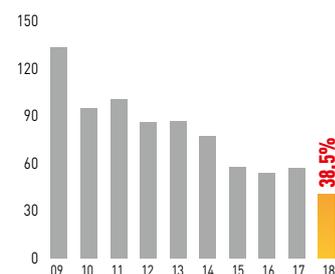
DIVIDENDE BRUT PAR ACTION (EUR)



RENDEMENT DE DIVIDENDE (%)



RATIO DE DISTRIBUTION (% DU RÉSULTAT NET)



CONSOLIDATED KEY FIGURES – IFRS (EUR MIO)

	2018	2017	2016	2018/2017
Chiffre d'affaires	116,1	118,8	130,8	-2,3%
Résultat d'exploitation – EBIT ⁽¹⁾	28,1	34,9	46,2	-19,7%
Résultat net (part du groupe)	35,2	23,9	32,8	47,1%
Investissements	1,3	1,7	-0,2	-25,0%
Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles	33,3	27,3	60,7	22,2%
Fonds propres au 31/12 (avant attribution du dividende final)	141,3	105,3	97,4	34,2%
Trésorerie nette (31 décembre) ⁽²⁾	58,5	24,8	32,1	135,7%
Besoin en fonds de roulement au 31/12 ⁽³⁾	40,7	42,9	34,7	-5,2%
Nombre d'employés en ETP (31/12)	477	493	481	-3,2%

DONNÉES PAR ACTION (EUR)

	2018	2017	2016	2018/2017
Nombre moyen d'actions, hormis les actions propres	13 531 196	13 514 301	13 501 815	0,1%
Résultat net, part du groupe, de base ⁽⁴⁾	2,60	1,77	2,43	46,9%
Dividende brut (intérimaire+final)	1,00	1,00	1,30	0,0%
Fonds propres par action	9,93	7,79	7,22	27,5%

RATIOS (%)

	2018	2017	2016	2018/2017
Marge brute (%)	71,1%	73,7%	74,3%	-
Marge d'exploitation (%) ⁽¹⁾	24,2%	29,4%	35,3%	-
Rentabilité nette ⁽⁵⁾	30,3%	20,1%	25,1%	-
Ratio de distribution [dividende brut/résultat net]	38,5%	56,5%	53,5%	-
Rendement de dividende [dividende brut/cours de bourse moyen]	4,3%	3,0%	4,2%	-
Rendement sur fonds propres – ROE ⁽⁶⁾	33,4%	24,5%	42,0%	-
Rendement sur capitaux employés – ROCE ⁽⁷⁾	54,7%	36,3%	50,3%	-

⁽¹⁾ L'EBIT signifie "Earnings Before Interests and Taxes" et correspond au résultat d'exploitation avant intérêts et impôts. La marge d'exploitation est l'EBIT divisé par le chiffre d'affaires.

⁽²⁾ La trésorerie nette est égale à la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les dettes financières et autres dettes à long terme et leur partie échéant dans l'année.

⁽³⁾ Le besoin en fond de roulement est égal aux stocks + créances commerciales - dettes commerciales

⁽⁴⁾ Calculé en utilisant le nombre moyen d'actions sur l'année hormis les actions propres et sans inclure les warrants.

⁽⁵⁾ La rentabilité nette est égale au résultat net (part du groupe) divisé par le chiffre d'affaires.

⁽⁶⁾ Ce rendement résulte de la division du résultat net (part du groupe) par les fonds propres de début d'exercice.

⁽⁷⁾ Résultat net (part du groupe) / (goodwill, immobilisations incorporelles, corporelles et inventaires)

BUREAUX EVS

SIÈGE SOCIAL EVS

Liege Science Park
13 rue Bois St-Jean
4102 Seraing
Belgium
Mail : info@evs.com
Sales : sales@evs.com
Support : support@evs.com
Investor relations :
corpcom@evs.com
Tél. : +32 4 361 70 00
Fax : +32 4 361 70 99

EVS BRUSSELS

Avenue Charles Quint/Keizer
Karellaan 576
1082 Brussels
Belgium
Mail : info@evs.com
Tél. : +32 2 894 44 44

EVS UK

5 Ashcombe House
The Crescent
Leatherhead KT22 8DY
United Kingdom
Mail : info.uk@evs.com
Tél. : +44 1 372 387 250

EVS NETHERLANDS

97 HS Solebaystraat
1055 ZP Amsterdam
The Netherlands
Mail : nederland@evs.com
Tél. : +32 4 361 70 00

EVS GERMANY

Feringastrasse 12B
85774 Unterföhring (Munich)
Germany
Mail : info.germany@evs.com
Tél. : +49 89 4111 949 00

EVS SWITZERLAND

9 rue des Arsenaux
1700 Fribourg
Switzerland
Mail : swiss@evs.com
Tél. : +41 26 435 33 16

EVS FRANCE

62bis, Avenue André Morizet
92100 Boulogne Billancourt
France
Mail : info.france@evs.com
Tél. : +33 1 46 99 9000

EVS IBERICA

12-2C, Avenida de Europa
Edificio Monaco
Parque Empresarial de la
Moraleja
28108 Alcobendas, Madrid
Spain
Mail : info.iberica@evs.com
Tél. : +34 91 490 39 30

EVS ITALIA

Via Milano, 2
25126 Brescia
Italy
Mail : info.italy@evs.com
Tél. : +39 030 296 400

EVS USA - EAST COAST

700 US 46 East
Floor 3
NJ 07004 Fairfield
Mail : info.usa@evs.com
Tél. : +1 973 575 7811
Fax : +1 973 575 7812

EVS USA - WEST COAST

101 South First Street
Suite #404
CA 91502 Burbank
United States
Mail : info.usa@evs.com
Tél. : +1 818 846 9600

EVS MEXICO

World Trade Center
Cd. De México Montecito
No. 38 piso 4 Oficina 11
Col. Nápoles
D.F. 03810 México
Mexico
Mail : info.mexico@evs.com
Tél. : +52 55 46 31 22 00

EVS MIDDLE EAST

Shatha Tower Office 09
32nd Floor
PO Box 215278, Dubai Media City
United Arab Emirates
Mail : info.dubai@evs.com
Tél. : +971 4 365 4222

EVS CHINA

2805 Building One, Wanda Plaza
N° 93 Jianguo Road
100022 Beijing
China
Mail : info.china@evs.com
Tél. : +86 10 5820 3099

EVS HONG KONG

Room A, 35/F, @Convoy
169 Electric Road, North Point
Hong Kong
Mail : info.hk@evs.com
Tél. : +852 2914 2501
Fax : +852 2914 2505

EVS SINGAPOUR

61, Ubi Road 1
Oxley Bizhub #04-07
408727 Singapour

EVS AUSTRALIA

Amber Technology Unit 1
2 Daydream Street
NSW 2102 Warriewood
Australia
Tél. : +61 2 9998 7600

CENTRES DE DÉVELOPPEMENT EVS

EVS BRUSSELS DEVELOPMENT CENTER

Avenue Charles Quint/
Keizer Karellaan 576
1082 Brussels
Belgium
Mail : info@evs.com
Tél. : +32 2 431 78 70

EVS PARIS DEVELOPMENT CENTER

62bis, Avenue André Morizet
92100 Boulogne Billancourt
France
Mail : info.france@evs.com
Tél. : +33 1 46 99 9000

EVS TOULOUSE DEVELOPMENT CENTER

6, rue Brindejonc des Moulinais
Bât. A - CS95836
31505 Toulouse Cedex 5
France
Mail : info@evs.com
Tél. : +33 561 285 606

EVS DARMSTADT DEVELOPMENT CENTER

Mina-Rees Str. 8
64295 Darmstadt
Germany
Mail : info@evs.com
Tél. : +49 6151 8009453

HOTLINES

Belgique, Royaume-Uni, France,
Allemagne, Espagne, Italie, EAU :
+32 495 28 40 00

États-Unis : +1 973 575 7813

Mexique : +52 55 46 31 22 09

Chine : +86 139 1028 9860

Australie, Hong-Kong :
+32 4 361 7000

Contact

YVAN ABSIL,
DIRECTEUR FINANCIER

EVS BROADCAST EQUIPMENT SA
+32 4 361 70 13
CORPCOM@EVS.COM



English version available on request.

Le Rapport Annuel (rapport de gestion, comptes et notes)

est disponible sur le site internet d'EVS (www.evs.com).

Une version imprimée peut être obtenue sur demande.



years
of emotions

**Rapport
financier
annuel 2018**

EVS

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE GESTION **4**

RAPPORT FINANCIER	4
1. CHIFFRES CLES CONSOLIDES – IFRS (EUR MILLIONS)	4
2. FAITS MARQUANTS	4
3. STRATEGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE A LONG TERME	4
4. CHIFFRE D'AFFAIRES	4
5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5
6. EMPLOI	5
7. RESULTATS	5
7.1. Chiffres clés 2018 par trimestre	5
7.2. Commentaires sur les résultats	5
7.3. Données par action (EUR)	6
8. BILAN, CASH-FLOW, ACTIONS PROPRES ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL	6
9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6
10. GESTION DES RISQUES	6
11. INVESTISSEMENTS	6
12. CAPITAL ET SUCCURSALES	7
13. PERSPECTIVES 2019	7
14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	7
15. PROPOSITIONS DU CONSEIL AUX ACTIONNAIRES	7
DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	8
1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	8
2. CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
3. COMITES SPECIALISES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
3.1. Comité d'Audit	8
3.2. Comité des Rémunérations	8
3.3. Comité Stratégique	9
4. GESTION JOURNALIERE	10
4.1. Comité Exécutif	10
4.2. Gestion opérationnelle des filiales	10
5. CONTROLE DE LA SOCIETE	11
5.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques	11
5.2. Audit externe	11
6. ACTIONNARIAT (AU 31 DECEMBRE 2018)	11
7. ASSEMBLEES GENERALES	12
8. DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTATION DU RESULTAT	12
9. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	12
RAPPORT DE REMUNERATION	13
1. LES ADMINISTRATEURS	13
1.1. Politique de rémunération	13
1.2. Rémunérations perçues en 2018	13
2. LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXECUTIF	14
2.1. Politique de rémunération	14
2.2. Rémunérations perçues en 2018	15
3. PROCEDURES DE CONFLIT D'INTERETS	15
RISQUES ET INCERTITUDES	16
1. RISQUES PRIMAIRES	16
2. RISQUES SECONDAIRES	16
DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES	18

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES **19**

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES	19
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RESULTAT GLOBAL	19
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (BILAN)	20
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	21
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES	22
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS IFRS	23
1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE	23
1.1. Identification	23
1.2. Consultation des documents sociaux	23
1.3. Objet social	23
2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS	23
2.1. Principes de préparation des états financiers	23
2.2. Conformité aux normes comptables	23
2.3. Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements	23
2.4. Résumé des changements dans les principes comptables	25

2.5.	Principes de consolidation	25
2.6.	Filiales	25
2.7.	Participations dans les coentreprises et dans les entreprises associées	25
2.8.	Résumé des jugements et estimations significatifs	25
2.9.	Conversion des monnaies étrangères	26
2.10.	Regroupements d'entreprises et goodwill	26
2.11.	Immobilisations incorporelles	26
2.12.	Immobilisations corporelles	27
2.13.	Actifs non courants destinés à la vente	27
2.14.	Stocks	27
2.15.	Créances commerciales et autres créances	27
2.16.	Autres actifs courants et non-courants	27
2.17.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	28
2.18.	Actions propres	28
2.19.	Intérêts des tiers	28
2.20.	Prêts et emprunts portant intérêts	28
2.21.	Provisions	28
2.22.	Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi	28
2.23.	Païement fondé sur des actions	28
2.24.	Reconnaissance des produits des activités ordinaires	28
2.25.	Contrat de location (EVS comme bailleur)	29
2.26.	Subventions publiques	29
2.27.	Contrats de location (EVS comme locataire)	29
2.28.	Frais de recherche et de développement	29
2.29.	Coûts d'emprunt	29
2.30.	Impôts sur le résultat	30
2.31.	Instruments financiers dérivés	30
2.32.	Dividendes	30
2.33.	Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées	30
2.34.	Résultats par action	30
3.	INFORMATION SECTORIELLE	31
3.1.	Généralités	31
3.2.	Informations complémentaires	31
4.	ENTREPRISES CONSOLIDEES, MISES EN EQUIVALENCE, CO-ENTREPRISES ET BUREAUX DE REPRESENTATION	32
5.	PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	33
5.1.	Participations dans les entreprises associées	33
6.	PRODUITS ET CHARGES	33
6.1.	Utilisation de mesures financières non définies par les normes comptables	33
6.2.	Marge brute	34
6.3.	Frais de recherche et développement	34
6.4.	Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature	34
6.5.	Produits/(charges) financiers	37
6.6.	Autres produits et charges opérationnels	37
7.	IMPOTS SUR LE RESULTAT	37
7.1.	Charges d'impôts sur le résultat	37
7.2.	Réconciliation de la charge d'impôts	38
7.3.	Impôts différés au bilan	38
8.	RESULTAT PAR ACTION	38
9.	DIVIDENDES PAYES ET PROPOSES	39
10.	GOODWILL	39
10.1.	SVS	39
11.	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40
12.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TERRAINS, CONSTRUCTIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)	41
13.	ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME	42
14.	STOCKS	42
15.	CREANCES COMMERCIALES ET AUTRES CREANCES	42
15.1.	Créances liées aux contrats de location-financement	43
15.2.	Commandes en cours	43
16.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	43
17.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	44
18.	ACTIFS NON-COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE	44
19.	CAPITAUX PROPRES	44
19.1.	Évolution du capital social	44
19.2.	Capital social et actions propres	44
19.3.	Capital autorisé	45
19.4.	Plan d'intéressement du personnel	45
19.5.	Actions propres	46
19.6.	Réserves	47
19.7.	Écarts de conversion	47
20.	EMPRUNTS	47
20.1.	Lignes de crédit	47
20.2.	Emprunts bancaires liés aux bâtiments	47
20.3.	Autres dettes à long terme	48
20.4.	Passifs découlant d'activités de financement	48
21.	PROVISIONS	48
22.	DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES	49
23.	ENGAGEMENTS ET EVENTUALITES	49
23.1.	Engagements sur contrats de leasing opérationnel	49
23.2.	Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes	49

23.3. Garanties bancaires	49
23.4. Garanties contractuelles	49
23.5. Garanties réelles	49
23.6. Autres garanties et éventualités	49
24. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES	50
24.1. Filiales	50
24.2. Dirigeants	50
25. COMMISSAIRE	50
26. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS	50
27. INSTRUMENTS FINANCIERS	50
27.1. Justes valeurs des instruments financiers	50
27.2. Risque de change	50
27.3. Risque de crédit	51
28. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	51

RAPPORT DU COMMISSAIRE **52**

COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES **55**

RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE	55
COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES	56
BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES	57
ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES	59

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT FINANCIER

1. CHIFFRES CLES CONSOLIDES – IFRS (EUR MILLIONS)

	2018	2017	2016	2018/2017
Chiffre d'affaires	116,1	118,8	130,8	-2,3%
Marge brute %	71,1%	73,7%	74,3%	-
Résultat d'exploitation - EBIT	28,1	34,9	46,2	-19,5%
Marge EBIT %	24,2%	29,4%	35,3%	-
Impôts sur le résultat	7,1	-9,6	-13,1	-26,0%
Bénéfice net, part du groupe	35,2	23,9	32,8	+47,3%
Rentabilité nette (%)	30,3%	20,1%	25,1%	-

2. FAITS MARQUANTS

2018 a été une année spéciale pour EVS, avec un environnement toujours difficile, des changements de direction (avec le départ de la CEO en juillet), des développements corporate et au niveau du capital au second semestre, une forte volatilité de l'activité avec un premier semestre faible et une forte accélération de l'activité au second semestre. Nous avons en fait enregistré un deuxième semestre record en termes de revenus et de bénéfices. Nous avons été aidés par nos lancements de nouveaux produits et, grâce à nos actions commerciales, nous avons gagné des références-clés, notamment un contrat de EUR 4 millions avec Gravity Media Group, une importante société de production qui a réalisé des investissements importants dans notre nouveau serveur XT-VIA et système Multicam 16. Pour 2019, nous nous attendons à ce que nos activités principales restent sous pression car nous n'attendons pas d'amélioration importante de la dynamique du secteur. Dans ce contexte, nos nouveaux produits et nos nouvelles stratégies de développement seront très importantes pour atteindre nos objectifs.

En ce qui concerne la performance financière, 2018 a été coupée en deux, avec un premier semestre faible et une accélération attendue de l'activité au second semestre. Cette situation a nécessité des efforts particuliers de la part de nos équipes (dans le cadre d'un *fight-back* plan mis en place par l'équipe de management d'EVS) au deuxième semestre de 2018. La marge brute est restée solide au-dessus de 70%. Nos initiatives de réduction des coûts nous ont permis de limiter la hausse des charges d'exploitation à 0,5% en 2018 (une performance bien meilleure que les prévisions communiquées en février 2018). Ces efforts de gestion des coûts se poursuivront en 2019, ce qui nous permet de prévoir une augmentation des dépenses d'exploitation inférieure à 2% en 2019. Sur la base de notre carnet de commandes et de l'analyse du pipeline, nous sommes en mesure d'annoncer une prévision de chiffre d'affaires pour 2019 de EUR 100-120 millions.

3. STRATEGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE A LONG TERME

La mission principale d'EVS est de développer des technologies et concevoir des solutions de production vidéo de pointe afin de créer des histoires uniques à partir de chaque événement en direct.

Cette mission se traduit dans une stratégie claire axée sur l'innovation et une approche ciblée afin de répondre à des besoins différents. Cette stratégie est présentée plus en détail dans le document « revue annuelle ».

4. CHIFFRE D'AFFAIRES

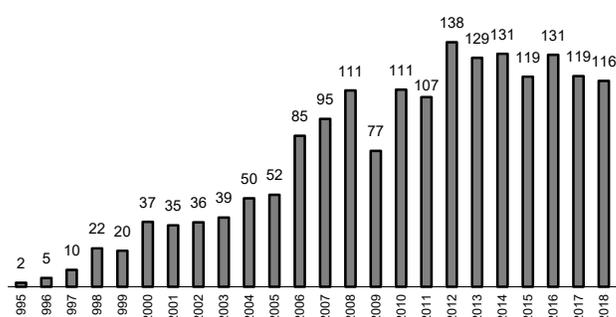
Le chiffre d'affaires s'est élevé à EUR 116,1 millions en 2018, une diminution de 2,3% par rapport à 2017 (-10,9% à taux de change constant et hors locations liées aux grands événements). Les ventes de solutions dans le marché des cars de régie TV ont diminué de 20,3% à EUR 54,6 millions et représentent 47,0% du chiffre d'affaires total du groupe en 2018. Les ventes dans les studios & autres ont diminué de 0,3% à EUR 48,1 millions en 2018, et représentaient 41,5% du chiffre d'affaires total. Les locations liées aux grands événements sportifs étaient de EUR 13,4 millions en 2018 (principalement relatives à la Coupe du monde en Russie et aux Jeux olympiques en Corée du Sud), comparé à EUR 2,3 million en 2017. Elles représentaient 11,5% du chiffre d'affaires total en 2018.

En 2018, en Europe, Moyen-Orient et Afrique ("EMEA"), le chiffre d'affaires (hors locations pour les grands événements) s'est élevé à EUR 46,5 millions (-17,1% comparé à 2017), représentant 40,1% du chiffre d'affaires total du groupe.

Le chiffre d'affaires (hors locations pour les grands événements) en Amérique ("NALA") a atteint EUR 24,6 millions (-21,5% à taux de change constant).

En Asie & Pacifique ("APAC"), le chiffre d'affaires (hors locations pour les grands événements) a atteint EUR 31,6 millions (+14,5% à taux de change constant).

Évolution du chiffre d'affaires (EUR millions)



Ventes par région (EUR millions)

	2018	2017	Répartition 2018	2018/2017
Europe, Moyen-Orient, Afrique (EMEA)	46,5	56,1	40,1%	-17,1%
Amérique (NALA)	24,6	32,8	21,2%	-25,0%
à taux de change constant	25,7	32,8	-	-21,5%
Asie-Pacifique (APAC)	31,6	27,6	27,2%	+14,5%
Locations liées aux grands événements	13,4	2,3	11,5%	+480,6%
TOTAL	116,1	118,8	100%	-2,3%

5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses en Recherche et Développement (« R&D ») se sont élevées à EUR 25,4 millions en 2018, en hausse de 1,7% par rapport à 2017. Ces dépenses représentent 21,9% des ventes. Conformément aux règles comptables du groupe (belge et IFRS), ces dépenses sont intégralement prises en charge sur l'exercice. Fin 2018, le département de R&D comptait 253 employés sur 5 sites en Europe. La forte intégration verticale du groupe entre les activités de vente/support au niveau local et la R&D permet une adaptation rapide des produits aux besoins des clients. Les priorités d'EVS en termes de R&D sont de poursuivre le développement de solutions de production efficaces basées sur des plateformes de production modulaires intégrées, qui offrent aux réalisateurs encore plus de flexibilité et de qualité lors de la production et la diffusion du contenu aux téléspectateurs.

Depuis le quatrième trimestre de 2010, EVS bénéficie d'une dispense au précompte professionnel attribuée depuis 2006 par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant des rémunérations à des chercheurs engagés dans des programmes de R&D selon certains critères prévus par l'article 273 du Code des impôts sur le revenu belge (« crédit d'impôts R&D »). Dans la présentation des comptes depuis 2011, le montant inhérent à l'année en cours vient en déduction des charges de R&D.

Depuis 2015, EVS bénéficie également de réductions d'impôts liées à la R&D en France. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. Depuis 2015, EVS fait également usage de la déduction pour investissements (« DPI ») pour une partie de ses investissements en recherche et développement conformément aux articles 68 à 77 du Code des impôts sur le revenu belge. L'avantage fiscal que cette mesure procure est comptabilisé dans les impôts sur le résultat. Pour plus d'informations sur les frais de recherche et développement, voir aussi la note 6.3.

6. EMPLOI

Répartition du personnel d'EVS par département (en équivalents temps plein):

	Services Corporate	Recherche & Développement	Ventes & Marketing	Production & Opérations	Total
31 déc. 2016	62	238	60	121	481
31 déc. 2017	58	258	59	118	493
31 déc. 2018	53	253	58	113	477

Au 31 décembre 2018, 477 personnes (équivalents temps plein – dont 5 membres du personnel de direction, 458 employés et 14 consultants, indépendants et intérimaires) étaient occupées par EVS, soit une diminution de 3,2% par rapport à fin 2017. Le coût total des rémunérations s'élève à EUR 37,0 millions en 2018 contre EUR 36,9 millions en 2017. Pour 2018, le nombre moyen de membres du personnel fut de 496, en augmentation de 3,1% par rapport à 2017 (481).

7. RESULTATS

7.1. Chiffres clés 2018 par trimestre

IFRS - EUR millions, sauf bénéfice par action, exprimé en EUR	1T18		2T18		3T18		4T18		2018 Audité
	Non audité	Non audité	1S18 Revu	Non audité	Non audité	Non audité	Non audité		
Chiffre d'affaires	22,8	21,2	44,1	29,6	42,3	72,0	116,1		
Marge brute	15,7	13,8	29,5	20,4	32,6	53,0	82,5		
Marge brute %	68,8%	64,8%	66,9%	68,8%	77,1%	73,6%	71,1%		
Bénéfice d'exploitation – EBIT	1,9	0,5	2,3	7,5	18,2	25,8	28,1		
Marge d'exploitation – EBIT %	8,1%	2,3%	5,3%	25,4%	42,9%	35,8%	24,2%		
Bénéfice net – part du groupe	2,1	8,4	10,6	7,4	17,2	24,6	35,2		
Bénéfice net de base par action	0,16	0,62	0,78	0,54	1,27	1,82	2,60		

7.2. Commentaires sur les résultats

La marge brute consolidée a été de 71,1% en 2018, comparée à 73,7% en 2017, principalement en raison d'un mix produits moins favorable. Les charges d'exploitation ont augmenté de 0,5% et restent sous contrôle grâce à une gestion stricte des coûts et du recrutement. Les "autres produits opérationnels" en 2017 comprenaient la reprise d'une dette (earn out potentiel) suite à l'acquisition de SVS fin 2014. La marge d'exploitation (EBIT) en 2018 s'est élevée à 24,2%. Les charges d'impôts ont été positives en 2018 (EUR 7,0 millions), principalement en raison de l'impact de la mise en place du régime de déduction pour revenus d'innovation en Belgique (qui incluait un gain exceptionnel de EUR 6,6 millions en relation avec 2S16 et 2017). Le bénéfice net s'est élevé à EUR 35,2 millions en 2018, comparé à EUR 23,9 millions en 2017. Le résultat net de base par action s'élève à EUR 2,60 en 2018, comparé à EUR 1,77 en 2017.

7.3. Données par action (EUR)

	2018	2017	2016	2018/2017
Nombre moyen d'actions souscrites sur la période, hormis les actions propres	13.531.196	13.514.301	13.501.815	+0,1%
Résultat net de base, part du groupe	2,60	1,77	2,43	+46,9%

8. BILAN, CASH-FLOW, ACTIONS PROPRES ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Fin 2018, les fonds propres représentaient 80,1% du total de bilan. Les stocks s'élevaient à EUR 15,1. Les terrains et constructions comprennent principalement le nouveau siège social à Liège. Les amortissements sur le bâtiment s'élèvent à environ EUR 2,1 millions sur base annuelle. Les dettes incluent EUR 9,9 millions d'emprunts bancaires (y compris les emprunts long-terme et la partie court-terme). La société a commencé à rembourser ces emprunts en 2015, avec environ EUR 5,2 millions de remboursement par an.

Le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles atteint EUR 32,0 millions en 2018. Au 31 décembre 2018, le bilan du groupe laissait apparaître EUR 68,5 millions de trésorerie et équivalents de trésorerie. C'est une augmentation importante comparée à fin 2017, due à la génération importante de cash par les activités, combinée à l'augmentation de capital de EUR 14,9 millions réalisée le 26 décembre 2018 et les EUR 3,3 millions de la vente d'un des bâtiments le 18 décembre 2018.

Fin décembre 2018, le capital était représenté par 14.327.024 actions, dont 151.721 actions détenues par la société (à un coût historique moyen de EUR 31,31).

En 2018, la société a racheté 58.580 actions sur le marché boursier (dans le cadre d'un programme de rachat d'actions propres lancé le 25 octobre 2018). Aucune action n'a été utilisée afin de satisfaire l'exercice des warrants par les employés. 12.627 actions ont été allouées aux membres du personnel dans le cadre du programme de participation bénéficiaire. En effet, comme les années précédentes et dans le cadre de la loi du 22 mai 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2018 a décidé d'octroyer un avantage exceptionnel à ses membres du personnel par le biais du programme de participation bénéficiaire, équivalent à l'octroi d'actions de la société à concurrence de EUR 0,4 million.

En 2018, il n'y a pas eu d'attribution de warrants. En outre, concernant des warrants attribués les années précédentes, il n'y a eu aucun exercice, et 49.400 warrants ont été annulés. Au 31 décembre 2018, 183.500 warrants étaient en circulation avec un prix d'exercice moyen de EUR 30,74 et une maturité moyenne en avril 2022. Parmi ces 183.500 warrants, aucun n'était exerçable au 31 décembre 2018 et « in the money » (dont le cours d'exercice est inférieur au cours de bourse au 31/12). Les 183.500 warrants existants représentent un effet dilutif théorique potentiel de 1,28% sur le capital. Les différents plans de warrants sont partiellement couverts par les 151.724 actions propres détenues par la société.

9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2018, EUR 1,3 million de provisions couvrent raisonnablement des garanties techniques.

10. GESTION DES RISQUES

EVS est exposée à de nombreux risques exogènes et endogènes détaillés dans les annexes du rapport annuel financier et dans le point 5.1 de la Déclaration de Gouvernance. La Direction, le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration procèdent à une analyse régulière des risques de la société et prennent des actions pour en minimiser ou neutraliser les effets potentiellement négatifs.

Les instruments financiers utilisés par la société sont identifiés au niveau du bilan et comptabilisés à leur juste valeur.

Plus d'informations sur l'utilisation des instruments financiers par la société, les objectifs et la politique de la société en matière de gestion des risques financiers et les risques auxquels la société est exposée peuvent être trouvées au point 5.1 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, et au chapitre Risques et Incertitudes. Le risque de change est traité séparément dans la note 27.2.

11. INVESTISSEMENTS

L'activité d'EVS ne nécessite pas d'investissements importants en matériel. La politique du groupe est de détenir ses propres installations en Belgique et de les financer partiellement sur fonds propres et partiellement à l'aide d'emprunt bancaire à long terme. La valeur nette comptable des terrains et constructions est de EUR 44,8 millions au 31 décembre 2018, et il n'y avait plus d'actifs détenus en vue de la vente. La vente du plus grand bâtiment (encore classé comme destiné à la vente fin septembre 2018) a été clôturée en décembre 2018, avec une rentrée de cash de EUR 3,3 millions au 4T18. Une perte de EUR 0,2 million a été enregistrée dans le compte de résultat. Le dernier petit bâtiment restant qui était classé comme destiné à la vente fin septembre 2018 pour une valeur de EUR 0,4 million a été reclassé en Terrains et constructions, comme la société a décidé d'arrêter le processus de vente. Suite à la reclassification, un ajustement d'amortissement a été enregistré pour EUR 0,04 million au 4T18.

12. CAPITAL ET SUCCURSALES

Le capital d'EVS Broadcast Equipment SA est de EUR 8.772.323, et est représenté par quatorze millions trois cent vingt-sept mille et vingt-quatre actions (14.327.024) sans désignation de valeur nominale. Le nombre d'actions a augmenté de 702.024 en 2018 (voir plus d'informations au point 19.1).

13. PERSPECTIVES 2019

Durant les derniers mois, au travers des discussions que nous avons eues avec de nombreux investisseurs, nous avons collecté du feedback intéressant, et nous avons décidé de prendre différentes décisions:

Perspectives financières 2019

Nous avons décidé d'anticiper l'annonce d'une guidance sur les revenus annuels, en la donnant dès février au lieu de mai (comme jusqu'à présent). Cela augmentera la transparence et donnera aux analystes et investisseurs une meilleure vue sur la qualité des activités, plus tôt dans l'année.

Le carnet de commandes (à reconnaître en revenus en 2019) au 15 février 2019 est de EUR 26,7 millions, -28,8% comparé à EUR 37,5 millions l'an passé, qui comprenait EUR 10,6 millions de locations pour les grands événements (-0,7% hors locations pour les grands événements). En plus du carnet de commande à facturer en 2019, EVS a déjà EUR 5,4 millions de commandes à facturer en 2020 et au-delà.

Le management donne les perspectives financières suivantes pour 2019 :

- Le chiffre d'affaires devrait se situer entre EUR 100 et EUR 120 millions (avec un second semestre meilleur que le premier)
- Les charges d'exploitation devraient augmenter de moins de 2%

Changement au niveau des publications trimestrielles

Au vu de la volatilité élevée des activités d'EVS, la société a décidé de limiter ses publications trimestrielles (1^{er} et 3^{ème} trimestres) à un "trading update". Le Conseil d'Administration est convaincu que cela aidera à réduire la volatilité du cours de bourse d'EVS suite aux publications trimestrielles, tout en continuant à donner des informations-clés sur les activités. Ceci sera implémenté dès le premier trimestre 2019 (publié le 9 mai 2019).

14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice sont les suivants:

- les informations communiquées lors des résultats annuels 2018 le 21 février 2019 ;
- Dans le cadre du programme de rachat d'actions lancé le 25 octobre 2018, la société a continué à acquérir des actions EVS en 2019. Des mises-à-jour sont publiées régulièrement sur le site de EVS.

15. PROPOSITIONS DU CONSEIL AUX ACTIONNAIRES

Le Conseil d'Administration a décidé de modifier la politique de dividende. Pour la période 2018-2021, le Conseil a l'intention de verser un dividende stable. Cette décision a été prise pour donner plus de clarté aux investisseurs regardant un investissement dans EVS. Le dividende continuera à être payé en deux parties: un acompte sur dividende à la fin du mois de novembre et le dividende final en mai après l'approbation de l'Assemblée Générale. Le dividende devrait s'élever à EUR 1,00 pour les années 2019, 2020 et 2021, sous réserve de conditions de marché raisonnables.

Pour 2018, le Conseil d'administration a décidé de proposer un dividende brut total de EUR 1,00 par action à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2019, y compris l'acompte sur dividende de EUR 0,50 par action versé en novembre 2018. Il en résulte un solde brut dividende de EUR 0,50 par action, pour le coupon n°28. Le Conseil propose en outre de distribuer environ 14.605 parts de la société dans le cadre de la loi relative aux participations bénéficiaires.

DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Ce chapitre du rapport annuel résume les règles et les principes de la bonne gouvernance d'entreprise mis en place par EVS, conformément au Code des Sociétés (et à la loi du 6 avril 2010), aux statuts de la société et à la Charte de Gouvernance de l'entreprise. Il s'attarde également sur les activités relatives à l'année 2018.

1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'Administration d'EVS Broadcast Equipment a approuvé, dès 2006, une Charte de Gouvernance d'Entreprise ("la Charte") qui a été revue en 2016. Aujourd'hui, elle est basée sur le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009 ("le Code 2009"). Le Conseil continuera à réviser cette charte à chaque fois qu'il le juge utile, afin d'y apporter les modifications nécessaires. Ce document est intégralement disponible sur le site internet du groupe www.evs.com.

La Charte adoptée par le Conseil d'Administration d'EVS respecte la plupart des dispositions du Code 2009. Cependant, le Conseil a estimé que certaines dérogations à ce Code 2009 se justifient au vu des spécificités d'EVS. La dernière section de ce chapitre analyse les différences avec le Code 2009, et explique les raisons des dérogations.

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour un terme compris entre 1 et 4 ans. Au 31 décembre 2018, le Conseil est composé de 7 membres. Les décisions sont prises à la majorité des votants. En cas d'égalité, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante. En cas de conflit d'intérêt, les personnes concernées ne prennent pas part aux débats et au vote.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateur par suite de décès, démission ou autre cause, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Le 10 juillet 2018, le Conseil d'Administration et Muriel De Lathouwer ont convenu de commun accord de mettre un terme à ses mandats et fonctions d'administrateur déléguée et CEO de l'entreprise (fonctions et mandats qu'elle exerçait principalement à travers sa société Much sprl). Cela comprenait son mandat en tant que membre du conseil d'administration.

À chaque séance du Conseil, ou accompagnant la convocation, différents documents d'information sont remis aux membres: rapports, tableaux de bord, memorandum d'investissements et documents d'information quant aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois durant l'année 2018 et a notamment abordé les sujets suivants: revue stratégique, changements de management, orientation de la R&D et des produits, suivi des filiales, gestion des liquidités, mises à jour des activités pour 2018, budget 2019, examen de propositions d'acquisition et de partenariat, mise au point des communiqués de presse et préparation de l'Assemblée Générale et gestion des mandats d'administrateurs.

3. COMITES SPECIALISES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'EVS a constitué, depuis quelques années déjà, un Comité d'Audit, un Comité des Rémunérations et un Comité Stratégique afin de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller sur ces sujets. La prise de décision finale reste cependant une compétence collégiale du Conseil d'Administration.

3.1. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de deux administrateurs non exécutifs et indépendants et d'un administrateur exécutif. Ce comité est chargé des missions décrites à l'article 526bis du Code des Sociétés belges. Plus généralement, il assiste le Conseil d'Administration dans ses responsabilités en matière d'intégrité de l'information financière de la société et notamment, de superviser les rapports financiers, l'audit interne, l'audit externe et les relations entre la société et ses actionnaires. Le Comité d'Audit s'est réuni 2 fois en 2018, en présence, pour la plupart des points, du CFO et du Commissaire.

Vincent Werbrouck (ingénieur civil, Executive Master in management et plus de 10 ans d'expérience dans des fonctions exécutives chez Magotteaux), Yves Trouveroy (2 diplômes en droit et 30 ans d'expérience dans le secteur bancaire et du private equity) et Chantal De Vrieze (diplôme en droit, et de nombreuses années d'expérience dans des fonctions exécutives, notamment au sein des groupes Altran et Econocom) détiennent des compétences suffisantes en matière de comptabilité et d'audit.

3.2. Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé du CEO ad interim (invité) et de trois administrateurs non exécutifs et indépendants. Ce comité est chargé des missions décrites à l'article 526quater du Code des Sociétés belges. Plus généralement, il assiste le Conseil d'Administration dans ses responsabilités en matière d'établissement de la rémunération des dirigeants et managers de la société. Ce comité s'est réuni 7 fois en 2018.

3.3. Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est composé du CEO, d'un ou plusieurs administrateurs, et de consultants externes si les matières le requièrent. Il a pour vocation d'assister le management exécutif dans toutes les questions liées à la stratégie de la société. En 2018, il s'est réuni 3 fois.

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration était composé comme suit :

		Administrateur depuis	Comité d'Audit	Comité de Rémunérations	Comité stratégique	Terme du mandat	Activité en 2018	
							Présences C.A.	Présences Comités
Michel COUNSON	Administrateur délégué	1994			Membre	Mai 2020	10	3
Pyargue sprl, représenté par Pierre De MUELENAERE	Administrateur délégué	15/01/2018		Invité	Président	Mai 2022	9	10
Innoconsult bvba, représentée par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	2016		Président	Membre	Mai 2020	10	10
7 Capital sprl, représentée par Chantal De VRIEZE***	Administratrice indépendante	2017	Membre	Membre	Membre	Mai 2021	10	11
MMBu, représentée par Patricia LANGRAND	Administratrice indépendante	2017		Membre	Membre	Mai 2021	10	10
Yves TROUVEROY	Administrateur indépendant	2011	Président		Membre	Mai 2019	10	5
W7 sprl, représenté par Vincent WERBROUCK *	Directeur Exécutif	15/01/2018	Membre		Membre	Mai 2022	10	5
Administrateurs ayant exercé des responsabilités en 2018 mais ne faisant plus partie du Conseil d'Administration d'EVS au 31 décembre 2018.								
Much sprl, représentée par Muriel DE LATHOUWER	Administrateur déléguée	2013				10 juillet 2018	4	-

* Pygargue sprl et W7 sprl ont été nommé comme Administrateurs le 15 janvier 2018. Suite au départ de Much sprl le 10 juillet 2018, ils ont tous les deux pris des fonctions exécutives au sein de la société.

** Le 10 juillet 2018, le Conseil d'Administration et Muriel De Lathouwer ont convenu de commun accord de mettre un terme à ses mandats et fonctions d'administrateur déléguée et CEO de l'entreprise (fonctions et mandats qu'elle exerçait principalement à travers sa société Much sprl). Cela comprenait son mandat en tant que membre du conseil d'administration..

Michel COUNSON (1960)

CTO Hardware Design de la société depuis sa création en 1994. Diplômé en 1982 comme Ingénieur en électronique de l'Institut Supérieur Industriel Liégeois, il devient en 1983 Ingénieur en électronique auprès de TECHNIQUES DIGITALES VIDEO S.A., avant de fonder, en 1986, sa propre société, VIDEO SYSTEM ENGINEERING S.P.R.L. (VSE), société qui a travaillé en collaboration avec EVS sur de nombreux projets et a fusionné en 2000 avec celle-ci. Il dirige la division Hardware de EVS.

Pierre DE MUELENAERE (1958)

Pierre De Muelenaere a été nommé Administrateur indépendant et Président du Conseil d'Administration d'EVS en janvier 2018. Il est Président, CEO ad interim et Administrateur délégué de la société depuis le départ de la CEO précédente en juillet 2018. Monsieur De Muelenaere était Président et Administrateur délégué d'I.R.I.S. (Image Recognition Integrated Systems) jusqu'au 31 août 2015. Il a co-fondé (avec Jean-Didier Legat) cette société en 1987 en vue de commercialiser les résultats de sa thèse de doctorat. Il dispose de plus de 30 ans d'expérience dans le domaine de l'imagerie et de l'intelligence artificielle. Il a acquis une solide expérience dans les domaines de la gestion des entreprises technologiques, de la recherche et du développement ainsi que dans l'établissement de partenariats internationaux avec des entreprises aux États-Unis et en Asie (HP, Kodak, Adobe, Fujitsu, Samsung, Canon, etc.). Il occupe également un poste d'administrateur au sein de Proximus, Pairi Daiza et Guberna. Pendant 7 ans, il a été administrateur chez BSB, société de services IT aux professionnels de la finance et de l'assurance. Monsieur De Muelenaere est ingénieur civil en microélectronique de l'université Catholique de Louvain (UCL), où il a obtenu son doctorat en sciences appliquées en 1987.

Martin DE PRYCKER (1955)

Martin De Prycker (représentant InnoConsult bvba) est Directeur associé de Qbic Fund (un fonds interuniversitaire supportant des spin-offs en Belgique). De 2009 à 2013, il a été Fondateur et Administrateur-délégué de Caliopa, une start-up spécialisée en photonique sur silicium. Entre 2002 et 2009, il a été le CEO de Barco, société technologique internationale cotée en bourse. Avant cela, il a été CTO et membre du Comité de direction d'Alcatel-Lucent. Préalablement à sa fonction de CTO, il a permis à Alcatel-Lucent de devenir le leader mondial du marché de l'accès à large bande. Il est membre du Conseil d'Administration de Proximus. M. De Prycker possède un Doctorat en sciences informatiques, une maîtrise en électronique de l'université de Gand et un MBA de l'université d'Anvers.

Chantal DE VRIEZE (1961)

Chantal De Vrieze (représentante permanente de 7 Capital sprl) est CEO d'Econocom Belux, et membre du Comité exécutif du groupe Econocom. Elle débuta sa carrière en 1984 chez AGFA, puis Banque Van Breda, où elle s'est forgée une solide expérience en Sales et Marketing. Entre 2003 et 2015, elle a occupé successivement les fonctions de Sales Director, Managing Director d'Econocom Benelux et enfin, membre du conseil d'administration d'Econocom Group (fournisseur européen de solutions digitales B2B). En juin 2015, elle devient Country Manager d'Altran Belgium, groupe international de conseil en innovation et

ingénierie avancée, et ensuite CEO d'Altran Belgique et Luxembourg entre 2016 et 2018. Elle est licenciée en Droit à l'Université de Gand (RUG). Chantal De Vrieze est par ailleurs membre du Conseil d'Administration de Colruyt, Picanol, Axa Belgium, Guberna (Institut belge des Administrateurs), et membre du Comité stratégique de la FEB.

Patricia LANGRAND (1963)

Patricia Langrand (représentante permanente de MMBu) est actuellement à la tête de sa propre société de conseils MMBu. Elle démarre sa carrière chez France Telecom où elle occupera plusieurs fonctions dont celle de Directrice Marketing stratégique du Groupe. De 1996 à 1999, elle rejoint le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en tant que sous-directeur de l'Électronique grand public, de l'audiovisuel, des réseaux et des télécoms. En 1999, elle devient Chief Digital Officer & Chief Technical Officer du Groupe Canal+. Fin 2002, elle poursuit sa carrière au sein du Comité Exécutif d'Orange en tant que Directrice Générale des activités Digital Media & Entertainment du Groupe. De 2009 à 2015, elle est Vice-Présidente Exécutive du Groupe Steria (Société de Services du Numérique leader en Europe), en charge de l'innovation, du business développement, du marketing et de la communication. Elle est diplômée de l'Ecole Polytechnique (X- Paris) et de Telecom ParisTech. Elle est également membre du Conseil National du Numérique (France).

Yves TROUVEROY (1961)

Yves Trouveroy est Partner chez E-Capital Equity Management, société de gestion des trois fonds de private equity E-Capital I (1999), E-Capital II (2007) et E-Capital III (2011), qui investissent dans des sociétés belges de petite et moyenne taille. Avant 1999, il a exercé comme avocat auprès du cabinet De Bandt, van Hecke & Lagae (actuellement Linklaters), et a ensuite servi dans des fonctions exécutives dans les départements International Trade & Project Finance et Corporate Investment Banking de la Générale de Banque (BNP Paribas Fortis). Il est Licencié en Droit et Sciences Politiques de l'Université Catholique de Louvain et détient un Masters of Laws (LLM) de la New York University.

Vincent WERBROUCK (1961)

Vincent Werbrouck est actuellement Administrateur exécutif chez EVS, depuis le départ de la CEO précédente en juillet 2018. Il est également membre du conseil d'administration de Sapristic (informatique et services en Belgique). Entre 2000 et 2014, il a occupé divers postes au sein du groupe Magotteaux (expert en processus de concassage et broyage), dont Chief Marketing and Sales Officer, et Chief Innovation Officer. Il a été administrateur indépendant de BSB (une société de logiciels d'assurances et de logiciels bancaires) entre 2007 et 2014. Il est titulaire d'un diplôme en génie civil en mécanique de l'Université catholique de Louvain (UCL) et d'un Executive Master en management de la Solvay Business School (Bruxelles).

4. GESTION JOURNALIERE

Le Conseil d'Administration a délégué la gestion journalière à deux administrateurs-délégués et à un Comité Exécutif.

4.1. Comité Exécutif

Au 31 décembre 2018, le Comité Exécutif était composé de:

- Pygargue sprl, représentée par Pierre DE MUELENAERE, Administrateur délégué et CEO ad interim
- Yvan ABSIL, CFO
- Axel BLANCKAERT, CTO
- Benoît QUIRYNEN, Chief Market Officer
- W7 sprl, représentée par Vincent WERBROUCK

Michel COUNSON est également Administrateur délégué mais ne fait pas partie, à sa demande, du Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif coordonne le suivi et le développement du groupe et des affaires. Ses membres sont en contact permanent, sont informés de la situation financière du groupe, des ventes, des projets et le comité prend des décisions opérationnelles comme l'engagement et le désengagement de personnel ou la conclusion de contrats. Il est l'organe de décision du groupe.

La société, consciente de l'importance de garantir une certaine diversité dans son personnel, a également continué à travailler à la diversité d'âge, de background éducatif et professionnel ainsi que géographique de son comité exécutif et senior management team en général, et à la diversité de compétences professionnelles en particulier. En 2018, notre EVS Management Team est diversifié sous plusieurs angles: sa taille, étendue à 18 membres avec une augmentation des compétences en management, transformation, technologies, software et services ainsi qu'une diversité géographique et une exposition internationale de ses membres.

4.2. Gestion opérationnelle des filiales

Le Comité Exécutif s'entoure des managers locaux pour assurer le fonctionnement opérationnel des filiales. Les filiales de commercialisation et de support sont quant à elles aisément contrôlées, car leur activité est entièrement dépendante d'EVS Broadcast Equipment SA à partir de Liège (Belgique): livraison de matériel de promotion, présence sur les foires, livraison de machines ou de pièces de rechange et trésorerie. Les Conseils d'Administration de ces filiales sont principalement constitués des Administrateurs délégués de la maison-mère, du Head of Finance and Administration, ainsi que de responsables locaux. Les filiales sont réparties entre les régions géographiques (Amérique, Europe/Afrique/Moyen-Orient, Asie/Pacifique), elles-mêmes coordonnées chacune par un "responsable de région". Ce choix d'organisation permet une remontée très efficace de l'information au niveau du groupe ainsi qu'une prise de décision rapide. La politique commerciale du groupe est coordonnée par la maison-mère et chaque région jouit d'une certaine autonomie opérationnelle afin de favoriser un contact optimal avec le marché.

5. CONTROLE DE LA SOCIETE

5.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

La direction met tout en œuvre pour assurer le niveau de contrôle des risques le plus adéquat possible. Les différents risques sont identifiés dans la partie financière de ce rapport financier annuel. Les caractéristiques les plus importantes des contrôles internes et des systèmes de gestion de risques sont les suivantes :

- L'évaluation avec l'auditeur de ses rapports d'audit et, si nécessaire, la demande d'informations et éclaircissements supplémentaires et la prise de mesures correctives;
- L'évaluation avec l'auditeur et le comité d'audit des processus à risque dans l'établissement des états financiers et leurs remédiations
- La surveillance permanente des activités, des résultats d'exploitation et des risques financiers de la société (en ce compris la position financière de la société, les risques de taux de change), y compris au sein des différentes filiales du groupe;
- Le suivi des prix des composants et des relations avec les fournisseurs;
- La maîtrise des systèmes d'informations ;
- La surveillance des règles pour la prévention des abus de marché, le respect de ces règles et d'éventuelles violations;
- La surveillance des règlements et lois, y compris le suivi des litiges et des possibles implications financières de ceux-ci;
- Le processus d'établissement des comptes consolidés est centralisé au niveau de la fonction financière du groupe. L'ensemble des informations nécessaires à ce processus provient de logiciels largement utilisés dans le marché. Des procédures de contrôles sont également mises en place afin d'assurer que celui-ci soit maîtrisé en profondeur.

5.2. Audit externe

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016 l'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est réalisé par Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU (A-01729), Réviseur d'Entreprise belge. Le mandat du Commissaire a une durée de trois ans et arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2019. EVS proposera de renouveler le mandat pour une période de trois ans lors de l'assemblée générale ordinaire de mai 2019.

En 2018, l'ensemble des émoluments relatifs au Commissaire de la maison mère, Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU et à son réseau, s'élève à EUR 56.030 pour l'ensemble de leurs prestations dans le cadre du mandat de Commissaire.

6. ACTIONNARIAT (AU 31 DECEMBRE 2018)

Etat de l'actionariat, tel qu'il résulte des dernières déclarations de transparence reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2018:

Actionnaire	Nombre d'actions	% statutaire de base ⁽¹⁾	% statutaire dilué ⁽²⁾
Michel Counson	835.906	5,8%	5,8%
Actions propres EVS	151.724	1,1%	1,0%
Degroof Petercam Asset Management	436.746	3,0%	3,0%
Schroders Plc	681.021	4,8%	4,7%
Norges Bank	484.128	3,4%	3,3%
Evertz Technologies	429.060	3,0%	3,0%
Non-déclarés	11.308.439	78,9%	77,9%
Total	14.327.024	100,0%	
Total hors actions propres	14.175.300		
Warrants en circulation au 31 décembre	183.500		1,3%
Total dilué	14.510.524		100,0%
Total dilué hors actions propres	14.358.800		

⁽¹⁾ En % du nombre d'actions souscrites, y compris actions propres.

⁽²⁾ En % du nombre d'actions souscrites, compte tenu des warrants en circulation, y compris actions propres.

Le capital d'EVS est actuellement représenté par 14.327.024 actions. Il y a une seule catégorie d'actions disposant des mêmes droits. Plus d'information sur le capital de la société est également disponible à l'annexe 19 des comptes consolidés. Au 31 décembre 2018, EVS détenait 151.724 actions propres. Selon Euroclear et le registre des actionnaires de la société, il y avait 1.617.710 actions nominatives dont 811.528 sont détenues par Michel Counson (qui détient également 24.378 actions dématérialisées), 0 par EVS, 66.247 par les membres du personnel d'EVS dans le cadre du programme de participation bénéficiaire, et le solde par 14 autres actionnaires particuliers. Dans les comptes EVS auprès d'Euroclear sont comptabilisées 12.709.314 actions dématérialisées.

Les actionnaires ont l'obligation de déclarer le pourcentage d'actions EVS qu'ils détiennent dès que celui-ci franchit le seuil des 3% (condition imposée par les Statuts de la société) ainsi que pour tout multiple de 5% (condition requise par la Loi Belge). Le pourcentage d'actions détenues doit être calculé sur base du nombre d'actions en circulation (ex. 14.327.024 actions fin 2018).

7. ASSEMBLEES GENERALES

Chaque année, EVS tient son Assemblée Générale Ordinaire le troisième mardi du mois de mai. En 2018, elle s'est tenue au siège de la société le 15 mai. Au total, 151 actionnaires étaient présents ou représentés, réunissant 4.668.102 actions, soit 34,3% du capital d'EVS. Toutes les résolutions ont été acceptées à un taux moyen de votes favorables de 98,5%.

Pour toute proposition de modification des statuts, la société doit inviter ses actionnaires à une Assemblée Générale Extraordinaire. Cette assemblée ne peut statuer valablement que si 50% des actions sont présentes ou représentées (« le quorum »). Si ce n'est pas le cas, une seconde assemblée Générale Extraordinaire est convoquée et pourra statuer, quel que soit le pourcentage d'actions présentes ou représentées. Les décisions seront prises aux majorités déterminées par la loi. Aucune assemblée générale extraordinaire n'a eu lieu en 2018.

Afin de favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires finaux mais également de mieux les connaître pour mieux les servir, EVS exige, selon l'article 24 de ses statuts, que les procurations pour une participation à ses Assemblées Générales soient signées par le bénéficiaire effectif économique final. Les procurations signées par un dépositaire ou sous-dépositaire doivent dès lors être accompagnées par une autre procuration dûment signée par le bénéficiaire effectif économique final qui lui permet d'exercer ses droits.

8. DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTION DU RESULTAT

Le Conseil d'Administration examine les résultats de l'exercice écoulé et propose à l'Assemblée Générale Ordinaire une répartition de ces résultats en fonction de l'intérêt de la société et de ses actionnaires. En tenant compte des restrictions légales en matière de distribution de bénéfices, le Conseil d'Administration peut proposer un dividende qui respectera les besoins de la société en matière d'investissements ou d'acquisitions. Depuis son introduction en bourse, EVS a payé des dividendes chaque année. La société a initié dès 2006 l'octroi d'un dividende intérimaire distribué en novembre.

Le Conseil d'Administration a décidé de modifier la politique de dividende. Pour la période 2018-2021, le Conseil a l'intention de verser un dividende stable. Cette décision a été prise pour donner plus de clarté aux investisseurs regardant un investissement dans EVS. Le dividende continuera à être payé en deux parties: un acompte sur dividende à la fin du mois de novembre et le dividende final en mai après l'approbation de l'Assemblée Générale. Le dividende devrait s'élever à EUR 1,00 pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021, sous réserve de conditions de marché raisonnables.

Les dividendes sont payables auprès de:
BANQUE ING SA («Single ESES Paying Agent Euroclear»)
Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique

9. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

EVS a adopté le Code belge de Gouvernance d'Entreprise (2009) comme code de référence. Suivant le principe « se conformer ou expliquer » de ce même Code, la société a conclu que, pour servir au mieux les intérêts de la société et de ses actionnaires, il convient de s'écarter du Code dans un nombre restreint de cas spécifiques. Ces écarts sont décrits ci-dessous :

- Une fonction d'audit interne indépendante est mise en place (point 5.2./17 du Code 2009): la fonction d'audit interne est remplie par l'équipe existante au sein du département financier ainsi que par l'action du Comité d'Audit. Le Conseil d'Administration a pris cette décision au vu de la taille d'EVS, des risques encourus et des différents systèmes de contrôle existant déjà au sein de la société.
- Le comité d'audit se réunit au moins 4 fois par an (point 5.2/28 du Code 2009): en 2017, le Comité d'Audit s'est réuni 2 fois, ce qui paraît suffisant vu la structure et la taille de la société.
- Le management exécutif comprend au moins tous les administrateurs délégués (point 6.2) : A sa demande expresse, Michel Counson ne fait pas partie du Comité Exécutif de la société. Il préfère se concentrer sur son rôle de CTO Hardware
- Sous la direction de son président, le conseil d'administration évalue régulièrement (par exemple, au moins tous les deux ou trois ans) sa taille, sa composition, ses performances et celles de ses comités ainsi que son interaction avec le management exécutif. » (point 4.11) : il n'y a pas eu d'évaluation du conseil d'administration en 2016. L'évaluation a été faite début 2018 avec le support de Guberna.
- Le conseil d'administration doit mettre en place un comité d'audit composé exclusivement d'administrateur non exécutifs (point 5.2/1 du code de 2009): W7 sprl (représentée par Vincent Werbrouck) est membre du comité d'audit. Mais après le départ de Much sprl en juillet 2018, il est devenu Administrateur exécutif. La décision de demander à Vincent Werbrouck de prendre une fonction exécutive a été prise dans l'intérêt de tous les actionnaires et est temporaire jusqu'à la nomination de nouveau directeur général en 2019.

RAPPORT DE REMUNERATION

1. LES ADMINISTRATEURS

1.1. Politique de rémunération

Les administrateurs reçoivent un montant forfaitaire annuel, éventuellement proratisé. Ce montant forfaitaire inclut la participation à 6 réunions par an. Les administrateurs non exécutifs reçoivent également, en guise de rémunération pour l'exécution de leur mandat, un montant fixe par séance du conseil d'administration (au-delà de 6 réunions par an) ou d'un comité spécialisé. Le montant fixe par séance est majoré pour le Président (s'il est non exécutif).

La société et ses filiales ne consentent pas de prêts personnels, de garanties, etc. aux membres du conseil d'administration ou de l'équipe exécutive. Si les administrateurs sont chargés de missions et de projets particuliers, ils peuvent recevoir une rémunération appropriée à cet effet, ce qui est notamment le cas des administrateurs exécutifs.

La politique et l'enveloppe de rémunération des administrateurs sont approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire. Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2016, les actionnaires ont approuvé à l'unanimité l'augmentation de la rémunération du Conseil d'Administration, proposée sur base de comparaisons effectuées avec d'autres sociétés comparables, et dans le but de professionnaliser encore plus la gouvernance de la société.

1.2. Rémunérations perçues en 2018

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2016 (avec effet au 1^{er} janvier 2016), la rémunération est fixée comme suit:

- Rémunération du mandat d'administrateur (resp. le Président non-exécutif du Conseil) pour un forfait annuel de EUR 20.000 (resp. EUR 40.000), couvrant un total de 6 réunions pas an.
- Au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence, un montant variable de EUR 1.500 par présence à un Conseil d'Administration pour chaque administrateur non-exécutif.
- Rémunération fixe de EUR 2.000 par an pour le Président d'un Comité.
- Montant variable de EUR 1.000 par présence à un Comité (Audit, Rémunérations ou Stratégique) pour chaque membre administrateur non-exécutif.
- Les montants forfaitaires ou montants fixes sont ajustés pro rata temporis en fonction de la date de nomination/démission en cours d'année.

Il n'y a pas d'indemnité de départ prévue pour les administrateurs non exécutifs au terme de leur mandat. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas d'actions, de warrants ou de stock options.

Pour l'exercice de leur fonction en 2018, les administrateurs ont reçu les rémunérations suivantes :

		Rémunération fixe		Rémunération liée aux présences aux réunions		Other	TOTAL 2018
		Conseil d'administration	Présidence Comités spéciaux	Conseil d'administration	Comités spéciaux		
Non-exécutifs							
Innoconsult bvba, représentée par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendante	20.000	2.000	6.000	10.000	500	38.500
7 Capital sprl, représentée par Chantal DE VRIEZE	Administratrice indépendante	20.000	-	6.000	11.000	1.000	38.000
MMBu, représentée par Patricia LANGRAND	Administratrice indépendante	20.000	-	6.000	10.000	1.500	37.500
Yves TROUVEROY	Administrateur indépendant	20.000	2.000	6.000	5.000	-	33.000
Exécutifs							
Michel COUNSON	Administrateur délégué	20.000	-	-	-		20.000
Pygargue sprl, représenté par Pierre DE MUELENAERE ⁽¹⁾	Administrateur délégué & CEO ad interim	40.000	-	4.500	10.000		54.500
Much sprl, représenté par Muriel DE LATHOUWER ⁽²⁾	Administrateur déléguée	10.446	-	-	-		10.446
W7 sprl, represented by Vincent WERBROUCK ⁽¹⁾	Administrateur exécutif	20.000	-	6.000	5.000		31.000
TOTAL							262.946

(1) Y compris la rémunération perçue comme Administrateur indépendant jusqu'au 10 juillet 2018 et Administrateur exécutif depuis lors.

(2) Jusqu'à la fin de ses mandats le 10 juillet 2018. Cette rémunération est incluse dans les montants mentionnés en 2.2.1.

Au 31 décembre 2018, en fonction des déclarations de transparence reçues et des modifications inscrites au registre des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration détenaient directement ou indirectement 835.906 actions sur un total de 14.327.024, soit 5,8% du capital souscrit.

2. LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXECUTIF

2.1. Politique de rémunération

2.1.1. Rémunération fixe et variable

La politique de rémunération vise à attirer, conserver et motiver des collaborateurs compétents et professionnels. C'est pourquoi le montant de la rémunération est déterminé en fonction des tâches et des responsabilités individuelles. Le Comité des Rémunérations évalue chaque année la rémunération totale et organise des réunions supplémentaires en cas de besoin. Le niveau de rémunération fait également l'objet d'analyses de comparabilité avec des références externes, soit via des études soit via des conseils externes.

La contribution apportée par les membres du management exécutif au développement des activités et aux résultats du groupe représente une part substantielle de la politique de rémunération.

Afin d'harmoniser les intérêts des membres du management exécutif avec ceux de la société et de ses actionnaires, une partie de la rémunération est liée aux performances de l'entreprise et une autre partie aux performances individuelles.

Les performances de l'entreprise sont principalement basées sur les ventes et le résultat opérationnel de l'exercice écoulé. Ces critères sont évalués et, le cas échéant, adaptés annuellement par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations.

La performance individuelle repose sur un système d'évaluation clairement établi, qui se fonde sur des objectifs spécifiques quantifiables, sur la réalisation de chiffres clés importants et sur le respect des valeurs fondamentales qui sont essentielles pour l'entreprise. Tous les objectifs sont conformes à la stratégie du groupe, aux valeurs fondamentales et aux directives. Les objectifs individuels sont définis annuellement au cours d'entretiens personnels qui ont lieu au début de l'exercice. Il n'est pas prévu de droit formel de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées, au bénéfice de la société. La période d'évaluation concerne l'exercice écoulé et le montant de la rémunération variable ont lieu au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante.

Les contributions éventuelles aux pensions et assurances sont liées à la rémunération fixe.

Le CEO reçoit, à titre de rémunération pour ses services, tel qu'approuvé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2015 et modifié lors de l'assemblée générale de mai 2017 :

- une rémunération fixe,
- une rémunération variable en fonction de critères annuels mentionnés plus haut (EBIT),
- un forfait pour les frais récurrents (voiture de société, assurance).

Depuis le 10 juillet 2018 et jusqu'à fin 2018, le directeur général par intérim reçoit une rémunération fixe fixée par le Comité de Rémunération et approuvée par le Conseil d'Administration.

Pour les autres membres du management exécutif, les critères de mesure utilisés pour la rémunération variable incluent les ventes, le résultat d'exploitation, le contrôle des charges d'exploitation et des objectifs personnels. Ces rémunérations variables sont plafonnées. La plupart d'entre eux disposent en outre d'un véhicule de société et bénéficient d'une assurance groupe (voir aussi l'annexe 6.3.1). Pour les prochaines années, la politique de rémunération sera cohérente avec celle suivie jusqu'à présent.

2.1.2. Autres éléments de la rémunération

Depuis une dizaine d'années, régulièrement, a lieu un octroi de warrants pour une partie du personnel. Un processus rigoureux supervisé par le Comité des Rémunérations gère l'octroi, favorise la fidélisation, veille à l'équilibre et à une répartition équitable.

Les warrants et options sont offerts gratuitement et ne sont pas directement liés aux performances de l'entreprise mais au niveau de responsabilité et à la valeur ajoutée des personnes. Ils peuvent être exercés, pour un tiers, pour la première fois un an après la date de l'offre des options ou warrants. Les warrants sont offerts conformément aux modalités prévues par la loi du 26 mars 1999 relative au Plan d'Action belge pour l'emploi 1998. Les warrants sont dits « sui generis », car leur exercice peut donner lieu à la souscription d'une augmentation de capital sauf si le Conseil d'Administration décide d'allouer les actions qui ont été achetées par la société, ce qui est le plus souvent le cas.

Depuis 2018, le CFO, le CTO et le CMO bénéficient d'un bonus lié à des objectifs sur 2 ans.

Indemnités de départ

Si l'indemnité est plus élevée que la rémunération de base et variable sur 12 mois, ou 18 mois sur l'avis motivé du Comité des Rémunérations, son octroi sera soumis à l'Assemblée Générale. Pour les membres de l'équipe exécutive, aucune indemnité de départ particulière n'a été convenue de sorte qu'en cas de départ éventuel, l'indemnité sera déterminée conformément au droit du travail en vigueur et à la pratique du moment.

2.2. Rémunérations perçues en 2018

2.2.1. CEO

Le Conseil d'Administration et Muriel De Lathouwer ont convenu de commun accord de mettre un terme à ses mandats et fonctions d'administrateur déléguée et CEO de l'entreprise (fonctions et mandats qu'elle exerçait principalement à travers sa société Much sprl), avec effet au 10 juillet 2018. En 2018, Much sprl a reçu EUR 168.080 pour ses fonctions exécutives. La société Much sprl et son représentant permanent Muriel De Lathouwer ont également reçu un montant de EUR 46.467 pour couvrir des frais récurrents (voiture de société et assurances) et ses mandats d'administrateurs. En 2018, un variable de EUR 36.289 a été attribué à Much sprl. En outre, le CEO a reçu en 2018 des indemnités de rupture de EUR 271.425, sur la base de son "management service agreement".

Pygargue sprl, représentée par Pierre De Muelenaere, a été nommé CEO ad interim le 10 juillet 2018. Il a reçu comme rémunération pour cela un montant total de EUR 78.215. Il a également reçu une rémunération pour son mandat d'Administrateur tel que mentionné dans la section 1.2.

2.2.2. Autres membres du management exécutif

Pour l'exercice 2018, les autres membres du management exécutif ont été :

- Yvan ABSIL, Chief Financial Officer,
- Benoît QUIRYNEN, Chief Market Officer
- Axel BLANCKAERT, Chief Technology Officer
- Bernard ESCOYEZ, Chief People Officer (du 8 janvier 2018 au 20 juillet 2018)
- NBIC Watch SPRL, représenté par Ervan Pouliquen, Chief Customer Officer (jusqu'au 3 décembre 2018, date à laquelle son contrat a été résilié ; il a reçu une indemnité de rupture de EUR 200.000 sur la base de son contrat).
- W7 sprl, représenté par Vincent Werbrouck, CCO ad interim (depuis le 10 juillet 2018)

Les autres membres du management exécutif ont reçu pour l'exercice 2018, au prorata de leur présence dans le management exécutif: une rémunération fixe globale de EUR 1.048.154 (coût total société), une rémunération variable globale de EUR 122.309 (coût total société), une contribution pour pension de EUR 64.575 (pour plus de détails sur le plan, voir l'annexe 6.3.1) et des autres avantages pour EUR 96.062 (assurance médicales et voitures de société).

Les options sur actions accordées au CEO et aux autres membres du management exécutif sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations. En 2018, le CEO et les autres membres du management exécutif n'ont pas reçu de warrants.

3. PROCEDURES DE CONFLIT D'INTERETS

Au cours de l'année 2018, il y a eu un conflit d'intérêts selon la procédure prévue aux articles 523 et 524 du Code des sociétés pour Pygargue sprl (Pierre De Muelenaere) et W7 sprl (Vincent Werbrouck) lors de la réunion du conseil d'administration du 28 août 2018 au cours de laquelle les contrats de Pygargue sprl (Pierre De Muelenaere) et de W7 sprl (Vincent Werbrouck) et leurs conditions respectives ont été discutés. Ils n'ont ni assisté ni voté ce point à la suite duquel les contrats susmentionnés ont été conclus compte tenu des contributions correspondant aux besoins de la société qu'ils apporteraient sur cette base. Les conséquences économiques des contrats correspondants ont été mentionnées aux points 2.2.1 et 2.2.2.

RISQUES ET INCERTITUDES

L'investissement dans les actions d'EVS Broadcast Equipment (ci-après "EVS") comporte des risques. Conformément aux prescriptions des directives européennes et à la loi belge (Code des Sociétés et Arrêté royal belge du 14 novembre 2007), le lecteur et tout investisseur potentiel doivent examiner attentivement les facteurs de risques suivants et toutes les autres informations figurant dans le présent rapport annuel avant d'acheter nos actions. Si l'un des risques suivants se réalise, nos activités, notre situation financière ou notre résultat d'exploitation pourraient être gravement affectés. Dans cette hypothèse, le cours de nos actions pourrait baisser et un investisseur pourrait perdre partiellement ou totalement les fonds investis.

Nous distinguons des risques primaires et secondaires.

1. RISQUES PRIMAIRES

- Nous sommes confrontés à la concurrence, et si nous ne parvenons pas à l'affronter efficacement, nous pourrions subir une diminution de nos ventes ou une pression sur nos prix, ce qui nuirait à nos futurs résultats d'exploitation.
- La plupart de nos ventes sont réalisées auprès de clients actifs dans le secteur de la diffusion, qui utilisent nos produits pour la production et la transmission de contenu télévisé. Si nous cessons de générer des revenus de ce marché ou si ce marché subit une récession, nos ventes pourraient diminuer.
- Nous dépendons des ventes de nos serveurs vidéo des gammes XT et XS. Si la demande de ces produits sur le marché s'arrête, nos futurs résultats d'exploitation pourraient en souffrir.
- Nos activités pourraient être affectées si nos sous-traitants ne peuvent nous assurer un approvisionnement approprié de composants pour nos produits.
- Si nous subissons des retards, des pénuries ou des défauts de qualité auprès de nos fournisseurs de composants, nos ventes de produits pourraient en souffrir.
- Notre réussite dans le futur dépend de notre capacité à attirer un personnel de qualité et à retenir les éléments clés, et notre incapacité à le faire pourrait affecter notre capacité à développer nos activités.
- Le prix de vente moyen de nos produits pourrait diminuer, et avoir une influence négative sur nos résultats d'exploitation.
- Nos utilisateurs finaux exigent un degré élevé de fiabilité de nos produits. Si nous ne pouvons fournir des produits de haute qualité, nos relations avec les utilisateurs finaux pourraient être affectées.
- Si nous ne parvenons pas à concevoir et à commercialiser de nouveaux produits ou à développer les produits existants en temps opportun, ou si nous ne parvenons pas à gérer les transitions de produits, nous pourrions subir une baisse de nos ventes futures.
- Si nous ne parvenons pas à nous adapter aux changements technologiques et à l'évolution des normes du secteur, nos produits pourraient devenir obsolètes ou moins compétitifs dans le futur.
- Si nos produits ne sont pas interopérables avec d'autres systèmes, des commandes pourraient être retardées ou annulées.
- Nos produits sont extrêmement complexes et pourraient contenir des erreurs de logiciel ou de matériel non encore détectées, ce qui pourrait porter préjudice à notre réputation et à nos ventes futures.
- Si nous ne parvenons pas à gérer notre croissance efficacement, nos activités pourraient en pâtir.

2. RISQUES SECONDAIRES

- Il est possible que nous ne puissions pas continuer à maintenir ou à accroître notre rentabilité et que nos taux de croissance récents ne soient pas révélateurs de notre croissance dans le futur.
- Nos résultats d'exploitation trimestriels ont déjà fluctué par le passé et pourraient à nouveau fluctuer dans le futur, ce qui pourrait provoquer une baisse du cours de nos actions.
- Nous avons des activités internationales importantes et la majeure partie de nos revenus provient de clients internationaux, ce qui nous expose à des risques considérables, en ce compris des risques liés aux fluctuations des devises.
- Nos futures performances financières dépendent de la croissance des marchés des serveurs vidéo et des solutions numériques. Si ces marchés ne continuent pas à se développer au rythme que nous escomptons, nos résultats d'exploitation en seraient gravement affectés.
- Le processus de conclusion d'une vente peut être long et imprévisible. Il est donc difficile de formuler des prévisions de ventes pour un trimestre particulier.
- Notre utilisation de logiciels libres et d'autres technologies et éléments de propriété intellectuelle de tiers pourrait imposer des limites à notre capacité à commercialiser nos produits.
- Un échec dans la protection de notre propriété intellectuelle pourrait nuire gravement à nos activités.
- Si un tiers allègue que nous enfreignons ses droits de propriété intellectuelle, sans distinction qu'il gagne ou pas en justice, nous pourrions être tenus à une procédure judiciaire coûteuse et longue ou à la souscription de licences onéreuses, ce qui pourrait affecter nos activités.
- Nous sommes soumis à des contrôles gouvernementaux à l'exportation qui pourraient nous imposer une responsabilité ou influencer négativement notre capacité à vendre nos produits sur les marchés internationaux.
- Nous sommes soumis à des prescriptions réglementaires sur le respect de l'environnement et sur la santé et la sécurité qui pourraient alourdir nos coûts d'exploitation ou limiter nos activités.

- Nous pourrions prospérer au travers d'acquisitions d'autres sociétés ou de participations dans celles-ci, ce qui pourrait détourner l'attention de la direction, entraîner une dilution supplémentaire pour les actionnaires ou consommer des ressources qui sont nécessaires à l'exploitation d'autres parties de notre entreprise.
- L'adoption de nouvelles normes comptables ou les futures interprétations de normes comptables existantes pourraient influencer négativement nos résultats d'exploitation.
- Le maintien et l'amélioration de nos contrôles financiers et les exigences liées au statut d'entreprise cotée pourraient restreindre nos ressources et détourner l'attention de la direction.
- Notre entreprise ou l'une de nos filiales pourrait nécessiter des capitaux supplémentaires pour le soutien d'activités commerciales, et il est possible que ces capitaux ne soient pas disponibles, ou pas dans des conditions acceptables.

Le Conseil d'Administration

Liège, le 4 avril 2019

DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Pierre De Muelenaere, Directeur général et CEO ad interim
Yvan Absil, Senior Vice President, CFO

attestent que, à leur connaissance,

- les états financiers annuels, préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union Européenne, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation;
- le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES

(EUR milliers)	Annexe	2018 Audité	2017 Audité
Chiffre d'affaires	3	116.059	118.784
Coût des ventes	6.2	-33.540	-31.207
Bénéfice brut	6.2	82.519	87.577
Marge brute %		71,1%	73,7%
Frais de ventes et administratifs	6.4	-27.949	-28.085
Frais de recherche et de développement	6.3	-25.424	-25.008
Autres produits opérationnels	6.6, 18	50	1.320
Autres charges opérationnelles		-343	-269
Plan de participation bénéficiaire et warrants	6.4	-789	-589
Résultat d'exploitation (EBIT)		28.064	34.945
Marge d'exploitation (EBIT) %		24,2%	29,4%
Produits d'intérêts des prêts et dépôts	6.5	66	57
Charges d'intérêts	6.5	-363	-388
Autres produits et (charges) financiers nets	6.5	123	-1.194
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	5	223	124
Résultat avant impôts		28.112	33.543
Impôts sur le résultat	7	7.042	-9.645
Résultat net des opérations en continuité		35.155	23.898
Résultat net		35.155	23.898
Attribuable à :			
Intérêts de tiers			
Part du groupe		35.155	23.898
RÉSULTATS PAR ACTION (en nombre d'actions et en EUR)	8	2018 Audité	2017 Audité
Nombre moyen d'actions		13.531.196	13.514.301
Nombre moyen d'actions dilué ⁽¹⁾		13.531.196	13.514.301
Résultat net, part du groupe, de base, par action		2,60	1,77
Résultat net, part du groupe, dilué, par action ⁽¹⁾		2,60	1,77

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

(EUR milliers)	2018 Audité	2017 Audité
Résultat net	35.155	23.898
Autres éléments du résultat global de la période		
Ecart de conversion	122	-450
Autres augmentations/(diminutions)	-174	40
Total des éléments recyclables	-52	-410
Résultat global de la période	35.103	23.488
Attribuable à :		
Intérêts de tiers		
Part du groupe	35.103	23.488

(1) Le résultat net par action dilué est égal au résultat net par action de base, car les 183.500 warrants existants à fin décembre 2018 n'étaient pas exerçables comme leurs prix d'exercice étaient inférieurs au cours moyen de marché des actions de EVS pendant 2018.

ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE (BILAN)

ACTIFS (EUR milliers)	Annexe	31 déc. 2018 Audité	31 déc. 2017 Audité
Actifs non-courants:			
Goodwill	10	1.125	1.125
Autres immobilisations incorporelles	11	443	291
Terrains et constructions	12	44.836	45.812
Autres immobilisations corporelles	12	2.765	2.897
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5	1.282	1.091
Autres créances	15	2.324	1.759
Impôts différés actifs	7.3	5.428	3.297
Immobilisations financières	13	287	273
Total actifs non-courants		58.489	56.546
Actifs courants:			
Stocks	14	15.113	15.667
Créances commerciales	15	30.489	33.144
Autres créances et comptes de régularisation	15	3.642	3.820
Actifs financiers	16	129	236
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	68.482	39.423
Total actifs courants		117.855	92.291
Actifs non-courants comme destinés à la vente	18	-	4.016
Total des actifs		176.344	152.853

PASSIFS (EUR milliers)	Annexe	31 déc. 2018 Audité	31 déc. 2017 Audité
Capitaux propres			
Capital	19	8.772	8.342
Réserves	19.6	136.601	100.453
Actions propres	19.5	-4.750	-4.038
Total réserves consolidées		131.851	96.415
Ecart de conversion	19.7	713	590
Capitaux propres, part du groupe		141.336	105.347
Intérêts de tiers		-	-
Capitaux propres		141.336	105.347
Provisions	21	2.105	1.212
Impôts différés passifs	7.3	44	-
Dettes financières	20	4.426	9.300
Autres dettes	20	68	59
Dettes non courantes		6.642	10.572
Dettes financières	20	5.493	5.250
Dettes commerciales	22	4.897	5.870
Dettes salariales et sociales		7.442	8.513
Impôts à payer		2.519	8.851
Autres dettes. acomptes reçus, comptes de régularisation	22	8.015	8.451
Passifs courants		28.366	36.935
Total des passifs et capitaux propres		176.344	152.853

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(EUR milliers)	Annexe	2018 Audité	2017 Audité
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net, part du groupe		35.155	23.897
Ajustements pour :			
- Autres éléments du résultat global de la période et autres produits opérationnels		125	-
- Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	11, 12	3.060	3.549
- Plan de participation bénéficiaire et ESOP	6.4	789	589
- Provisions	21	893	92
- Charge d'impôts	7	-7.042	9.645
- Charges/produits d'intérêts	6.5	174	1.526
- Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		-223	-124
Ajustements pour les variations des éléments du fonds de roulement			
- Stocks	14	554	-2.118
- Créances commerciales	15	2.043	-7.806
- Autres créances et comptes de régularisation	15	175	-68
- Dettes commerciales	22	-1.270	2.149
- Dettes sociales et salariales		-887	353
- Autres dettes, acomptes reçus et comptes de régularisation		-313	-1.964
- Ecart de conversion		99	-131
<i>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles</i>		33.331	28.882
Impôts payés	7	-1.371	-17.372
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		31.960	11.510
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisitions (-) / ventes (+) immobilisations incorporelles		-290	-297
Acquisitions (-) / ventes (+) immobilisations corporelles	12	-1.309	-1.746
Acquisitions (-) / ventes (+) autres immobilisations financières		3.401	47
Acquisitions (-) / ventes (+) autres immobilisations financières		43	55
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		1.845	-1.940
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Remboursements de dettes	20	-5.369	-5.250
Encaissements liés à de nouveaux emprunts	20	738	-
Intérêts payés	6.5	-358	-388
Intérêts reçus	6.5	66	57
Dividendes reçus des participations mises en équivalence		-	-
Dividende intérimaire payé	9	-6.749	-6.760
Dividende final payé	9	-6.758	-9.446
Autre allocation		-399	-480
Achats (-) / ventes (+) d'actions propres	19.5	-1.194	-
Augmentation des capitaux propres		14.892	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		-5.131	-22.268
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		28.674	-12.698
Différence de change nette		385	-1.030
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		39.423	53.150
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		68.482	39.423

ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES

(EUR milliers)	Capital	Réserves	Actions propres	Ecart de conversion	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2017	8.342	92.611	-4.547	1.040	97.446	-	97.446
Résultat global de la période		22.938		-450	23.488		23.488
Acquisition d'intérêts minoritaires					-		-
Paiements basés sur des actions		589			589		589
Achats / ventes d'actions propres			509		509		509
Dividende final		-9.446			-9.446		-9.446
Dividende intérimaire		-6.760			-6.760		-6.760
Solde au 31 décembre 2017		-478			-478	-	-478
	8.342	100.452	-4.038	590	105.347	-	105.347

(EUR milliers)	Capital	Réserves	Actions propres	Ecart de conversion	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2018 (publié)	8.342	100.452	-4.038	590	105.347	-	105.347
Changements de méthodes comptables		-34			-34		-34
Solde au 1^{er} janvier 2018 (ajusté)	8.342	100.418	-4.038	590	105.313	-	105.313
Résultat global pour la période		34.981		122	35.103		35.103
Augmentation de capital	430	14.462			14.892		14.892
Paiements basés sur des actions		645			645		645
Opérations concernant les actions propres			-712		-712		-712
Dividende final		-6.758			-6.758		-6.758
Dividende intérimaire		-6.749			-6.749		-6.749
Autre allocation		-399			-399		-399
Solde au 31 décembre 2018	8.772	136.601	-4.750	713	141.336	-	141.336

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES IFRS

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

1.1. Identification

EVS Broadcast Equipment SA
Liege Science Park
Rue Bois Saint-Jean, 13
B-4102 Seraing
TVA : BE 0452.080.178
N° d'entreprise: BE0452.080.178
www.evs.com

EVS Broadcast Equipment SA a été constituée pour une durée illimitée le 17 février 1994 sous la forme d'une société anonyme régie par le droit belge. EVS Broadcast Equipment SA est une société faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne. Son siège social est situé en Belgique.

Les états financiers consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA au 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 4 avril 2019. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'amender les états financiers consolidés et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires prévue le 21 mai 2019.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR).

1.2. Consultation des documents sociaux

Les comptes de la société sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Les statuts et les rapports spéciaux prévus par le Code des Sociétés peuvent être obtenus au Greffe du Tribunal de Commerce de Liège et dans le Moniteur Belge et sur son site internet ("<http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm>"). Ces documents, ainsi que les rapports annuels et toute information publiée à l'intention des actionnaires peuvent également être demandés au siège social de la société. Les informations financières sont disponibles sur le site www.evs.com.

1.3. Objet social

La société a pour objet social: "le développement, la commercialisation et l'exploitation de matériel audiovisuel, ainsi que, plus généralement, toute opération généralement quelconque, commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière en Belgique ou à l'étranger, relative directement ou indirectement, au traitement de l'image et du son, sous quelque forme que ce soit. Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses services".

2. RESUME DES METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS

2.1. Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des plans d'intéressement du personnel et des instruments financiers dérivés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros (EUR) et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire.

2.2. Conformité aux normes comptables

Les comptes consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA ainsi que de ses filiales ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'elles ont été adoptées par l'Union Européenne.

2.3. Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements

Le groupe a appliqué au cours de cet exercice toutes les normes et interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB), pertinentes pour ses activités et qui sont d'application à compter de l'exercice annuel ouvert le 1^{er} janvier 2018. Le groupe n'a pas anticipé l'application de normes, interprétations ou amendements qui ont été publiés mais qui ne sont pas encore entrés en vigueur.

La nature et l'impact de chacune des nouvelles normes, amendements de normes et/ou interprétations sont exposés ci-dessous:

Normes IFRS, amendements ou interprétations adoptés dès 2018

Le Groupe a adopté IFRS 9 et IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018. La nature et l'impact des changements résultant de l'adoption de ces nouvelles normes sont décrits ci-après :

- IFRS 9 – *Instruments financiers*. IFRS 9 regroupe les trois aspects du projet de comptabilisation des instruments financiers : la classification et l'évaluation, la dépréciation, et la comptabilité de couverture. IFRS 9 est applicable pour les exercices comptables commençant à partir du 1^{er} janvier 2018.
 - o Classification et évaluation
L'implémentation de IFRS 9 a eu un impact significatif sur l'état de la situation financière ou sur les capitaux propres d'EVS. En effet, à la date de première application, les créances clients représentaient la plus grande partie des actifs financiers d'EVS et, conformément à IFRS 9, les créances clients sont généralement détenues dans le seul but d'encaisser les flux de

trésorerie contractuels et il est prévu que ces flux de trésorerie représentent uniquement des paiements de capital et d'intérêts. En conséquence, les créances clients ont été classées en tant qu'actifs financiers au coût amorti selon IFRS 9.

- Dépréciation
La norme impose qu'EVS comptabilise des pertes de crédit attendues ("expected credit losses") sur ses créances commerciales. Le groupe a décidé d'appliquer la méthode simplifiée et de comptabiliser la perte de crédit attendue sur l'ensemble de ses créances commerciales. Le groupe a récolté les données statistiques historiques de pertes de crédits des années fiscales précédentes, et a adapté ses systèmes informatiques. L'impact de ce changement de méthodes comptables sur le solde d'ouverture des capitaux propres en 2018 s'est élevé à EUR 34.000. Le montant de la perte de valeur comptabilisée au 31 décembre 2018 s'élève à EUR 119 milliers.
- Comptabilité de couverture
À l'heure actuelle, EVS ne fait pas usage de la comptabilité de couverture. Si cela devait être mis en place à l'avenir, la norme IFRS 9 sera appliquée.
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) tirés de contrats conclus avec des clients, y compris les amendements à IFRS 15. Cette norme établit un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les produits provenant des contrats conclus avec des clients. Cette norme fournit une approche basée sur des principes pour la comptabilisation des produits de tous les contrats avec les clients. Il se concentre sur l'identification des obligations de prestation contenues dans un contrat et exige que les produits soient comptabilisés lorsque ces obligations sont remplies. Le Groupe a adopté la nouvelle norme à la date d'effet requise en utilisant la méthode rétrospective modifiée transitoire. Lors de la mise en œuvre, le groupe a identifié les différents types de contrats et a analysé les conséquences potentielles des nouvelles exigences sur ses pratiques en matière de comptabilisation des produits. Dans le cadre de ce projet, le groupe a effectué certaines analyses et est parvenu aux conclusions suivantes:
 - Vente de matériel
Le groupe considère que ce type de contrat inclut généralement une seule obligation de performance pour laquelle la comptabilisation des produits a lieu à un moment précis du transfert de propriété, généralement lors de la livraison du matériel. Ceci est en ligne avec le traitement comptable qui a été appliqué selon les anciennes normes IFRS, de sorte qu'aucun impact n'a été déterminé sur ce type de transactions.
 - Contrats de travaux en cours («travaux en cours»)
Cette catégorie de contrats comprend les contrats d'une valeur supérieure à EUR 500 milliers et d'une durée minimale de 3 mois. Comme ils nécessitent beaucoup de temps, le Groupe comptabilisait ces contrats comme des contrats de construction et constatait des travaux en cours au cours de l'exécution du contrat. Conformément à la norme IFRS 15, le Groupe a déterminé que ces contrats représentaient toujours une obligation de performance unique et que, comme ses promesses en vertu des contrats étaient liées à la création d'un actif pour le client, le chiffre d'affaires devait être comptabilisé dans le temps. Par conséquent, le traitement comptable n'a pas changé après l'adoption de la norme.
 - Autres services
Dans certains contrats, EVS s'engage à fournir d'autres services, qui peuvent être vendus séparément ou en combinaison avec la vente d'autres équipements. Ces services sont considérés comme une obligation de prestation distincte et, lorsque les services sont vendus en combinaison avec la vente des équipements, le prix de transaction est attribué en fonction du prix de vente individuel relatif, qui est en général le prix distinct déterminé dans le contrat. Dans la plupart des cas, la comptabilisation des produits survient au fil du temps, le client bénéficiant et profitant simultanément des avantages fournis par le groupe. Le groupe n'a donc pas déterminé d'impact suite à l'application de la norme IFRS 15.
 - Les garanties
La société offre des garanties sur les produits livrés, mais il s'agit pour l'essentiel de garanties de type assurance qui continueront à être comptabilisées conformément à IAS 37.

À la suite de l'analyse et de la mise en œuvre, la norme n'a pas eu d'impact significatif sur le chiffre d'affaires comptabilisé par le Groupe.

Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables après le 31 décembre 2018 et non anticipées par le Groupe

- IFRS 16 Contrats de location. Cette norme constitue une base pour la comptabilisation des contrats de location par les preneurs et les bailleurs et représente un changement majeur par rapport à IAS 17 en matière de comptabilisation pour les preneurs. La norme sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et sera adoptée par EVS à la date d'entrée en vigueur requise selon la méthode rétrospective modifiée. La nouvelle norme concerne environ 300 contrats de location de voitures de fonction et les contrats de location de bureaux à divers pays étrangers. EVS prévoit de solliciter deux exemptions de reconnaissance pour les locataires: les contrats de location d'actifs de «faible valeur» et les contrats de location à court terme. Le groupe a passé en revue tous ses contrats de location au cours de la dernière année et a abouti aux conclusions suivantes:
 - La norme affectera principalement la comptabilisation des contrats de location simple du groupe;
 - À la date de clôture, le groupe avait contracté des contrats de location simple pour un montant de EUR 5,2 millions (voir note 23.1);
 - Pour ces contrats, le groupe prévoit de comptabiliser des actifs et passifs liés aux contrats de location pour un montant d'environ EUR 9 millions à compter du 1^{er} janvier 2019;
 - Pour l'exercice 2019, le groupe ne prévoit pas que le bénéfice net après impôt sera significativement affecté par l'adoption de la norme IFRS 16. Cependant, nous prévoyons une augmentation des flux de trésorerie liés à l'exploitation et une diminution des flux de trésorerie liés au financement d'environ 2 millions d'euros. ;
 - À l'inverse, le groupe n'attend aucun impact sur ses activités de bailleur, celles-ci n'étant pas significatives;
- IFRIC 23 Positions fiscales incertaines (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019);
- Amendements à IFRS 9 Instruments financiers - Caractéristiques de remboursement anticipé avec compensation négative et modification des passifs financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à partir du 1er janvier 2019);
- Amendements à IAS 28, Participations à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019);

- Amendements à IAS 19 «Modification, réduction ou règlement de régime» (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019);
- Amendements aux références au cadre conceptuel dans les normes IFRS (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020);
- Modifications des indications de l'IFRS 3, Regroupements d'entreprises (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2020);
- Amendements à la définition des matériaux dans IAS 1 et IAS 8 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2020);
- Améliorations annuelles du cycle de normalisation IFRS 2015-2017 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019)

À l'exception des commentaires relatifs à IFRS 16, l'application des normes, interprétations et amendements susmentionnés ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers.

2.4. Résumé des changements dans les principes comptables

La Société a toujours utilisé les mêmes principes comptables pour toutes les périodes présentées dans ses états financiers IFRS. Il n'existe aucune modification importante des principes comptables, à l'exception du traitement comptable des avantages postérieurs à l'emploi (voir la note 6.4.1.) et à la première application des nouvelles normes, interprétations et amendements comme décrite dans la note 2.3.

2.5. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales préparés au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés à la même date et sur base de principes comptables identiques. Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

2.6. Filiales

Les filiales sont les entités émettrices qu'EVS contrôle, c'est-à-dire pour lesquelles les éléments suivants sont réunis : (a) EVS détient le pouvoir (de droit ou de fait) sur l'entité émettrice; (b) EVS est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et (c) EVS a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les sociétés sur lesquelles le contrôle est exercé directement ou indirectement.

Lorsqu'il y a un changement du pouvoir de contrôle dans une filiale, les comptes consolidés intègrent le résultat jusqu'à la date où EVS Broadcast Equipment SA perd le contrôle.

2.7. Participations dans les coentreprises et dans les entreprises associées

Les coentreprises (conformément au traitement prescrit par l'IFRS 11), ainsi que les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Ces participations sont portées au bilan à la valeur la plus basse entre celle obtenue par la méthode de la mise en équivalence et la valeur recouvrable. La part du groupe dans le résultat des coentreprises et des entreprises associées est portée dans le compte de résultats, sur une ligne distincte "Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence".

Les états financiers des coentreprises et des entreprises associées sont utilisés par le groupe afin d'appliquer la méthode de mise en équivalence. Ils sont préparés à la même date de clôture que la société mère, sur base de principes comptables similaires.

2.8. Résumé des jugements et estimations significatifs

2.8.1. Jugements

Pour préparer des états financiers conformes aux méthodes comptables du groupe, la direction a émis des hypothèses, en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont certaines qui ont un effet significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Frais de Recherche et Développement: le groupe a considéré qu'il ne peut correctement distinguer la phase de recherche de la phase de développement d'un projet développé en interne. En outre, le groupe vend des solutions dans un marché sujet à de rapides évolutions technologiques, de développement de nouveaux produits et de besoins évolutifs des clients. Ainsi, le groupe a conclu qu'il ne peut déterminer la faisabilité technologique avant la fin de la phase de développement. Pour ces raisons, la R&D n'est pas activée, mais prise en charge intégralement.

2.8.2. Recours à des estimations

En vue de l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, il incombe à la direction d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses afin de déterminer les montants rapportés dans les états financiers et leurs annexes. Les estimations réalisées à chaque date de reporting reflètent les conditions existantes à ces dates (ex.: prix du marché, taux d'intérêts et taux de change).

Bien que ces estimations reposent sur la meilleure connaissance dont dispose la direction des événements existants et des actions que le groupe pourrait entreprendre, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Le recours à des estimations est plus particulièrement d'application lors de la réalisation des tests *d'impairment* du goodwill et de l'évaluation des éventuels compléments au prix d'achat des regroupements d'entreprise du passé, la détermination de la juste

valeur des paiements fondés sur des actions, l'évaluation de la position d'imposition différée ainsi que la détermination du pourcentage d'avancement des commandes en cours.

2.9. Conversion des monnaies étrangères

Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle. La devise de fonctionnement d'EVS Broadcast Equipment SA ainsi que de toutes les filiales est l'euro, à l'exception de la filiale EVS Inc. dont la devise de fonctionnement est le dollar américain. La devise de présentation des états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA est l'euro.

2.9.1. États financiers des sociétés étrangères

Pour toutes les filiales, à l'exception d'EVS Inc., les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis aux cours de change aux dates des transactions initiales. Tous les écarts de conversion sont enregistrés dans le compte de résultats.

Pour la filiale EVS Inc. qui fonctionne en dollars américains, à la date de clôture, les actifs et passifs sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe (l'euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture, les fonds propres sont convertis au taux historique et le compte de résultats est converti au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres.

2.9.2. Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change résultant des transactions monétaires et de la conversion des actifs ou passifs monétaires sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change de la monnaie étrangère en vigueur à la date de transaction.

2.9.3. Taux de change utilisés

Taux de change EUR/USD	Taux moyen (12 mois)	Taux de clôture au 31 décembre
2018	1,1810	1,1450
2017	1,1296	1,1993
Variation	-6,3%	-7,9%

2.10. Regroupements d'entreprises et goodwill

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par le groupe, des passifs contractés par le groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par le groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsqu'une contrepartie transférée par le groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut des actifs ou des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées rétrospectivement, avec ajustement correspondant du goodwill. Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la "période d'évaluation" (maximum d'un an à partir de la date d'acquisition).

Les changements résultant d'événements postérieurs à la date d'acquisition, tels que la réalisation d'un objectif de résultat, ne sont pas des ajustements de période d'évaluation. En ce cas, les variations de la juste valeur d'une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un passif financier sont comptabilisées en résultat net.

Le "Goodwill" représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs certains et passifs éventuels identifiables. Le "Goodwill" n'est pas amorti mais doit être soumis à des tests de réduction de valeur chaque année ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements indiquent qu'il peut s'être déprécié, conformément à la norme IAS 36.

Si la part détenue par la société dans la juste valeur nette des actifs, passifs et des dettes éventuelles identifiables de l'entreprise acquise excède le coût du regroupement, l'excédent est comptabilisé immédiatement dans les pertes et profits.

2.11. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises autres que des "Goodwills" sont comptabilisées à leur coût.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie limitée sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité (3 ans pour les logiciels, de 3 à 5 ans pour les autres actifs incorporels) et sont soumises à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée.

La durée et la méthode d'amortissement sont revues annuellement. Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

2.12. Immobilisations corporelles

Les bâtiments sont comptabilisés à leur coût. La valeur est diminuée des amortissements et ne fait pas l'objet de réévaluation à la juste valeur. Le coût comprend les honoraires et les coûts d'emprunts capitalisés. Les subsides qui ont été perçus afin de financer la construction des bâtiments viennent en déduction du coût d'acquisition (voir règles relatives aux subsides en capital).

Depuis la mise en exploitation du bâtiment en 2015, le coût du bâtiment, diminué de la valeur résiduelle estimée, est amortie sur la durée d'utilité estimée selon la méthode linéaire. La durée d'utilité estimée, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement seront révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif. La durée de vie est examinée sur une base annuelle.

Les durées d'utilité estimées des actifs corporels sont les suivantes:

- Constructions : entre 10 et 30 ans
- Matériel roulant : entre 3 et 5 ans
- Matériel informatique : entre 3 et 4 ans
- Mobilier et matériel de bureau : entre 3 et 10 ans
- Installations, machines et outillage : entre 3 et 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : entre 3 et 4 ans

L'amortissement est calculé dès le moment où l'actif est disponible à l'emploi. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs ou les unités génératrices de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont enregistrées dans le compte de résultats.

Une immobilisation corporelle n'est plus reconnue en comptabilité dès sa cession ou dès qu'aucun bénéfice économique futur n'est plus attendu du bien. Tout gain ou perte généré lors de la cession (calculé comme la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'élément) est reconnu au cours de l'exercice durant lequel il a été cédé.

2.13. Actifs non courants destinés à la vente

Les actifs non courants et groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve des conditions habituelles et coutumières pour la vente d'un tel actif (ou groupe destiné à être cédé) et que sa vente est hautement probable. La direction doit s'être engagée à la vente et doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de son classement.

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et ne font plus l'objet d'un amortissement.

2.14. Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre leur valeur d'acquisition et l'estimation de leur valeur nette de réalisation. Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante pour l'exercice en cours ainsi que pour l'exercice précédent :

- le coût des matières est déterminé en utilisant la méthode du prix moyen pondéré;
- le coût des produits finis et produits en cours de fabrication est le coût complet, qui reprend tous les coûts directs (matière et main-d'œuvre) et une quote-part des coûts indirects de production nécessaires pour amener le stock à son stade d'achèvement à la date de clôture, à l'exclusion des coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement du bien et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

2.15. Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une réduction de valeur est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.16. Autres actifs courants et non-courants

Les autres actifs courants et non-courants sont comptabilisés au coût amorti.

2.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités disponibles, les comptes bancaires et les placements à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois. Tous les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale dans les états financiers.

2.18. Actions propres

Les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont reconnues directement dans les capitaux propres. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans le compte de résultats lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres. Les actions propres sont classées dans la rubrique "Actions propres" et présentées en déduction du total des capitaux propres.

2.19. Intérêts des tiers

Les intérêts de tiers (non contrôlant) représentent la partie du résultat net des opérations et de l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement au travers de filiales, par le groupe.

2.20. Prêts et emprunts portant intérêts

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables s'ils sont significatifs. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

2.21. Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, telle qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le groupe s'attend au remboursement de la provision, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct, mais uniquement si ce remboursement est quasi certain.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

2.22. Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les pensions.

Le groupe participe à des plans de pension à cotisations définies, dont le rendement minimum légal est partiellement garanti par la compagnie d'assurance.

Cependant, la norme IAS19 assimile les plans de pension belge du type « cotisations définies » qui garantissent un rendement minimum sur les cotisations, à des plans du type « prestations définies », puisque l'employeur n'est pas responsable du paiement des cotisations mais doit couvrir le risque d'investissement jusqu'au rendement minimum garanti applicable

La norme requiert qu'une entité reconnaisse une dette quand un employé a presté des services en échange d'avantages à payer dans le futur. Pour cette raison, des provisions sont constituées pour faire face aux obligations de pensions. Les obligations sont mesurées à leur valeur actualisée étant donné que ces obligations sont honorées plusieurs années après que l'employé ait rendu les services visés.

2.23. Paiement fondé sur des actions

Des salariés et des administrateurs du groupe reçoivent une rémunération sous forme de paiement fondé sur des actions, comme un plan de "Stock options" (warrants) non transférables qui leur permet d'acquérir ou de recevoir des actions du groupe (transactions réglées en instruments de capitaux propres) ou comme des paiements déterminés sur la valeur de l'action (transactions réglées en argent).

2.23.1. Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Le coût des plans de "Stock options" (warrants) est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés appréciée à la date d'octroi. La juste valeur est déterminée à partir du modèle de Black & Scholes en prenant en compte les caractéristiques et conditions selon lesquelles les instruments ont été attribués. Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charge avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur une durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire devient créancier de l'octroi. L'effet de dilution des options non exercées a été pris en compte, au niveau du résultat par action, par l'intégration d'une dilution corrigée à la hausse mais uniquement quand elles ont un effet dilutif lorsque leur prix d'exercice est inférieur au cours moyen de marché des actions ordinaires de EVS pendant l'exercice.

2.24. Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les revenus sont reconnus dans la mesure où il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise et que le montant peut être estimé de manière fiable.

En ce qui concerne la vente de biens, les revenus sont reconnus dès que l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Le chiffre d'affaires est reconnu lorsqu'il existe une preuve évidente d'un accord, que la livraison a eu lieu, que la rémunération est déterminée et déterminable, et que l'encaissement est probable.

En ce qui concerne la prestation de services et les projets long terme, les revenus sont également reconnus par référence à l'état d'avancement. Le degré d'avancement du projet est déterminé sur base trimestrielle en fonction de l'avancement effectif du cahier des charges. Ceci résulte de dialogues entre le contrôleur de gestion, le chargé de projet, le département juridique et le client.

En ce qui concerne les aides publiques, les revenus sont enregistrés en déduction de la charge d'amortissement au rythme des amortissements des biens pour lesquels ils ont été obtenus. Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus. Les dividendes reçus de filiales sont comptabilisés lorsque le groupe est en droit de percevoir le paiement.

2.25. Contrat de location (EVS comme bailleur)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord. Les contrats de location sont classifiés sur le degré d'imputation au bailleur ou au preneur des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent.

2.25.1. Locations financières

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Lorsque des actifs sont loués sous contrat de location-financement, ces actifs sont décomptabilisés et la valeur actualisée des paiements locatifs futurs est enregistrée comme produits acquis (au sein des créances commerciales). La différence entre la créance totale brute (loyers et financement) et la valeur des produits acquis est comptabilisée comme produit financier non acquis.

2.25.2. Locations simples

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Lorsque des actifs sont loués sous un contrat de location simple, l'actif est inclus au bilan en fonction de sa nature. Le produit de location est comptabilisé sur la durée de la location sur une base linéaire.

2.26. Subventions publiques

2.26.1. Subventions publiques de l'Union Européenne

Les subventions publiques de l'Union Européenne sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions seront satisfaites.

Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en déduction de la valeur nette comptable de cet actif.

2.26.2. Subsidés en capital

Les subsidés en capital sont reconnus quand il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Les subsidés en capital sont comptabilisés en déduction des immobilisations concernées et l'imputation dans le compte de résultats est donc automatiquement déduite des amortissements de ces immobilisations.

2.27. Contrats de location (EVS comme locataire)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord.

2.27.1. Locations financières

Les locations financières qui transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées au bilan, au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement dans le compte de résultats.

2.27.2. Locations simples

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrat de location simple. Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultats sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.28. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à l'exception des frais de développement qui se rapportent à de nouveaux produits ou de nouvelles technologies qui sont capitalisés pour autant que de tels actifs soient susceptibles de générer des bénéfices économiques futurs et que les critères de reconnaissance de la norme IAS 38 soient rencontrés.

Les marchés dans lesquels EVS opère et qui se caractérisent par une évolution très rapide des technologies utilisées ainsi que l'impossibilité de prédire les bénéfices futurs que les développements en cours sont susceptibles de générer, ont conduit le Conseil d'Administration d'EVS de conclure que les critères de l'IAS38.57 n'étaient pas rencontrés. Par conséquent, les frais de développement encourus en 2017 ne peuvent pas être capitalisés.

2.29. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié font partie du coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont survenus.

2.30. Impôts sur le résultat

Les impôts sur les bénéfices de la période regroupent les impôts courants et les impôts différés. Ils sont inscrits au compte de résultats, sauf s'ils portent sur des éléments enregistrés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont, eux aussi, comptabilisés directement dans les capitaux propres.

2.30.1. Impôts courants

L'impôt exigible de l'exercice est basé sur le résultat des sociétés du groupe et est calculé selon les règles établies par les administrations fiscales locales.

2.30.2. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables:

- sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable; et
- pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite si il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

2.31. Instruments financiers dérivés

EVS utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats d'achat et de vente à terme sur des devises étrangères et de swap de taux d'intérêts pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères et aux transactions en devises étrangères et aux variations des taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats car ces contrats ne sont pas qualifiés de contrats de couverture au sens des IFRS. La juste valeur des contrats de change à terme de devises est calculée par référence aux taux de change à terme pour des contrats ayant des profils d'échéances similaires tandis que la juste valeur du swap de taux d'intérêts fait l'objet d'une évaluation par la contrepartie.

La méthode de détermination de la juste valeur de ces instruments est donc de type "niveau 2" selon la norme IFRS 13 "Evaluation de la juste valeur".

2.32. Dividendes

Les dividendes proposés par le Conseil d'Administration ne sont pas enregistrés dans les états financiers tant qu'ils n'ont pas été approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. En cas de dividendes intérimaires, ils sont présentés en déduction des réserves après leurs distributions aux actionnaires.

2.33. Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées

EVS octroie des garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de vente. Afin de couvrir ce risque, EVS enregistre au bilan une provision pour couvrir les coûts probables sur 2 ans liés à ces garanties techniques.

2.34. Résultats par action

Le groupe calcule tant le résultat de base par action que le résultat dilué par action conformément à l'IAS 33. Le résultat de base par action est calculé sur base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice hors actions propres. Le résultat dilué par action est calculé sur base du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice plus l'effet dilutif potentiel des warrants et "Stock options" en circulation durant la période hors actions propres.

3. INFORMATION SECTORIELLE

3.1. Généralités

La société applique la norme IFRS 8 (Segments opérationnels) depuis l'exercice clos le 31 décembre 2007.

D'un point de vue opérationnel, la société est intégrée verticalement avec la grande majorité de ses effectifs au siège central en Belgique, en particulier les fonctions de recherche et développement, de production, de marketing et de services généraux, ce qui explique que la majorité des investissements et des dépenses se situe au niveau de la maison-mère belge. Les filiales étrangères sont principalement des filiales de distribution et de représentation. Le Chief Operating Decision Maker, autrement dit le Comité Exécutif, vérifie les résultats et les plans opérationnels mais décide également de l'affectation des ressources à l'échelle de l'entreprise. Les ventes portent sur des produits de même nature, les équipements numériques de production télévisuelle. Elles sont réalisées par des équipes commerciales polyvalentes. Le reporting interne à la société est le reflet de l'organisation opérationnelle décrite ci-avant (qui est avant tout la traduction d'une nouvelle approche marketing) et se caractérise par la forte intégration des activités de l'entreprise; seul le chiffre d'affaires y est identifié selon trois dimensions: par zone géographique, par marché et par nature.

En conséquence, la société est constituée d'un seul segment au sens de la norme IFRS. Toutefois, cela n'exclut pas une évolution future de la segmentation en fonction du développement de la société, de ses produits et de ses indicateurs internes de performance.

La société ne fournit qu'un seul type de solutions: des processus intégrés de production basés sur des solutions intégrées, avec une architecture modulaire consistante. Tel est le produit d'EVS. Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. En effet, des modules identiques peuvent répondre aux besoins des différents marchés. Nos clients sont eux-mêmes souvent multi-marchés. Donner de l'information par module n'est donc pas pertinent pour EVS.

Au niveau des informations relatives aux zones géographiques, les activités sont divisées entre les régions suivantes: l'Asie-Pacifique ("APAC"), l'Europe, Moyen-Orient et Afrique ("EMEA") et l'Amérique ("NALA" ou "Amérique"). Cette division correspond à la découpe organisationnelle des services commerciaux et de support au sein du groupe qui opèrent à l'échelle mondiale. Une quatrième zone est dédiée aux grands événements de nature mondiale ("Grands événements sportifs").

La société fournit des informations complémentaires, à savoir une présentation du chiffre d'affaires par destination: les "Cars de régie TV", les "Studios et autres" et les "Locations liées aux grands événements sportifs" pour les contrats liés aux grands événements sportifs les années paires.

Enfin, le chiffre d'affaires est présenté par nature : ventes de systèmes ou prestations de services.

3.2. Informations complémentaires

3.2.1. Informations sur le chiffre d'affaires par destination

Le chiffre d'affaires peut être présenté par destination: Cars de régie TV, « Studios et autres» et Locations liées aux grands événements sportifs. On notera que la maintenance et le service après-vente sont intégrés au sein de solutions complètes proposées aux clients.

Chiffre d'affaires (EUR milliers)	2018	2017	% 2017/2018
Cars de régie TV	54.588	68.482	-20,3%
Studios et autres	48.113	47.976	+0,3%
Locations liées aux grands événements sportifs	13.359	2.326	+474,5%
Chiffre d'affaires total	116.059	118.784	-2,3%

3.2.2. Informations sur le chiffre d'affaires par zone géographique

Les activités sont divisées entre 3 régions: Asie-Pacifique ("APAC"), Europe/Moyen-Orient/Afrique ("EMEA"), Amérique ("NALA").

3.2.2.1 Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires pour 12 mois (EUR milliers)	APAC hors événements	EMEA hors événements	Amérique hors événements	Locations liées aux grands événements	TOTAL
Chiffre d'affaires 2018	31.601	46.502	24.598	13.359	116.059
Evolution par rapport à 2017 (%)	+14,6%	-17,1%	-24,9%	+474,3%	-2,3%
Variation par rapport à 2017 (%) à taux de change constant	+14,6%	-17,1%	-21,5%	+474,3%	-1,3%
Chiffre d'affaires 2017	27.565	56.126	32.767	2.326	118.784

Le chiffre d'affaires réalisé avec des clients externes en Belgique (le pays d'origine de la société) est inférieur à 5% du chiffre d'affaires total de la période. Sur les 12 derniers mois, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires significatif à des clients externes (selon la définition de IFRS 8) dans un pays: les États-Unis (Amérique, EUR 19,7 millions sur les 12 derniers mois).

3.2.2.2 Actifs non-courants

Compte tenu des explications données au point 3.1, tous les actifs long-terme sont localisés dans la société mère EVS Broadcast Equipment SA en Belgique.

3.2.3. Informations sur le chiffre d'affaires par nature

Le chiffre d'affaires peut être présenté par nature: systèmes et services.

Chiffre d'affaires (EUR milliers)	2018	2017	% 2017/2018
Systèmes	102.484	107.884	-5,0%
Services	13.575	10.899	+24,6%
Chiffre d'affaires total	116.059	118.784	-2,3%

Les services représentent les conseils, installations, gestions de projet, formations, maintenances, supports distants qui sont littéralement repris sur les factures émises.

3.2.4. Informations sur les clients importants

En 2018, un client externe de la société représentait plus de 10% du chiffre d'affaires: le groupe NEP, qui représentait 11,7% du chiffre d'affaires.

4. ENTREPRISES CONSOLIDEES, MISES EN EQUIVALENCE, CO-ENTREPRISES ET BUREAUX DE REPRESENTATION

DÉNOMINATION ET ADRESSE	Année de création ou d'acquisition	Personnel au 31.12.18	Méthode d'incorporation dans les comptes ⁽¹⁾	Fraction du capital détenue au 31.12.17 (en %) ⁽²⁾	Fraction du capital détenue au 31.12.18 (en %) ⁽²⁾	Variation du % de détention du capital
EVS Broadcast Equipment Inc. 700 US 46 East Floor 3, NJ 07004 Fairfield, USA	1996	32	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast México, SA de CV World Trade Center, Cd. De México, Montecito N° 38, Piso 23, Oficina 38, Col. Nápoles, Delegación Benito Juárez, D.F. 03810 México, MEXIQUE RFC: EBM 1106152TA	2011	2	G	100,00	100,00	0,00
EVS France SARL Avenue André Morizet, 62bis F-92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE TVA: FR-21419961503	1998	8	G	100,00	100,00	0,00
EVS France Développement SARL Avenue André Morizet, 62bis F-92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE TVA: FR-53514021476	2009	6	G	100,00	100,00	0,00
EVS Toulouse SAS 6, rue Brindejonc des Moulinais, Bât. A, F-31500 Toulouse Cedex 5, FRANCE TVA: FR-83449601749	2010	20	G	100,00	100,00	0,00
EVS Italia S.R.L. Via Milano 2, IT-25126 Brescia, ITALIE TVA: IT-03482350174	1998	3	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast UK Ltd. Ashcombe House, The Crescent 5, Leatherhead, Surrey KT22 8DY, ROYAUME-UNI TVA: UK-853278896	1999	9	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Iberica SL Avda de Europa 12-2C, Edificio Monaco, Parque Empresarial la Moraleja 28109 Alcobendas, Madrid, ESPAGNE CIF: B85200236	2007	2	G	100,00	100,00	0,00
EVS Nederland BV Solebaystraat 97 HS 1055 ZP Amsterdam PAYS-BAS	2008	1	G	100,00	100,00	0,00
EVS Deutschland GmbH ⁽³⁾ Feringastrasse 12B 85774 Unterföhring (Munich), ALLEMAGNE TVA: DE-266077264	2009	0	G	100,00	0,00	-100,00
EVS International (Swiss) SARL Rue des Arsenaux 9, 1700 Fribourg, SUISSE TVA: CH-21735425482	2009	1	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Ltd. Room A, @Convoy, 35/F 169 Electric Road, North Point, HONG-KONG	2002	12	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Singapore PTE. Ltd. Level 8-9, The Metropolis Tower 2 11 North Buona Vista Drive 138589 SINGAPORE	2015	3	G	100,00	100,00	0,00
EVS Australia Pty Ltd. Level 8, 261 George Street Sydney NSW 2000, AUSTRALIE	2007	3	G	100,00	100,00	0,00

EVS Deutschland GmbH (auparavant Scalable Video Systems GmbH) ⁽³⁾ Mina-Rees Stra. 8, 64295 Darmstadt, ALLEMAGNE VAT: DE-289 460 223	2013	25	G	100,00	100,00	0,00
EVS Pékin - Bureau de Représentation 2805 Building One, Wanda Plaza, N°93 Jianguo Road 100026 Beijing, CHINE	2005	6	G	N/A	N/A	N/A
EVS Broadcast Equipment Middle East Ltd - Bureau de Représentation Shatha Tower, Office 09, 32 nd Floor, Dubai Media City, Dubai, EMIRATS ARABES UNIS	2006	5	G	N/A	N/A	N/A
EVS Americas Los Angeles – Bureau de représentation 101 South First Street, Suite #404 Burbank, CA 91504, USA	2006	2	G	N/A	N/A	N/A
MECALEC SMD SA Rue Nicolas Fossoul 54, B-4100 Seraing, BELGIQUE N° d'entreprise: BE0467 121 712	1999	26	E	49,50	49,50	0,00
Network and Broadcast Systems Limited (NBS) Filiaire en cours de liquidation	2010	0	G	100,00	100,00	0,00

(1) G: consolidation globale, E: mise en équivalence.

(2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(3) EVS Deutschland GmbH et Scalable Video Systems ont fusionné en 2018 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018 et la société SVS a été renommée «EVS Deutschland».

5. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

(EUR milliers)	2018	2017
Participations mises en équivalence		
Valeur au 1^{er} janvier	1.091	954
- Vendues en cours d'année	-	-
- Acquisées en cours d'année	-	-
- Résultat	223	124
- Autres	-32	13
Valeur au 31 décembre	1.282	1.091

5.1. Participations dans les entreprises associées

5.1.1. MECALEC SMD SA

La SA MECALEC SMD a été constituée le 21 octobre 1999 par la SA MECALEC (50,5%, non lié directement ou indirectement à EVS) et EVS (49,5%) avec un capital de EUR 200 milliers. L'investissement d'EVS dans cette société mise en équivalence est donc de EUR 99 milliers. MECALEC SMD a pour activité essentielle la fabrication et l'assemblage de cartes électroniques, notamment en technologie SMD. Son siège social est établi à Bonnelles, près de Liège, à 5 km d'EVS. Le Groupe EVS a pris une participation chez ce fournisseur stratégique afin de bénéficier de délais privilégiés dans le cadre de sous-traitance d'assemblage de cartes électroniques. Le bénéfice net de MECALEC SMD en 2018 s'est élevé à EUR 0,5 million. EVS a représenté 14% du chiffre d'affaires de MECALEC en 2018.

La quote-part d'EVS dans le résultat de MECALEC SMD pour 2018 s'élève donc à EUR 223 milliers et la quote-part d'EVS dans les capitaux propres de MECALEC SMD s'élève à EUR 1.282 milliers.

(EUR milliers)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actifs courants	2.839	2.526
Actifs non-courants	114	68
Passifs courants	-363	-390
Passifs non-courants	-	-
Actifs nets	2.590	2.204
Part du bilan dans l'entreprise associée (49,5%)	1.282	1.091
Chiffre d'affaires	3.193	2.474
Résultat net	450	250
Part du résultat dans l'entreprise associée (49,5%)	223	124
Valeur nette comptable de la participation	1.282	1.091

6. PRODUITS ET CHARGES

6.1. Utilisation de mesures financières non définies par les normes comptables

EVS ne recourt pas à des mesures non définies par les normes comptables. Par contre, EVS utilise dans sa communication financière les indicateurs suivants qui ne sont pas définis par les IFRS:

- marge brute et taux de marge brute ;
- résultat d'exploitation (EBIT) et taux de marge d'exploitation.

Ces indicateurs sont des agrégats qui résultent directement de notre présentation du compte de résultats consolidés en tant que sous-totaux. Nous pensons que ces mesures sont des indicateurs importants dans notre secteur, et utilisées couramment par les investisseurs, les analystes et d'autres publics.

6.2. Marge brute

(EUR milliers)	2018	2017
Chiffre d'affaires	116.059	118.784
Coût des ventes	-33.540	-31.207
Marge brute	82.519	87.577
Marge brute %	71,1%	73,7%

La marge brute consolidée a été de 71,1% en 2018, comparée à 73,7% en 2017, principalement en raison des ventes plus faibles et du fait que le coût des ventes se compose d'une partie fixe qui n'est pas directement corrélée au volume du chiffre d'affaires et un mix produits moins favorable (moins de ventes dans les cars de régie, qui ont en moyenne une marge plus élevée).

6.3. Frais de recherche et développement

Les dépenses en R&D s'élèvent à EUR 25,4 millions en 2018 contre EUR 25,0 millions en 2017. La R&D ne nécessite pas d'investissements importants en matériel, car les ingénieurs et programmeurs travaillent directement et principalement sur les machines destinées à la vente ou sur des serveurs pour la mise au point des logiciels. Par ailleurs, les marchés dans lesquels EVS opère et qui se caractérisent par une évolution très rapide des technologies utilisées ainsi que l'impossibilité de prédire les bénéfices futurs que les développements en cours sont susceptibles de générer, ont conduit le Conseil d'Administration d'EVS de conclure que les critères de l'IAS38.57 n'étaient pas rencontrés. Par conséquent, les frais de développement encourus en 2018 ne peuvent pas être capitalisés.

Depuis le quatrième trimestre 2010, EVS tient compte d'une dispense au précompte professionnel qui est attribuée depuis 2006 par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant des rémunérations à des chercheurs qui sont engagés dans des programmes de recherche et de développement selon certains critères prévu par l'article 273 du Code des impôts sur le revenu belge (« crédit d'impôts R&D »). Dans la présentation des comptes, ce montant vient en déduction des charges de R&D.

Depuis 2015, EVS bénéficie également de réductions d'impôts sur les revenus liées à la R&D en France. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. En 2018, il s'élevait à EUR 0,4 million.

Le détail des frais de R&D se présente comme suit:

(EUR milliers)	2018	2017
Coûts de recherche et développement bruts	27.937	27.111
Avantages liés aux frais de recherche et développement	-2.513	-2.103
Charges de recherche et développement, nettes	25.424	25.008

6.4. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature

(EUR milliers)	2018	2017
Matières premières et consommables utilisés	-17.569	-19.161
Variation de stock des produits finis et des travaux en cours	-1.623	-3.168
Frais de personnel	-37.029	-36.908
- Rémunérations et salaires	-29.522	-28.491
- Charges de sécurité sociale	-7.024	-6.853
- Autres frais de personnel	-483	-1.564
Dont ceux inclus dans :		
- Le coût des ventes	-8.428	-8.354
- Les frais de ventes et administratifs	-11.006	-10.896
- Les frais de recherche et développement	-16.806	-17.069
- Plan de participation bénéficiaire et warrants	-789	-589
Effectif salarié moyen en ETP	496	481
Dotations aux amortissements	-3.060	-3.292
Dont ceux inclus dans :		
- Les coûts des ventes	-811	-846
- Les frais de ventes et administratifs	-1.204	-1.414
- Les frais de recherche et développement	-1.045	-1.032
Reprise (+)/pertes (-) de valeur	-3.783	-2.057
- Reprise (+)/pertes (-) de valeur sur stocks	-3.070	-1.588
- Reprise (+)/pertes (-) de valeur sur créances commerciales	-713	-469
Paiements de location et sous-location simples comptabilisés dans le compte de résultats (véhicules)	-2.697	-2.501

6.4.1. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Depuis le 1^{er} avril 2002, EVS a mis en place un régime de plan de retraite à cotisations définies conformément au règlement de régime de pension sectoriel pour les salariés du secteur des fabrications métalliques (Commission Paritaire 209). Il prévoit le versement d'une prime annuelle égale à un pourcentage du salaire brut soumis à l'ONSS de chaque employé. Cette prime est à charge patronale exclusivement. Le taux de prime est fixé par les CCT du secteur. Les primes ont évolué comme suit:

En %	Taux de primes
2007	1,00%
2008 à 2010	1,10%
2011	1,77%
2012	1,87%
2013 à 2018	1,97%

Ce plan est géré par la Caisse d'assurances « Integrale ». La politique de financement est décrite dans son rapport annuel.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2012, les membres du personnel en Belgique sont affiliés automatiquement à un second plan de pension souscrit auprès d'AG Insurance. EVS contribue dans ce plan (frais de gestion ainsi qu'assurance décès, incapacité de travail et exonération de prime inclus) à raison de 3% du salaire annuel brut.

Jusqu'en 2015 inclus, ces deux plans de pension étaient traités comme des plans de type « cotisations définies », les cotisations étant comptabilisées en tant que charges dans le compte de résultats au moment de leur survenance.

Cependant, en date du 18 décembre 2015, le législateur belge a décidé de mettre à jour et d'apporter des précisions au sujet du rendement minimum garanti. Avant le 31 décembre 2015, le taux minimum garanti sur les cotisations versées par l'employeur et par l'employé était respectivement de 3,25% et de 3,75%. A partir de 2016, le taux a été diminué à 1,75% et est recalculé annuellement sur base du taux sans risque des obligations d'Etat à 10 ans. La norme IAS19 assimile les plans de pension belge du type « cotisations définies » qui garantissent un rendement minimum sur les cotisations, à des plans du type « prestations définies », puisque l'employeur n'est pas responsable du paiement des cotisations mais doit couvrir le risque d'investissement jusqu'au rendement minimum garanti applicable. Les rendements garantis par les compagnies d'assurances sont la plupart du temps inférieurs ou équivalents au taux minimum garanti par la loi. Dès lors que le Groupe ne s'est pas couvert totalement pour son risque de rendement par le biais d'un contrat d'assurance, il convient de comptabiliser une provision. Les plans chez EVS sont financés au travers de polices d'assurance groupe. Les contrats font l'objet d'un taux d'intérêt contractuel garanti par la compagnie d'assurance. Lorsqu'un sous-financement apparaît, ce déficit est couvert par le fonds de financement et si celui-ci s'avère insuffisant, des cotisations supplémentaires sont versées par l'employeur.

La norme IAS19 requiert qu'une entité reconnaisse une dette quand un employé a presté des services en échange d'avantages à payer dans le futur. Pour cette raison, des provisions sont constituées pour faire face aux obligations de pensions. Les obligations sont mesurées à leur valeur actualisée étant donné que ces obligations sont honorées plusieurs années après que l'employé ait rendu les services visés. Un actuair qualifié a déterminé la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies et la juste valeur des actifs du plan à l'exception du plan multi employeurs. Ces actifs sont conservés auprès d'une compagnie d'assurance. La méthode de la projection de l'unité de crédit a été utilisée afin de déterminer les obligations et les coûts. Des hypothèses démographiques et concernant les variables financières ont été retenues. Le résultat de ce calcul a été extrapolé au plan multi employeurs sur base du montant des cotisations payées.

Les changements comptabilisés en 2018 à l'obligation au titre de prestations définies ainsi qu'à la juste valeur des actifs du plan se résume comme suit:

En milliers de EUR	2018			2017		
	Obligations au titre des prestations définies	Juste valeur des actifs du plan	Passif net au titre des prestations définies	Obligations au titre des prestations définies	Juste valeur des actifs du plan	Passif net au titre des prestations définies
Au 1^{er} janvier	4.631	-4.581	50	3.790	-3.710	80
Coûts des services rendus	845	-	845	880	-	880
Frais administratifs		22	22		20	20
Produit ou charge d'intérêts	81	-88	-7	68	-75	-7
Sous-total compte de résultats	926	-66	860	948	-55	893
Paiements	-123	123	-	-124	124	-
Rendement des actifs du plan	-	-31	-31	-	-16	-16
Changements actuariels (hypothèses), dont :						
<i>des changement des hypothèses démographiques</i>	-	-	-	-	-	-
<i>des changement des hypothèses financières</i>	-16	-	-16	17	-	17
<i>des changement de méthodologie</i>	-	-	-	-	-	-
<i>des ajustements d'expérience</i>	221	-	221	-	-	-
Sous-total autres éléments du résultat global	206	-31	175	17	-16	1
Contributions de l'employeur	-	-1.026	-1.026	-	-925	-925
Au 31 décembre	5.640	-5.581	59	4.631	-4.581	50

La juste valeur des actifs du plan est entièrement investie en contrats d'assurance.

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul des obligations des plans de pensions du Groupe sont reprises ci-dessous :

En %	2018	2017
Taux d'actualisation	1,94%	1,77%
Augmentation salariale future (y compris indexation)	2,00%	2,00%

Le tableau ci-dessous résume l'analyse de sensibilité au 31 décembre pour des hypothèses significatives. Les montants ci-dessous indiquent l'impact sur le montant de l'obligation au titre de prestations définies.

En milliers d'EUR	2018
Taux d'actualisation	
0,25% de diminution	-18
0,25% d'augmentation	+12
Augmentation salariale future	
0,25% de diminution	+9
0,25% d'augmentation	+1

L'analyse de sensibilité ci-dessus a été déterminée sur base d'une méthode qui extrapole l'impact sur l'obligation au titre de prestations définies suite à une modification raisonnable dans une hypothèse clé à la fin de la période de reporting, les autres hypothèses restant inchangées.

Cela pourrait ne pas être représentatif d'une modification réelle de l'obligation car il est peu probable que des modifications dans les hypothèses se passent de manière indépendante aux autres variables.

Les cotisations attendues pour la prochaine période de reporting s'élèvent à EUR 1.027 milliers. La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 21,7 ans.

Les paiements futurs attendus des actifs du plan nécessaires pour éteindre l'obligation peuvent se résumer comme suit :

(EUR milliers)	2018
Endéans 12 mois	0
Entre 2 et 5 ans	81
Entre 5 et 10 ans	231
Total des paiements futurs attendus	312

Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé au personnel.

6.5. Produits/(charges) financiers

(EUR milliers)	2018	2017
Charges d'intérêts	-363	-388
Revenus d'intérêts sur prêts et dépôts	66	57
Résultats de change	80	-1.231
Autres résultats financiers	43	36
Produits/(charges) financiers	-174	-1.526

Afin de limiter son exposition au dollar américain, le Groupe EVS a une politique active de couverture du risque de change, comme expliqué aux notes 26 et 27.

6.6. Autres produits et charges opérationnels

En 2017, les autres produits opérationnels comprenaient principalement la reprise d'une dette (earn out potentiel) suite à l'acquisition de SVS fin 2014. Nous renvoyons à la note 20.3. y relative.

En 2018, les autres produits opérationnels comprennent divers autres produits, partiellement compensés par une perte sur vente de l'un des immeubles destinés à la vente (EUR 0,2 million).

7. IMPOTS SUR LE RESULTAT

7.1. Charges d'impôts sur le résultat

La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 est principalement composée de :

(EUR milliers)	2018	2017
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	-2.208	-8.767
Ajustement au titre d'impôt exigible des exercices antérieurs	7.175	-85
Impôt différé		
Afférent à la naissance et au renversement des différences temporaires	2.075	-793
- Amortissement des immobilisations corporelles y compris les immeubles réévalués	597	-227
- Incorporels (déduction pour investissements) *	-52	-763
- Ajustement dû à l'IAS 19	3	-15
- Ajustement dû à la taxation de la plus-value sur vente de bâtiments	-397	55
- Ajustements dû à l'IFRS 9	22	-
- Incorporation dans les stocks des frais directs et indirects de production	-	-
- Pertes fiscales à reporter	1.921	157
- Autres	-19	-
Charge d'impôt comptabilisée au compte de résultats consolidé	7.042	-9.645

* voir aussi le paragraphe 5 du rapport de gestion, sur les déductions pour investissements en R&D.

La variation des impôts différés au bilan au 31 décembre 2018 comparativement au 31 décembre 2017, se traduit par une augmentation nette de la position d'impôt différé active à concurrence de EUR 2.087 milliers.

Un impôt différé actif a été enregistré sur la perte fiscale récupérable dans notre filiale allemande SVS limitée au résultat escompté sur les 5 prochaines années, soit des pertes de EUR 850 milliers. L'impôt différé actif y relatif s'élève à EUR 261 milliers.

7.2. Réconciliation de la charge d'impôts

Le rapprochement entre la charge d'impôts obtenue en appliquant le taux d'impôt effectif du groupe au résultat d'exploitation avant impôts, et la charge d'impôts obtenue en appliquant le taux d'impôt théorique en vigueur pour 2017 et 2018 est le suivant:

(EUR milliers)	2018	2017
Réconciliation entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt théorique applicable		
Résultat avant impôts, quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	27.890	33.420
Charge d'impôts réelle sur base du taux d'impôt effectif	7.042	-9.645
Taux d'impôt effectif	-25,3%	28,9%
Éléments de réconciliation pour l'impôt théorique nominal		
Impact fiscal de la taxation étalée des plus-values réalisées sur la vente de bâtiments en comptes statutaires		-
Impact de la reprise de la dette d'earn-out	-	-391
Impact fiscal de la déduction pour intérêts notionnels	-29	-58
Impact fiscal des déductions pour investissement R&D	-1.219	-1.359
Impact fiscal des frais non déductibles	344	351
Impact fiscal dû à l'utilisation des pertes fiscales	-153	-
Impact fiscal des déductions pour revenus d'innovation	-4.782	-
Impact fiscal des déductions pour revenus d'innovation (rattrapage sur les années précédentes)	-6.553	-
Impact des surestimations et sous-estimations d'années antérieures	-779	342
Autre augmentation (diminution)	-481	456
Charge totale d'impôts des entités du groupe calculée sur base des taux locaux nominaux respectifs	-6.609	-10.304
Taux d'impôt théorique applicable	23,7%	30,8%

En 2018, les "impôts payés" s'élevaient à EUR 1,4 millions, bien moins élevés que les EUR 17,4 millions de 2017. Cela peut s'expliquer par la diminution des bénéfices avant impôt, par la baisse des taux d'imposition sur le revenu des sociétés dans les pays où EVS est implantée et par le nouveau régime de déduction pour innovation en R&D en Belgique.

7.3. Impôts différés au bilan

Les sources d'impôts différés sont les suivantes :

(EUR milliers)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Autres immobilisations corporelles	-	28	-	47
Réévaluation des bâtiments	-	1.054	-	1.632
Immobilisations incorporelles (R&D)	5.375	-	5.427	-
Provision pensions de type « defined Benefit »	15	-	12	-
Dépréciation des comptes débiteurs	35	-	-	-
Taxation étalée de la plus-value	-	1.017	-	620
Perte fiscale récupérable	2.077	-	157	-
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Total	7.502	2.118	5.596	2.299
Net comptabilisé	5.428	44	3.297	-

Les impôts différés sont comptabilisés "nets" conformément aux règles d'évaluations du groupe étant donné qu'ils concernent des impôts prélevés par la même autorité fiscale et que cette dernière permet la compensation.

8. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires, déduction faite des actions propres, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des effets diluants des warrants.

(EUR milliers)	2018	2017
Résultat net :	35.155	23.898
- attribuable aux Intérêts de tiers	-	-
- attribuable aux actionnaires ordinaires	35.155	23.898

	2018	2017
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, hors actions propres	13.531.196	13.514.301
Effet dilutif du nombre moyen de warrants en circulation	-	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	13.531.196	13.514.301
Résultat net de base par action (EUR)	2,60	1,77
Résultat net dilué par action (EUR)	2,60	1,77

Le résultat net par action dilué est égal au résultat net par action de base, car les 183.500 warrants existants à fin décembre 2018 n'étaient pas exerçables comme leurs prix d'exercice était inférieur au cours moyen de marché des actions de EVS pendant 2018. Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2018 était de 151.724 contre 105.771 au 31 décembre 2017. Le nombre moyen pondéré d'actions propres détenues en 2018 était de 105.344 contre 110.699 en 2017.

9. DIVIDENDES PAYES ET PROPOSES

Les dividendes sont payés pour les actions émises hormis les actions propres à la date de mise en paiement.

(EUR milliers, valeur brute)	N° Coupon	Date de déclaration	2018	2017
Payés dans l'année :				
- Dividende final pour 2016 (EUR 0,70 par action hors actions propres)	24	Mai 2017		9.446
- Dividende intérimaire pour 2017 (EUR 0,50 par action hors actions propres)	25	Nov. 2017		6.760
- Dividende final pour 2017 (EUR 0,50 par action hors actions propres)	26	Mai 2018	6.758	
- Dividende intérimaire pour 2018 (EUR 0,50 par action hors actions propres)	27	Nov. 2018	6.749	
Total des dividendes payés			13.507	16.206
(EUR milliers)				
Proposés à l'AGO pour approbation:				
- Dividende proposé pour 2017 (EUR 1,00 par action, y compris dividende intérimaire)			-	13.519
- Dividende proposé pour 2018 (EUR 1,00 par action, y compris dividende intérimaire)			13.498	-
Total			13.498	13.519

10. GOODWILL

(EUR milliers)	TOTAL
Valeur comptable brute	
Au 31 décembre 2017	1.945
- Acquisitions	-
- Cessions et désaffectations	-
Au 31 décembre 2018	1.945
Réductions de valeur cumulées	
Au 31 décembre 2017	820
- Réductions de valeurs	-
- Cessions et désaffectations	-
Au 31 décembre 2018	820
Valeur comptable nette	
Au 31 décembre 2017	1.125
Au 31 décembre 2018	1.125

Le "Goodwill" représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs certains et passifs éventuels identifiables. Le "Goodwill" n'est pas amorti mais doit être soumis à des tests de réduction de valeur annuellement ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements indiquent qu'il peut s'être déprécié. La valeur d'utilité de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est calculée à partir de l'actualisation des flux repris dans le business plan de SVS conformément de l'IAS 36.

10.1. SVS

En mai 2013, EVS a acquis une participation minoritaire (25,1% des droits de vote) dans SVS GmbH, une société privée basée en Allemagne (« SVS »), dont l'activité principale est la recherche et le développement de technologies de réseaux.

En décembre 2014, EVS a acquis les 74,9% qu'il ne détenait pas encore dans SVS, pour un montant de EUR 1,0 million payé en cash, et un « earn out » possible futur basé sur la performance de la période 2015-2020.

Au 31 décembre 2014, le goodwill s'élevait à EUR 1,1 million et n'a pas changé après l'acquisition des actions restantes, puisqu'EVS avait déjà le contrôle de fait global avec l'investissement minoritaire en 2013.

Les principaux facteurs amenant à un calcul de goodwill étaient:

- La présence de certains actifs intangibles, comme le savoir-faire des employés acquis (qui ne répond pas aux critères pour être reconnu séparément);
- Les synergies et autres bénéfices attendus de la combinaison des actifs et activités de SVS avec celles du groupe.

Comme chaque année, le goodwill a fait l'objet d'un test de dépréciation qui n'a pas relevé la nécessité d'acter une réduction de valeur au 31 décembre 2018. La base sur laquelle la valeur de l'unité génératrice de trésorerie a été déterminée est la valeur d'utilité. Les flux de trésorerie ont été projetés sur une période de cinq années en se basant exclusivement sur les plans financiers à long terme développés par la direction et plus particulièrement les ventes de produits développés par SVS. Au-delà de cette période de cinq ans, une croissance perpétuelle à concurrence de 0% a été prise en compte dans les calculs. Enfin, un taux de 7,8% correspondant au coût moyen pondéré du capital de la société a été retenu pour l'actualisation de ces flux.

Une modification raisonnable du taux d'actualisation utilisé ne générerait pas de réduction de valeur à comptabiliser.

11. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(EUR milliers)	Technologie (DWESAB et OpenCube)	Logiciels	TOTAL
Valeur comptable brute			
Au 31 décembre 2016	2.581	2.582	5.163
- Acquisitions	-	40	40
- Cessions et désaffectations	-	-	-
- Transferts	-	89	89
- Autres	-	-4	-4
Au 31 décembre 2017	2.581	2.707	5.288
Amortissements cumulés			
Au 31 décembre 2016	-2.581	-2.196	-4.777
- Amortissements	-	-135	-135
- Cessions et désaffectations	-	-	-
- Transferts	-	-89	-89
- Autres	-	4	4
Au 31 décembre 2017	-2.581	-2.416	-4.997
Valeur comptable nette			
Au 31 décembre 2016	-	386	386
Au 31 décembre 2017	-	291	291

(EUR milliers)	Technologie (DWESAB et OpenCube)	Logiciels	TOTAL
Valeur comptable brute			
Au 31 décembre 2017	2.581	2.707	5.288
- Acquisitions	-	290	290
- Cessions et désaffectations	-	-	-
- Transferts	-	52	52
- Autres	-	3	3
Au 31 décembre 2018	2.581	3.052	5.633
Amortissements cumulés			
Au 31 décembre 2017	-2.581	-2.416	-4.997
- Amortissements	-	-190	-190
- Cessions et désaffectations	-	-	-
- Transferts	-	-	-
- Autres	-	-3	-3
Au 31 décembre 2018	-2.581	-2.609	-5.190
Valeur comptable nette			
Au 31 décembre 2017	-	291	291
Au 31 décembre 2018	-	443	443

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TERRAINS, CONSTRUCTIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)

(EUR milliers)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeur comptable brute					
Au 31 décembre 2016	50.088	2.613	12.749	66	65.516
- Acquisitions	414	7	1.216	110	1.747
- Cessions et désaffectations	-	-	-79	-	-79
- Variation de périmètre	-	-	-	-	-
- Transferts	-	-	-	-	-
- Autres	-8	-2	-23	-	-33
Au 31 décembre 2017	50.494	2.618	13.863	177	67.151
Amortissements cumulés					
Au 31 décembre 2016	-3.311	-2.129	-9.875	-	-15.315
- Amortissements	-1.489	-326	-1.343	-	-3.158
- Cessions et désaffectations	-	-	32	-	32
- Variation de périmètre	-	-	-	-	-
- Transferts	-	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2017	-4.800	-2.455	-11.186	-	-18.441
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2016	46.777	484	2.874	66	50.201
Au 31 décembre 2017	45.694	163	2.677	177	48.710
Hypothèques et autres garanties					
Montant des immobilisations corporelles données en nantissement de dettes	45.694	-	-	177	45.871

(EUR milliers)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeur comptable brute					
Au 31 décembre 2017	50.494	2.618	13.863	177	67.152
- Acquisitions	70	121	1.085	33	1.309
- Cessions et désaffectations	-7.821	-	-1	-	-7.822
- Variation de périmètre	-	-	-	-	-
- Transferts	4.050	-20	109	-177	3.962
- Autres	5	-	8	-	13
Au 31 décembre 2018	46.798	2.719	15.064	33	64.614
Amortissements cumulés					
Au 31 décembre 2017	-4.800	-2.455	-11.186	-	-18.441
- Amortissements	-1.491	-196	-1.182	-	-2.869
- Cessions et désaffectations	4.296	-	1	-	4.297
- Variation de périmètre	-	-	-	-	-
- Transferts	-	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2018	-1.995	-2.651	-12.367	-	-17.013
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2017	45.694	163	2.677	177	48.710
Au 31 décembre 2018	44.803	68	2.697	33	47.601
Hypothèques et autres garanties					
Montant des immobilisations corporelles données en nantissement de dettes	44.803	-	-	33	44.836

Suite à la croissance importante des équipes belges réparties dans les 6 différents bâtiments du Parc Scientifique à Liège, EVS débuta fin 2011 la construction du nouveau siège social à proximité de l'ancien site (terminée en 2015). Des investissements pour ce nouveau bâtiment ont été effectués entre 2011 et 2018 pour EUR 57,3 millions (hors subsides), dont EUR 0,1 millions en 2018.

La valeur d'acquisition du bâtiment a été analysée par composante et des durées de vie et valeurs résiduelles spécifiques ont été appliquées à chacune d'elles. Les amortissements par composante sont prévus pour des durées de vie qui varient entre 3 et 30 ans avec une valeur résiduelle globale pour le bâtiment d'environ 37 % de la valeur brute subsides déduits.

Les anciens bâtiments détenus par EVS ont fait l'objet d'un plan actif de cession et étaient donc présentés conformément à la norme IFRS 5 sur une ligne distincte de l'état de la situation financière "Actifs non courants destinés à la vente" au 31 décembre 2017. Fin décembre 2018, le Groupe n'avait plus "d'actifs non courants classés comme destinés à la vente" car la vente du plus grand bâtiment a été finalisée en décembre 2018, avec une entrée de trésorerie de EUR 3,3 millions au 4T18. Une perte de EUR 0,2 million a été comptabilisée dans le compte de résultats. Le dernier bâtiment classé dans la catégorie Actifs non courants

détenus en vue de la vente fin septembre 2018 (valeur comptable de EUR 0,4 million), a été reclassé dans Terrains et bâtiments, la société ayant décidé d'arrêter le processus de vente de ce bien. À la suite du reclassement, un montant de EUR 0,04 million a été comptabilisé en tant qu'ajustement pour amortissement au 4T18 (voir également la note 18).

La production des machines vendues et fabriquées par EVS ne nécessite pas d'investissements importants en matériels, dans la mesure où l'assemblage est en partie sous-traité, notamment à la SA MECALEC SMD. Autant que possible, les mises en œuvre spécialisées sont confiées à des sous-traitants (ex.: tôlerie et fabrication de circuits imprimés).

La politique du groupe est de financer ses bâtiments partiellement en fonds propres et partiellement avec des emprunts à long terme (voir annexe 20).

13. ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME

(EUR milliers)	Prêts subordonnés	Autres immobilisations financières	TOTAL
Valeur au 31 décembre 2016	-	341	341
- Remboursés/convertis en cours d'année	-	-68	-68
- Acquis en cours d'année	-	-	-
- Résultat	-	-	-
- Autres	-	-	-
Valeur au 31 décembre 2017	-	273	273
Valeur au 31 décembre 2017	-	273	273
- Remboursés/convertis en cours d'année	-	-	-
- Acquis en cours d'année	-	14	14
- Résultat	-	-	-
- Autres	-	-	-
Valeur au 31 décembre 2018	-	287	287

14. STOCKS

(EUR milliers)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Matières premières	15.724	15.630
Produits finis	21.036	19.330
Marchandises achetées pour revendre	859	-
Total brut	37.619	34.960
Réductions de valeur cumulées début de période	-19.293	-18.056
Dotations, reprises et utilisations, net	-3.070	-1.588
Différence de change	-143	351
Réductions de valeur cumulées fin de période	-22.506	-19.293
Total net	15.113	15.667

Les mouvements des réductions de valeur sur stocks, qui s'élevaient à EUR 3,1 millions en 2018 et EUR 1,6 million en 2017, sont comptabilisés en charges au niveau du coût des ventes. Ces réductions de valeur portent sur des éléments de stock technologiquement obsolètes.

15. CREANCES COMMERCIALES ET AUTRES CREANCES

(EUR milliers)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Clients	29.852	31.425
Créances liées aux contrats de location-financement	4.731	4.593
Créances liées aux coentreprises	-	-
Autres parties liées	-	-
Réductions de valeurs actées sur créances	-1.769	-1.115
<i>Créances commerciales nettes</i>	<i>32.814</i>	<i>34.903</i>
Autres débiteurs	2.311	2.246
Comptes de régularisation	1.331	1.574
Total	36.456	38.723

Les créances commerciales ne portent pas intérêts et ont un terme moyen de 90 jours. Selon les conditions générales de ventes du groupe, les factures impayées à la date d'échéance peuvent engendrer un intérêt de retard de 1,50% par mois.

Pour les créances échues depuis plus de 90 jours, le groupe reconnaît une partie de ces créances en créances douteuses sur base d'une estimation par rapport à l'expérience passée de défaut de paiements du client et sa situation financière. Ces créances douteuses sont enregistrées dans la ligne "frais de vente et administratifs".

Au 31 décembre 2018, EUR 4,0 millions (EUR 3,9 millions au 31/12/2017) de créances commerciales étaient en dépassement d'échéance de plus de 90 jours, dont EUR 1,8 million faisaient l'objet de réductions de valeurs en fonction de la qualité crédit des clients. Voici le détail des mouvements des réductions de valeurs en 2017 et 2018:

(EUR milliers)	2018	2017
Réductions de valeurs reconnues sur créances commerciales		
Valeur au 1^{er} janvier	1.115	686
- Réductions de valeur de l'année	712	647
- Reprises réductions de valeurs de l'année	-	-177
- Montants remboursés durant l'année	-	-
- Autres	-58	-41
Valeur au 31 décembre	1.769	1.115

Selon la norme IFRS 9, la matrice suivante de provisions a été utilisée pour calculer le montant de la provision pour perte de valeur au 31 décembre 2018.

(EUR milliers)	Créances commerciales					Total
	Courantes	<31 jours	31-60 jours	61-90 jours	>91 jours	
Réduction de valeur sur créances commerciales						
Taux de perte de crédit attendu	0,06%	0,30%	0,94%	1,65%	1,40%	
Valeur comptable brute totale	19.571	8.978	1.243	485	4.305	34.582
Perte de crédit attendu	12,0	27,1	11,7	8,0	60,3	119,1

15.1. Créances liées aux contrats de location-financement

(EUR milliers)	2018	2017
Créance brute - paiements futurs liés aux contrats de location-financement		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	2.594	2.979
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non-courants)	2.576	1.824
Moins: produits financiers non acquis	-439	-210
Valeur actualisée des paiements locatifs futurs		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	2.407	2.834
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non-courants)	2.324	1.759

Le groupe a signé des contrats de location-financement pour certains de ses équipements. Le terme des contrats de location-financement est de maximum quatre ans.

La valeur des options d'achat conditionnelles des actifs mis en location-financement est estimée à EUR 0,2 million.

Le taux d'intérêt inhérent aux contrats de location-financement est fixé à la date du contrat pour la durée de la location. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les créances relatives aux contrats de location-financement est de 5,3% au 31 décembre 2018.

Les revenus financiers générés par les contrats de location-financement sont enregistrés au sein de revenus d'intérêts comme repris à l'annexe 6.5.

15.2. Commandes en cours

(EUR milliers)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actifs contractuels	2.035	4.962
Passifs contractuels	2.523	5.132

Les acomptes facturés sur les commandes en cours à fin 2018 s'élevaient à EUR 2,5 millions contre EUR 5,1 millions fin 2017. Les revenus totaux liés à ces commandes en cours durant l'année 2018 se sont élevés à EUR 2,0 millions (EUR 5,0 millions en 2017). La différence entre ces deux montants, soit EUR 0,5 million, est comptabilisée au bilan.

16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les autres actifs financiers courants correspondent aux options contractées afin de couvrir les engagements dus vis-à-vis du personnel dans le cadre du Fond Option Plan proposé par ING. Ces options ont une maturité moyenne d'un an et sont valorisées à leur juste valeur par le biais du compte de résultats.

17. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(EUR milliers)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Comptes courants bancaires à vue et caisses (non rémunérés)	20.652	3.466
Dépôts à court terme et dépôts à vue rémunérés	47.830	35.956
Total	68.482	39.423

Les dépôts à court terme courent pour des périodes comprises entre un jour et six mois selon les besoins immédiats du groupe en trésorerie, et sont rémunérés aux différents taux des dépôts à court terme. EVS bénéficie également d'un rendement sur certains de ses dépôts à vue.

18. ACTIFS NON-COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Ces actifs correspondaient aux anciens bâtiments sur le site Seraing/Angleur destiné à la vente. En effet, suite au déménagement vers le nouveau bâtiment en 2015, tous les autres bâtiments existants d'EVS sur le site de Seraing/Angleur avaient été mis en vente dès 2014 et reclassés en "Actifs classés comme destinés à la vente" au bilan. Au 31 décembre 2018, il n'y a plus d'actifs non courants destinés à la vente.

19. CAPITAUX PROPRES

19.1. Évolution du capital social

La société a été constituée le 17 février 1994 avec un capital de EUR 30.987, représenté par 1.000 actions. Le capital a ensuite évolué comme suit :

Date	Description	Nombre d'actions	Capital (EUR)
17.02.1994	Création	1.000	30.987
25.04.1996	Incorporation des réserves	-	90.481
25.04.1996	Émission de 100 actions au prix de EUR 892 l'action, en ce compris une prime d'émission de EUR 771 incluse dans le capital	100	12.147
		1.100	210.710
06.06.1997	Incorporation des réserves	-	242.440
06.06.1997	Émission de 172 actions au prix de EUR 4.338 l'action, en ce compris une prime d'émission de EUR 3.926	172	70.855
		1.272	1.199.309
25.09.1998	Division de l'action par 2.000	2.544.000	1.199.309
14.10.1998	Entrée en bourse	+ 200.000	94.284
	Incorporation prime d'émission		7.342.522
		2.744.000	8.636.115
07.09.1999	Émission de 119.952 actions pour échange avec les actionnaires de NETIA	119.952	7.197.120
	Incorporation des réserves		166.765
		2.863.952	16.000.000
25.05.2003	Annulation d'actions propres	-63.952	-
		2.800.000	16.000.000
24.02.2004	Remboursement de capital	-	-8.137.521
15.03.2004	Émission de 15.000 titres suite à l'exercice de warrants	15.000	480.000
		2.815.000	8.342.479
09.05.2005	Division de l'action par 5	14.075.000	8.342.479
19.06.2006	Annulation d'actions propres	-200.000	-
12.06.2009	Annulation d'actions propres	-250.000	-
26.12.2018	Émission de 702.024 actions	702.024	429.844
État du capital au	31 décembre 2018	14.327.024	8.772.823

19.2. Capital social et actions propres

Au 26 décembre 2018, EVS annonce la réalisation d'une augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé en vertu duquel Ackermans & Van Haaren NV et Belfius Insurance ont chacun souscrit à 351.012 actions nouvellement émises (représentant une participation de 2,45% par nouvel actionnaire) à un prix correspondant au cours clôture moyen des 30 derniers jours (ex. EUR 21,2133 par action EVS)

A la date du 31 décembre 2018, le capital social d'EVS s'élève à EUR 8.772.823 et est représenté par 14.327.024 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées. EVS respecte les dispositions légales relatives au capital (articles 581 à 634 du Code des Sociétés).

Au 31 décembre 2018, 183.500 warrants émis à un prix d'exercice moyen de EUR 30,74 par action sont exerçables jusqu'à décembre 2022. La société utilise une fraction du capital (dilution moyenne de 0,5% par an en moyenne depuis 2001) pour retenir et motiver les collaborateurs par un plan de warrants.

La direction estime que le niveau de capital social d'EVS est suffisant, les fonds propres représentant 80,1% du total du bilan de la société à fin 2018.

Le groupe EVS s'efforce de maintenir une position de liquidité solide et de ne pas dépendre de façon excessive de financements externes. Le groupe a par ailleurs une politique de distribution de dividendes permettant de rémunérer ses actionnaires de façon significative et ce sans fragiliser la position de trésorerie du groupe et son indépendance financière. Dans ses décisions de financement ou de décision de distribution de dividendes, EVS considère donc le niveau global de ses capitaux propres. Par rapport à 2017, les capitaux propres se sont renforcés de EUR 36 millions et le ratio d'indépendance financière (soit les capitaux propres rapportés au total de la situation financière du groupe) s'établit à 80,1% contre 68,9% fin 2017.

19.3. Capital autorisé

Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2017, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximum de EUR 1.600.000, hors prime d'émission. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans à dater de la publication de la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire reportée du 4 décembre 2017. Ces augmentations de capital pourront être réalisées par souscriptions en espèces, apports en nature ou incorporations de réserves. Dans les limites de cette autorisation, le Conseil d'Administration pourra émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscription, dans le respect des dispositions des articles 489 et 496 et suivants du Code des Sociétés et le Conseil pourra limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, selon les modalités qui seront arrêtées par le Conseil et moyennant le cas échéant, le respect des dispositions des articles 595 et suivants du Code des Sociétés.

19.4. Plan d'intéressement du personnel

19.4.1. Plan de warrants

Depuis décembre 1999, la société a mis en place un programme de warrants pour les membres du personnel et les dirigeants du groupe. Conformément à la législation fiscale en vigueur, le plan a un horizon de 3 à 4 ans minimum entre un octroi et son exercice effectif. Cette politique de distribution de warrants a été mise en place afin de fidéliser les membres du personnel et les faire participer aux résultats de l'entreprise. Le programme est couvert par le rachat en bourse par EVS Broadcast Equipment SA de ses propres actions. Le Conseil d'Administration dispose de l'autorisation donnée par l'Assemblée Extraordinaire afin de procéder à ces rachats. Compte tenu de 183.500 warrants en circulation fin 2018 (232.900 fin 2017), l'effet de dilution théorique potentiel est de 1,3% sur le capital, celui-ci étant partiellement compensé par les 151.724 actions propres, représentant elles-mêmes 1,0% du nombre d'actions diluées. Les droits de vote et au dividende sont suspendus pendant la période d'auto détention. Les warrants ont été accordés avec un prix d'exercice correspondant au cours de bourse moyen des 30 jours précédant l'octroi. Lors de l'exercice des warrants, le Conseil d'Administration peut choisir entre l'émission de nouveaux titres ou l'attribution d'actions propres acquises par la société précédemment (pour cette raison, les warrants sont dits "sui generis").

Lors des Assemblées Générales Extraordinaires des 7 septembre 1999 et 16 mai 2000, 400.000 warrants (montant recalculé après division du titre en 2004) ont été émis en faveur du personnel du Groupe EVS. Les Assemblées Générales Extraordinaires du 21 mai 2002 (350.000 warrants), 7 juin 2010 (250.000 warrants), 5 décembre 2011 (350.000 warrants), 24 septembre 2013 (25.000 warrants émis et 70.000 warrants annulés) et 4 décembre 2017 ont procédé à l'émission de warrants supplémentaires afin d'en porter le nombre total à 1.555.000. Au 31 décembre 2018, 1.309.650 de ces warrants avaient été distribués, 626.350 exercés et 499.800 annulés (suite à une décision d'Assemblée Générale, des départs ou rachetés suite à des cessions de filiales) de sorte que 183.500 sont exerçables au 31 décembre 2018. Corollairement, 245.350 warrants sont encore distribuables par le Conseil d'Administration. La maturité moyenne pondérée est avril 2022, et ces warrants sont exerçables entre maintenant et décembre 2022. Ils ont un prix d'exercice moyen d'EUR 30,74 par action. Au cours de l'exercice 2018, aucun warrant n'a été octroyé, aucun warrant a été exercé et 49.400 ont été annulés suite à des départs de personnel. Le Conseil d'Administration détermine les conditions d'octroi, de rétention et d'exercice des warrants (soit par l'émission de nouvelles actions, soit par l'octroi d'actions propres – les warrants sont dits sui generis).

Le tableau suivant illustre le nombre et le prix moyen pondéré d'exercice (PMPE) des warrants du plan :

	2018		2017	
	Nombre	PMPE (EUR)	Nombre	PMPE (EUR)
En circulation en début de période	232.900	35,53	211.050	40,71
Octroyés au cours de la période	-	-	142.000	28,90
Exercés au cours de la période ⁽¹⁾	-	-	-250	37,11
Annulés au cours de la période	-49.400	53,53	-119.900	37,58
En circulation en fin de période	183.500	30,74	232.900	35,53

⁽¹⁾ Le cours de clôture moyen de l'action pendant la période d'exercice en 2018 était de EUR 23,07.

Les warrants en circulation au 31 décembre 2018 et exerçables au cours des prochaines années sont les suivants :

Date d'expiration	Prix d'exercice (EUR)	Nombre au 31 décembre 2018	Nombre au 31 décembre 2017
2018	Entre 54,30 et 68,77	-	45.900
2019	Entre 36,81 et 45,71	41.500	45.000
2022	28,90	142.000	142.000
Total	Entre 28,90 et 68,77	183.500	232.900

En accord avec l'IFRS 2, les warrants sont valorisés à leur juste valeur à la date d'octroi afin d'être pris en charge sur la "vesting period" (soit une condition d'emploi qui est typiquement de 3 ans). Le modèle de Black & Scholes a été utilisé de manière cohérente pour cette valorisation, sur la base de volatilités, de rendement de dividendes historiques et/ou attendus. Les paramètres clés dans la formule de Black & Scholes sont la volatilité de l'action EVS (calculée sur 400 jours, avec Bloomberg, entre 20% et 40% entre 2006 et 2016), le taux d'intérêt sans risque (pris entre 0% et 5%) et le rendement du dividende (pris entre 2,5% et 7,0%). La valeur économique (IFRS) des options selon ce mode de calcul s'élève entre 12% et 30% de l'action sous-jacente.

En ce qui concerne les warrants octroyés dans le courant de l'exercice, la valorisation s'est basée sur le modèle Black & Scholes pour lequel les hypothèses de volatilité ont été mises à jour sur base des dernières informations disponibles, soit une volatilité d'environ 27% calculée sur une période de 3 ans. Le taux d'intérêts utilisé est celui de l'obligation linéaire à 5 ans (OLO), soit 0,05% et le rendement du dividende a été calculé à 3,5%. La valeur économique des options octroyées en 2017 s'élève donc à environ 14% de la valeur du sous-jacent au moment de l'octroi.

19.4.2. Participation bénéficiaire

Afin de remercier, de fidéliser et surtout d'encourager les équipes du groupe et conformément à la législation en vigueur, un plan de participations bénéficiaires sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2019, sous forme de distribution d'actions EVS Broadcast Equipment SA relative à l'allocation des bénéfices de l'exercice 2018. Moyennant le respect des obligations fiscales par la société, cette attribution porte sur un nombre de 47 actions de la société (nettes d'impôts) à tous les collaborateurs d'EVS ayant été engagés par le groupe avant le 1^{er} janvier 2019, au prorata de leurs prestations effectives (ou assimilées) en 2018. Cela concerne maximum 340 collaborateurs du groupe, soit environ 14.605 actions au total.

Le coût lié à la participation bénéficiaire est repris dans le poste "Plan de participation bénéficiaire et warrants" du compte de résultats consolidés.

19.5. Actions propres

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire reportée du 4 décembre 2017, l'autorisation du rachat d'actions propres repris dans l'article 10, alinéa 2, tiret 1 des statuts a été approuvée comme suit: "Conformément à l'article 620 du Code des Sociétés, le Conseil d'Administration est autorisé (...) à acquérir, échanger et/ou aliéner, en bourse ou autrement, des actions de la société à concurrence de maximum 10% des actions émises, entièrement libérées, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur de plus de 20% au cours le plus bas des 12 derniers mois précédant l'opération et qui ne pourra être supérieur de plus de 20% au cours de clôture le plus élevé des 20 derniers jours de cotation de l'action de la société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est accordée pour une durée de 5 ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur Belge de la modification des statuts décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2017 et s'étend également à l'acquisition d'actions de la société par un ou plusieurs filiales directes de celle-ci, telles que ces filiales sont définies par les dispositions légales relatives à l'acquisition d'actions de leur société mère par des sociétés filiales."

Le 24 octobre 2018, EVS a annoncé le lancement d'un programme de rachat d'actions d'un montant maximal de EUR 10 millions. Entre le 25 octobre 2018 et le 27 décembre 2018, EVS a acheté 58 580 actions à un prix moyen de 20,3729 euros, soit un total de EUR 1.193.445.

Hormis le programme de rachat d'actions, aucune action n'a été utilisée pour satisfaire l'exercice de warrants par les employés. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mai 2018 a approuvé l'attribution de 12.627 actions aux employés d'EVS (attribution de 42 actions à chaque membre du personnel proportionnellement à leur durée d'occupation effective ou assimilée en 2017), en récompense de leur contribution au succès du groupe.

Après les opérations susmentionnées, le nombre total d'actions propres s'élevait à 151.724 actions (dont 93.144 déjà détenues par la société) au 31 décembre 2018 (à un cours historique moyen de EUR 31,31), contre 105.771 au 31 décembre 2017.

En 2018, le nombre d'actions propres a évolué en nombre et en prix moyens pondérés (WAP) comme suit:

	2018		2017	
	Nombre	PMP (EUR)	Nombre	PMP (EUR)
En début de période	105.771	38,18	119.111	38,18
Rachats sur le marché	58.580	20,38	-	
Cessions sur le marché	-		-	
Annulation d'actions propres	-		-	
Cessions liées à l'intéressement au personnel	-12.627	38,18	-13.340	38,18
En fin de période	151.724	31,31	105.771	38,18

En outre, 13.416 actions ont été rachetées les 28 et 31 décembre 2018, avec un règlement en 2019.

19.6. Réserves

(EUR milliers)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Réserves légales	956	956
Réserves disponibles	135.645	99.497
Réserves pour actions propres	-4.750	-4.038
Réserves	131.851	96.414

19.6.1. Réserves pour actions propres

Conformément aux règles d'évaluation du groupe, les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont reconnues directement dans les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans le compte de résultats lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres.

19.7. Écarts de conversion

Conformément aux règles d'évaluation du groupe, pour la filiale EVS Inc. qui fonctionne en USD, à la date de clôture, les actifs et passifs sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe (EUR) au taux de change en vigueur à la date de clôture, les fonds propres sont convertis au taux historique et leurs comptes de résultats sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres.

20. EMPRUNTS

(EUR milliers)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dettes financières long terme		
Emprunts bancaires	4.050	9.300
Dettes de locations financement long terme	376	-
Autres dettes à long terme	68	59
Montants dus dans les 12 mois (repris dans les dettes à court terme)		
Emprunts bancaires	5.250	5.250
Dettes de locations financement long terme	243	-
Autres dettes à court terme	-	-
Dettes financières (à court terme et à long terme)	9.987	14.609
La dette financière totale est remboursable comme suit :		
- à un an au plus	5.493	5.250
- dans les 2 à 5 ans	4.494	9.359
- après 5 ans	-	-

20.1. Lignes de crédit

Au 31 décembre 2018, le groupe avait à disposition des lignes de crédit pour EUR 5,4 millions (hors financement du siège social), utilisables par dispositions de caisse, avances à terme fixe de courte durée ou garanties données. Ces lignes étaient utilisées à concurrence de EUR 0,6 million pour des garanties bancaires, principalement dans le cadre de procédures de soumissions publiques et de garanties locatives.

20.2. Emprunts bancaires liés aux bâtiments

La politique du groupe est de détenir ses propres bâtiments et de les financer sur fonds propres et avec des emprunts à long terme. Les emprunts bancaires long terme ouverts au 31 décembre 2018 présentent les caractéristiques suivantes:

(EUR milliers)	Banque	Valeur nominale	Échéance	Taux d'intérêt effectif	Solde	Valeur nette comptable	Sûreté réelle
Emprunts bancaires :							
- Nouveau siège social	BELFIUS	5.400	2020	Fixe 0,61%	2.700	44.900	5.400
- Nouveau siège social	ING	5.400	2020	Fixe 0,83%	2.700	44.900	6.598
- Nouveau siège social	ING	6.000	2019	EUR 6M + 1,05%	1.200	44.900	-
- Nouveau siège social	BNP	5.400	2020	Fixe 0,80%	2.700	44.900	6.600
Total		22.200			9.300		

Le 14 novembre 2013, un montant de EUR 24 millions d'emprunt long terme sur 7 ans avait été souscrit par la société avec 3 banques majeures (la Banque Européenne d'Investissements pour 50%, au travers de l'initiative GFI, ING (25%) et BNPPF (25%)), afin de financer partiellement son nouveau siège social et d'exploitation en cours de construction et dont la totalité avait été tirée. EVS a commencé à rembourser ces emprunts, et continuera à le faire graduellement jusqu'en 2020. Au 4T16, EVS a tiré bénéfice des taux d'intérêts bas pour réorganiser (sans changement du montant global et sans coûts associés) et simplifier certaines de ses lignes de crédit relatives au financement du nouveau siège social. Suite à cela, EVS dispose maintenant de 3 emprunts de EUR 5,4 millions chez Belfius, ING et BNP Paribas Fortis, arrivant toutes à échéance en 2020. Les lignes chez Belfius et ING sont couvertes par des contrats de swap de taux d'intérêt visant à fixer le taux d'intérêt jusqu'à l'échéance en 2020. En 2018, EUR 5,2 millions ont été remboursés.

EVS a accordé un mandat hypothécaire sur le nouveau bâtiment aux banques pour un montant total de EUR 19 millions. Le crédit est amorti et pourra être remboursé avant son terme final sans pénalité importante.

Les conventions pour ces emprunts bancaires contiennent certaines clauses restrictives qui sont suivies par le management de EVS et qui, au 31 décembre 2018, étaient pleinement respectées.

20.3. Autres dettes à long terme

Au bilan d'EVS au 31 décembre 2014, un montant de EUR 2,2 millions a été enregistré en "autres dettes à long terme" reconnu dans les fonds propres d'EVS, afin de tenir compte de la meilleure estimation possible du futur « earn out » à la date d'acquisition. La meilleure estimation du futur « earn out » a été calculée en tenant compte des probabilités de 3 scénarios possibles sur l'évolution du plan d'affaires futur lié à la vente de produits développés par SVS. La dette de EUR 2,2 millions correspondait aux paiements futurs actualisés estimés sur la base du résultat opérationnel lié à cette activité, en fonction des probabilités des scénarios.

Au 31 décembre 2018, une nouvelle réévaluation de l'« earn out » a été effectuée sur la base d'un plan d'affaires actualisé et d'hypothèses financières mises à jour. Cette réévaluation nous amène à conclure que la comptabilisation de la dette d'« earn out » ne se justifie plus.

20.4. Passifs découlant d'activités de financement

(EUR milliers)	Changements non-cash				31 décembre 2018
	1 ^{er} janvier 2017	Flux de trésorerie	Mouvements liés aux différences de change	Autres	
Emprunts à long-terme	14.550	-5.250	-	-	9.300
Emprunts à court-terme	5.250	-	-	-	5.250
Dettes de locations financement long terme	-	-	-	-	-
Total des passifs liés aux activités de financement	19.800	-5.250	-	-	14.550

(EUR milliers)	Changements non-cash				31 décembre 2018
	1 ^{er} janvier 2018	Flux de trésorerie	Mouvements liés aux différences de change	Autres	
Dettes long terme	9.300	-5.250	-	-	4.050
Dettes court terme	5.250	-	-	-	5.250
Dettes de locations financement long terme	-	619	-	-	619
Total passifs activités de financement	14.550	-4.631	-	-	9.919

21. PROVISIONS

(EUR milliers)	Litiges	Garanties Techniques	Total
Provisions			
Au 1 ^{er} janvier 2018	-	1.212	1.212
Dotations de l'exercice	831	62	62
Utilisations	-	-	-
Reprises	-	-	-
Autres	-	-	-
Au 31 décembre 2018	831	1.274	1.274
Courant 2017	-	-	-
Non-courant 2017	-	1.274	1.274
Courant 2018	-	-	-
Non-courant 2018	831	1.274	1.274

Le cas échéant, les provisions pour litiges sont enregistrées au sein des comptes consolidés et correspondent à des litiges commerciaux dont l'échéance est indéterminée. Les montants provisionnés sont évalués selon la meilleure connaissance de la direction concernant ces litiges et leur caractère raisonnable est discuté avec les avocats du groupe.

Une provision a été comptabilisée depuis 2012 afin de couvrir les garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu à partir de la date de livraison, conformément aux conditions générales. Cette provision, dont l'échéance est indéterminée, a été réévaluée trimestriellement sur base d'une analyse historique des coûts engendrés au cours des années passées afin de couvrir 2 années de coûts liés à ces garanties. L'estimation à fin 2018 représentait un montant de EUR 1,3 million.

22. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

(EUR milliers)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dettes fournisseurs	4.897	5.870
Dettes liées aux co-entreprises	-	-
Autres parties liées	-	-
<i>Total dettes commerciales</i>	<i>4.897</i>	<i>5.870</i>
Autres créditeurs	886	2.124
Charges à imputer	1.462	1.121
Produits à reporter	5.688	5.206
Total	12.913	14.321

Les dettes envers les fournisseurs ne portent pas intérêt et ont un terme moyen de 45 jours.

23. ENGAGEMENTS ET EVENTUALITES

23.1. Engagements sur contrats de leasing opérationnel

Le groupe a des contrats de leasing opérationnel sur la majorité des véhicules de sa flotte. Ces leasings ont une durée de vie moyenne entre 3 et 5 ans. Les dépenses liées à la partie location de ces contrats de location étaient de EUR 2,7 millions en 2018.

Les loyers futurs minimaux (hors TVA) payables au titre de contrats de location sont les suivants au 31 décembre:

(EUR milliers)	2018	2017
Moins d'un an	2.017	2.558
Plus d'un an mais moins de cinq ans	3.168	3.008
Plus de cinq ans	-	-
Total	5.185	5.566

En cas de rupture des contrats au 31 décembre 2018, l'indemnité s'élèverait à une somme globale d'environ EUR 137 milliers pour le groupe.

23.2. Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes

De manière générale, le Groupe EVS octroie des garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de vente. Notons qu'au 31 décembre 2017, cette garantie a fait l'objet d'une provision de EUR 1,3 million, comme expliqué à l'annexe 21.

23.3. Garanties bancaires

Des garanties bancaires pour un montant de EUR 0,6 million ont été constituées au 31 décembre 2018 principalement dans le cadre de procédures de soumissions publiques et de garanties locatives.

23.4. Garanties contractuelles

Des garanties contractuelles ont été constituées au profit de personnes contractantes/partenaires pour un montant potentiel maximum de EUR 1,0 million au 31 décembre 2018.

23.5. Garanties réelles

Des mandats hypothécaires auprès d'institutions bancaires ont été accordés pour EUR 19 millions dans le cadre d'un emprunt de EUR 19,8 millions afin de financer partiellement le nouveau siège social et d'exploitation du groupe comme expliqué à l'annexe 20.2.

23.6. Autres garanties et éventualités

Aucune autre garantie à mentionner.

24. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

24.1. Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales consolidées selon la méthode globale et énumérées à l'annexe 4. Il s'agit de filiales de représentation et de distribution des produits développés par EVS.

Le tableau ci-dessous reprend les montants totaux des transactions qui ont été conclues avec les parties liées ne faisant pas l'objet d'une consolidation globale (pour les informations concernant les soldes en cours à la fin de la période, se référer aux annexes 15 et 22). Les ventes et achats avec les parties liées sont réalisés aux conditions commerciales habituelles et aux prix du marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie.

(EUR milliers)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Parties liées					
Entreprises associées :					
MECALEC SA	2018	-	-441	-	-
	2017	-	-378	-	-56
Total	2018	-	-441	-	-
	2017	-	-378	-	-56

24.2. Dirigeants

Il n'y a pas eu de transactions significatives entre parties liées en 2018, autres que celles renseignées dans le rapport de rémunération, aux pages 13 et suivantes.

25. COMMISSAIRE

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016 l'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est réalisé par Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU (A-01729), Réviseur d'Entreprise belge. Le mandat du Commissaire a une durée de trois ans et arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2019. EVS proposera de renouveler le mandat pour une période de trois ans à l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2019.

En 2018, l'ensemble des émoluments relatifs au Commissaire de la maison mère, Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU et à son réseau, s'élève à EUR 56.030 pour l'ensemble de leurs prestations dans le cadre du mandat de Commissaire.

26. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le groupe est engagé dans des transactions intégrant des instruments dérivés, principalement des ventes de devises à terme. Ces instruments ont pour objectif de sécuriser ses achats et ventes libellés en devises étrangères contre des variations négatives de ces mêmes devises. En effet, le groupe est exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une monnaie différente par rapport à leurs monnaies fonctionnelles.

Ce risque principal attaché aux instruments financiers du groupe est également décrit à l'annexe 27.2 du présent rapport. Outre les instruments dérivés, les principaux instruments du groupe sont constitués d'emprunts auprès de banques, de contrats de location financement et de contrats de locations opérationnelles, de trésorerie et de dépôts à court terme. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations du groupe.

Le groupe détient également d'autres instruments financiers tels que des créances et des dettes commerciales qui sont générées par ses activités. La politique du groupe est, et a toujours été, de ne pas investir dans des instruments purement spéculatifs.

27. INSTRUMENTS FINANCIERS

27.1. Justes valeurs des instruments financiers

Les justes valeurs estimées des actifs et passifs financiers sont égales à leur valeur comptable figurant au bilan compte tenu (i) de leur maturité courte ou (ii) du fait que le taux d'intérêt qui leur est applicable est conforme aux conditions de marché.

27.2. Risque de change

Périodiquement, le Groupe EVS mesure, sur un horizon semestriel voire annuel, son exposition attendue au risque de change transactionnel. Dans sa structure actuelle, l'exposition du groupe est principalement liée au risque EUR/USD car d'une part le groupe facture tous ses clients en euros hormis les États-Unis en dollars américains et d'autre part, de nombreuses dépenses opérationnelles et fiscales sont libellées en dollars américains. Ainsi, le groupe est "long" en dollars américains, c'est-à-dire que l'ensemble des activités du groupe génère globalement un flux net positif en dollars.

Sur base des prévisions et en fonction des conditions de marché, le groupe couvre jusqu'à 50% du risque de change sur flux nets futurs estimés, principalement au travers de la vente à terme de dollars américains. EVS n'applique pas la comptabilité de couverture selon l'IAS 39 pour ces transactions.

Les instruments de couverture de change sont revalorisés à chaque clôture à leur valeur de marché, ce qui génère un profit ou une perte de change apparaissant dans le compte "Autres produits et (charges) financiers" du compte de résultats consolidés. Les techniques de valorisation utilisées se basent principalement sur les cours au comptant, les taux à terme ainsi que les courbes de taux d'intérêts.

Au 31 décembre 2018, le groupe n'avait aucun contrat de change à terme en cours.

27.3. Risque de crédit

Le risque de crédit est contrôlé et revu régulièrement par le management.

Les créances commerciales sont constituées d'un grand nombre de clients, répartis dans différentes zones géographiques. L'évolution du risque de crédit est surveillée en permanence. Au 31 décembre 2018, il est supposé que la valeur comptable de ces créances commerciales représente au mieux la juste valeur de ces actifs.

Le risque de crédit sur les instruments financiers est limité parce que les contreparties sont des banques ayant des ratings crédit élevés attribués par les agences internationales de notation de crédit.

En outre, comme expliqué dans la note 23.3, le groupe est exposé au risque de crédit en relation avec des garanties bancaires. Au 31 décembre 2018, le montant maximum que le groupe pourrait avoir à payer si ces garanties étaient appelées est de EUR 0,6 million.

28. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice sont les suivants:

- les informations communiquées lors des résultats annuels 2018 le 21 février 2019.
- Dans le cadre de rachat d'actions lancé le 25 octobre 2018, la société a continué à acquérir des actions EVS en 2019. Des mises à jour sont publiées régulièrement sur le site de EVS.

RAPPORT DU COMMISSAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE EVS BROADCAST EQUIPMENT SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société EVS Broadcast Equipment SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que les annexes (formant ensemble « les Comptes Consolidés »), et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 17 mai 2016, conformément à la proposition du Conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibèrera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2018. Nous avons effectué le contrôle légal des Comptes Consolidés pendant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de EVS Broadcast Equipment SA, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2018, ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 176.344 milliers et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 35.155 milliers.

À notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne ("IFRS") et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - "ISA's"). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés" de notre rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours. Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Reconnaissance du revenu – contrats complexes

- Description du point

Au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à K€ 116.059 dont une partie porte sur des contrats qui s'étalent généralement sur plusieurs mois. Vu que la reconnaissance des revenus est réalisée de manière non-automatisée, il existe un risque que le chiffre d'affaires ne soit pas reconnu selon les termes des contrats et que la reconnaissance du chiffre d'affaires soit réalisée dans la mauvaise période.

Ce point est considéré comme point clé de l'audit au vu de l'importance des montants concernés, la diversité des contrats ainsi que le niveau de jugement nécessaire pour les contrats complexes.

- Résumé des procédures d'audit réalisées :

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Nous avons évalué le processus de reconnaissance du revenu et avons évalué l'efficacité opérationnelle des contrôles internes.
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques en comparant les revenus avec ceux de l'exercice précédent et avec le budget. Les variances ont été discutées avec la direction.
- Nous avons utilisé des outils d'analyse de données portant sur l'ensemble des écritures comptables afin d'identifier les revenus qui ne passent pas par les comptes de créances commerciales ainsi que les créances commerciales qui sont apurées par un autre poste que les valeurs disponibles. Nous avons également utilisé cet outil pour tester les écritures inhabituelles ou inattendues.
- Sur base d'un échantillon statistique, nous avons réalisé des tests sur la césure de l'exercice via l'analyse des livraisons et réceptions proches de la clôture.
- Nous avons analysé les contrats significatifs et complexes. Nous avons discuté et analysé les principes de reconnaissance des revenus adoptés par le Groupe sur base des dispositions contractuelles.
- Nous avons contrôlé et discuté les écritures manuelles relatives aux revenus.
- Nous avons évalué l'adéquation des notes 2.24 et 3.2 des comptes consolidés.

Frais de développement

- Description du point :

Au 31 décembre 2018, le Groupe a comptabilisé un montant de € 25.424 milliers en frais de recherche et développement dans le compte de résultats.

La norme IAS 38 prévoit qu'une immobilisation incorporelle résultant du développement doit être comptabilisée si et seulement si une entité peut démontrer tout ce qui suit: (i) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ; (ii) son intention et sa capacité d'achever l'immobilisation et de la mettre en service ou de la vendre ; (iii) la façon dont des avantages économiques et futurs seront générés ; (iv) la disponibilité de ressources suffisantes (techniques, financières et autres) pour achever le projet et (v) sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle

Pendant l'exercice 2018, le Groupe n'a pas activé des frais de développement compte tenu d'une part que les frais durant l'année en cours sont des améliorations continues et progressives des produits existants et non des frais relatifs aux nouveaux produits et d'autre part qu'il n'est pas possible d'évaluer de façon fiable les frais de développement y relatifs. Dès lors, les points (iii) et (v) de la norme ne sont pas rencontrés.

Ce point est considéré comme point clé de l'audit au vu d'une part, des montants significatifs pris en charges au titre de frais de recherche et développement sur l'exercice 2018 (€ 25.424 milliers) et d'autre part, du secteur technologique dans lequel le Groupe opère dans lequel des frais de développement sont habituellement activés dans les immobilisations incorporelles.

Les frais de de recherche et développement sont repris dans l'annexe 6.3 des Comptes Consolidés.

- Résumé des procédures d'audit réalisées :

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Sur base de discussions, nous avons analysé les pointages du département R&D sur les nouveaux projets, pour confirmer que ces frais ne sont pas liés aux activités ayant pour objet de développer, produire et commercialiser à terme des nouveaux produits ou services substantiellement améliorés.
- Nous avons eu des discussions avec la direction et le contrôle de gestion quant à la justification des hypothèses retenues pour la non-activation.
- Nous avons vérifié que la comptabilisation des frais de recherche et développement est conforme aux critères de la norme IAS 38.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que le contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- L'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- La prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe;
- L'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;
- Conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- Evaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne. Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés ainsi de faire rapport sur ces autres obligations légales et réglementaires.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion sur les Comptes Consolidés a établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- Profil
- Message aux actionnaires
- Faits marquants 2018
- Priorités stratégiques
- Produits clés
- Responsabilité sociale
- Informations pour les actionnaires
- Présence dans le monde

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. En outre, nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur le rapport de gestion et les autres informations reprises dans le rapport annuel.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et nous sommes restés indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés par l'article 134 du Code des sociétés ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Autres mentions

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé par l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Liège, le 18 avril 2019

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
Représentée par

Marie-Laure Moreau
Associée*
*Agissant au nom d'une SPRL

COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES

Ces comptes statutaires sont relatifs aux chiffres de la société mère EVS Broadcast Equipment SA (Belgique), ci-après "EVS". Ces comptes sont présentés sous leur forme abrégée, conformément à l'article 105 du Code des Sociétés. Les comptes complets sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique et sont disponibles sur simple demande adressée au siège de la société, mais aussi sur le site internet de la société (www.evs.com). Ils ont été attestés sans réserve par E&Y, Reviseurs d'Entreprises, représentée par Marie-Laure Moreau, Associée.

RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE

Ainsi que le prévoit la Loi, le rapport de gestion des comptes consolidés a été établi de manière à être également utilisé en tant que rapport des comptes sociaux. Il convient toutefois de tenir compte également des notes suivantes :

- Les comptes sociaux concernent le siège de Liège (Belgique). Le chiffre d'affaires du compte de résultats social représente 78,0% du poste correspondant des comptes consolidés, soit un montant de EUR 90.504 milliers.
- Le bénéfice de l'exercice est de EUR 28.253 milliers, par rapport à EUR 19.753 milliers en 2017. Le total du bilan s'élève à EUR 166.413 milliers.
- En 2018, EVS Broadcast LTD (Hong-Kong) a attribué, à sa maison mère EVS, des dividendes pour un montant de EUR 7,7 millions.
- En accord avec l'article 96 du Code des Sociétés, au sein du Comité d'audit, Vincent Werbrouck (ingénieur civil, Executive Master in management et plus de 10 ans d'expérience dans des fonctions exécutives chez Magotteaux), Yves Trouveroy (2 diplômes en droit et 30 ans d'expérience dans le secteur bancaire et du private equity) et Chantal De Vrieze (diplôme en droit, et de nombreuses années d'expérience dans des fonctions exécutives, notamment au sein des groupes Altran et Econocom) détiennent des compétences suffisantes en matière de comptabilité et d'audit..
- Depuis 2016, les frais de recherche ne peuvent plus figurer au bilan. Dorénavant, seuls les frais de développement peuvent être portés à l'actif du bilan. Les frais de recherche qui ont été engagés au cours des exercices antérieurs restent soumis au régime précédent. EVS a exposé en 2018 un montant de EUR 19,4 millions au titre de frais de recherche et développement, lesquels ont été amortis immédiatement et intégralement conformément aux nouvelles règles d'évaluation en la matière.
- Aucun autre événement n'a affecté les comptes sociaux, qui ne soit déjà repris dans le rapport de gestion consolidé.

COMPTE DE RESULTATS STATUTAIRES SELON LES NORMES BELGES

(EUR milliers)	2018	2017
Ventes et prestations	115.961	120.766
A. Chiffre d'affaires	90.504	98.153
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (+, -)	1.438	2.187
C. Production immobilisée	19.377	18.759
D. Autres produits d'exploitation	4.642	1.667
E. Produits d'exploitation non-récurrents	-	-
Coûts des ventes et des prestations	-101.376	-105.332
A. Approvisionnements et marchandises	-17.699	-19.246
1. Achats	-18.891	-20.198
2. Variation des stocks (+, -)	1.192	952
B. Services et biens divers	-28.073	-28.860
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	-27.620	-26.139
D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	-23.750	-29.419
E. Réduction de valeur sur stocks et sur créances commerciales (+, -)	-3.105	-1.403
F. Provisions pour risques et charges (+, -)	-893	-92
G. Autres charges d'exploitation	-236	-170
H. Charges d'exploitation non-récurrentes	-	-3
Bénéfice d'exploitation	14.585	15.434
Produits financiers	8.930	12.941
A. Produits des immobilisations financières	7.739	11.797
B. Produits des actifs circulants	0,9	2
C. Autres produits financiers	1.190	1.142
Charges financières	-1.563	2.377
A. Charges des dettes	-329	-362
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales (+, -)	-427	-379
C. Autres charges financières	-806	-1.636
Résultat de l'exercice avant impôts (+, -)	21.953	25.998
Transferts aux/ prélèvements sur les impôts différés	-497	50
Impôts sur le résultat	6.797	-6.295
Résultat de l'exercice (+, -)	28.253	19.753
Prélèvements sur les réserves immunisées	130	70
Transfert aux réserves immunisées	-1.782	-744
Résultat de l'exercice à affecter (+, -)	26.602	19.079
Affectations et prélèvements		
A. Résultat à affecter	27.765	19.079
B. Prélèvements sur les réserves	-	-
C. Affectations aux réserves	-	-4.000
D. Résultat à reporter	-13.976	-1.163
E. 1. Rémunération du capital	-13.395	-13.519
E. 2. Autres allocataires	-394	-397

BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES

ACTIFS (EUR milliers)	31.12.18	31.12.17
Actifs immobilisés	55.446	59.289
Immobilisations incorporelles	382	245
Immobilisations corporelles	47.427	51.359
A. Terrains et constructions	44.748	48.429
B. Installations, machines et outillage	141	185
C. Mobilier et matériel roulant	1.806	2.545
D. Location-financement et droits similaires	676	
E. Autres immobilisations corporelles	23	23
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	33	177
Immobilisations financières	7.637	7.685
A. Entreprises liées	7.455	7.507
1. Participations	5.072	5.072
2. Créances	2.383	2.435
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	99	99
1. Participations	99	99
2. Créances	-	-
C. Autres immobilisations financières	83	79
1. Actions et parts	-	-
2. Créances et cautionnements en numéraire	83	79
Actifs circulants	110.967	84.435
Créances à plus d'un an		1.342
A. Créances commerciales		1.342
Stocks et commandes en cours d'exécution	13.561	13.849
A. Stocks	13.561	13.849
1. Approvisionnements	9.720	10.411
2. En-cours de fabrication	-	-
3. Produits finis	3.360	3.438
4. Marchandises	481	
B. Commandes en cours d'exécution	-	-
Créances à un an au plus	34.956	32.239
A. Créances commerciales	28.879	31.795
B. Autres créances	6.077	444
Placements de trésorerie	8.650	8.355
A. Actions propres	3.520	3.091
B. Autres placements	5.130	5.264
Valeurs disponibles	52.677	27.285
Comptes de régularisation	1.123	1.365
TOTAL DES ACTIFS	166.413	143.724

PASSIFS (EUR milliers)	31.12.18	31.12.17
Capitaux propres	120.516	91.582
Capital	8.772	8.342
A. Capital souscrit	8.772	8.342
Primes d'émission	14.462	-
Réserves	78.841	77.189
A. Réserve légale	834	834
B. Réserves indisponibles	3.520	3.091
1. <i>Pour actions propres</i>	3.520	3.091
C. Réserves immunisées	4.498	2.846
D. Réserves disponibles	69.988	70.418
Résultat reporté	13.976	1.163
Subsides en capital	4.465	4.888
Provisions et impôts différés	3.133	1.752
A. Provisions pour risques et charges	2.105	1.212
B. Impôts différés	1.028	540
Dettes	42.764	50.391
Dettes à plus d'un an	4.435	9.309
A. Dettes financières	4.426	9.300
1. <i>Dettes de location-financement et assimilées</i>	376	-
2. <i>Etablissements de crédit</i>	4.050	9.300
B. Autres dettes	9	9
Dettes à un an au plus	34.641	38.322
A. Dettes à plus d'un échéant dans l'année	5.493	5.250
B. Dettes financières	-	-
C. Dettes commerciales	9.340	10.339
1. <i>Fournisseurs</i>	9.340	10.339
D. Acomptes reçus sur commandes	722	615
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	12.021	14.936
1. <i>Impôts</i>	6.368	8.519
2. <i>Rémunérations et charges sociales</i>	5.653	6.417
F. Autres dettes	7.065	7.182
Comptes de régularisation	3.688	2.759
TOTAL DES PASSIFS	166.413	143.724

ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES

États du capital au 31 décembre 2018 (EUR milliers)	Montants	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit	8.772	14.327.024
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions sans désignation de valeur nominale	8772	14.327.024
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives - au 31 décembre 2018		1.617.710
Dématérialisées - au 31 décembre 2018		12.709.314
B. Actions propres détenues par la société elle-même	3.520	151.724
C. Engagements d'émission d'actions		
1. Suite à l'exercice de droits de souscription		
- Nombre de droits de souscription en circulation		183.500
- Montant du capital à souscrire	5.641	
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre		183.500
D. Capital autorisé non souscrit	1.170	